Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 119 (2016)

Rubrik: Cahier d'histoire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cahier d’histoire

Histoire jurassienne, histoire du monde

MATTHIEU GILLABERT

On serait presque tenté d'écrire que les contributions du cahier historique des *Actes* 2016 portent sur l'ensemble de la région jurassienne, du lac de Biel/Bienne aux… forêts de France voisine pour y relire, avec l'aide de la science politique, les tenants et aboutissants de l'affaire Flükiger.

Au départ, l'histoire du bilinguisme biennois est abordée par plusieurs contributions au colloque du 21 novembre 2015 qui marquait les 200 ans de l'entrée de Bienne dans le canton de Berne. Après l'annulation du centenaire à cause de la Première Guerre mondiale et les parades du 150e anniversaire, le bicentenaire fut l'occasion d'une manifestation scientifique et politique au Nouveau Musée de Bienne.

Quittant cette ville horlogère, on remontera le temps dans le vallon de Saint-Imier pour s'apercevoir que le comptage des heures n'est pas qu'une question mécanique. Elle implique une véritable révolution, certes lente et silencieuse, où la population passe du rythme cyclique divin à un horaire dont la maîtrise est un enjeu bien terrestre.

Plus loin, on découvrira, à Delémont, une autre forme d'atmosphère, sinon révolutionnaire, au moins effrontée, provocatrice et stimulante, autour de la politique culturelle à l'égard de la jeunesse, en particulier de la musique. Quelques-uns de ses hérauts parviennent à mettre à l'agenda de toute une ville une question fondamentale : quelle part de la vie associative et culturelle delémontaine est-elle laissée à la jeunesse ?

Poursuivons vers Porrentruy, par le col des Rangiers : l'absence du *Fritz* rappelle les rapports ambigus, voire houleux, entre la population jurassienne et l'armée suisse. Alors que la mémoire de la Première Guerre mondiale n'est plus si douloureuse, les quelques bombardements de l'Ajoie rappellent que les tensions vécues dans une Suisse prise entre le feu des belligérants ont été particulièrement vives dans cette région.

Comme pour se remettre d'un tel périple, il vous est servi un menu de Saint-Martin, non sans s'interroger : tout se perd-il vraiment ? Pourquoi la ventrée pantagruélique s'est-elle à ce point exportée loin d'ici ? Enfin, loin… au-delà de l'Ajoie…

Un itinéraire donc dans l'histoire jurassienne, du XIXe siècle à nos jours. Ces articles sont presque tous issus de travaux universitaires et montrent combien une histoire dite locale est non seulement connectée à l'histoire du monde, mais qu'elle en est aussi un révélateur particulièrement tangible. Une histoire que ne renierait sans doute pas l'historien François Kohler, qui nous a quittés cette année et auquel nous rendons hommage dans ce cahier.

Hommage à François Kohler (1944-2016)

ANDRÉ BANDELIER

Chère Marie-Thérèse, chère Valérie et vous tous et toutes, parents et amis qui êtes venus pour honorer la mémoire de François.

Comment évoquer François Kohler historien *free-lance*, ce fils de fabricant de meubles, licencié ès lettres de l'université de Fribourg, conservateur du fonds Rais pour la Société jurassienne d'Émulation et archiviste de la ville de Delémont ? Il y a certes l'œuvre qui demeure et demeurera (plus de soixante mentions d'ouvrages et d'articles entre 1969 et 2012 dans la base de données du Réseau des bibliothèques jurassiennes et neuchâteloises, sans compter les dizaines d'articles du *Dictionnaire historique de la Suisse* et les non moins nombreux éditoriaux et articles de la *Lettre d'information du Cercle d'études historiques* et du *Bulletin du Cercle généalogique de l'ancien évêché de Bâle*, auquel il a donné une véritable caution scientifique). Mais on ne peut éviter de parler non plus de l'ami et du personnage apparemment bonhomme qui a été, mine de rien, si déterminant pour maintes vocations historiennes.

Ma rencontre avec François remonte à la fondation du Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Émulation par de jeunes historiens sortis des universités romandes qui voulaient rompre avec les travaux menés surtout jusque-là par une génération d'amateurs issus de la bourgeoisie jurassienne, notaire ou médecin, pasteur ou curé. Après avoir servi culturellement un pays sur la voie de l'autonomie, les Bernard Prongué et Marcel Rérat, les François Noirjean, Benoît Girard et Philippe Froidevaux, ou encore les Pierre-Yves Moeschler et Nicolas Barré, les deux frères Hauser, moi-même, avons trouvé une assise professionnelle confortable dans les institutions cantonales ou académiques, à Porrentruy, à Fribourg, à Bienne ou à Neuchâtel. Malgré un dévouement exceptionnel et des compétences reconnues bien au-delà de chez nous (je pense à ces ouvrages et articles novateurs parus dans les années 1970 à Genève aux Éditions Grounauer, dans les *Cahiers Vilfredo Pareto* ou dans la *Revue européenne des sciences sociales*), François Kohler, lui, n'a jamais reçu les reconnaissances locales qu'il méritait, notamment des

nouvelles institutions cantonales. Sinon, soyons justes, de sa ville, Delémont, et de la Société jurassienne d'Émulation qui lui a attribué son prix d'Histoire en 1991 et l'a nommé plus récemment membre d'honneur. Je voudrais souligner à cet égard l'importance conservée de nos associations culturelles, Émulation ou Institut, non seulement pour la sauvegarde d'un espace culturel commun au Jura et au Jura bernois, mais aussi pour leur liberté d'action, leur possibilité de réparation.

François est un de ses originaux qui ont choisi la voie difficile de l'indépendance et de l'absence de compromis, au risque parfois de se perdre. Ce qui n'a pas été son cas, loin de là, personnage exemplaire sur ce point. Avoir fait d'une situation précaire le meilleur usage possible, soutenu par son épouse, avoir évité les freins de la frustration et avoir livré l'essentiel de ses articles spécialisés à une revue régionale, les *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, avoir su transmettre sa passion à une nouvelle génération d'historiens par sa nature sereine et l'ambiance chaleureuse qu'il avait su créer au Cercle d'études historiques, chapeau bas, l'artiste ! Si vous voulez un portrait sincère, j'ajouterais d'anthologie de François Kohler, adressez-vous à un de ses pairs sans concession, établi au moment où François a quitté le comité du Cercle après 28 ans d'activités comme animateur, ayant assuré la transmission des générations, présidé maints colloques et participé à la fondation d'initiatives aussi essentielles que le CEJARE, le Centre jurassien d'archives et de recherches économiques à Saint-Imier. Relisez ce magnifique « Merci François » de la *Lettre d'information*, numéro 18, tout en nuances, de Cyrille Gigandet qui commence par : « Que celui ou celle qui n'a jamais songé, en assistant à une séance du Cercle d'études historiques animée par François Kohler, à empoigner l'ordre du jour à sa place pour l'épuiser plus rapidement me jette la première pierre !… »

Secrétaire de rédaction efficace auquel on doit sans aucun doute l'achèvement de la *Nouvelle Histoire du Jura*, François le méticuleux, le perfectionniste, n'a pas eu le loisir de nous donner la grande histoire de l'industrialisation que nous attendions. Cependant, des œuvres restent qui, par sa connaissance des courants évolutifs de l'historiographie contemporaine intégrés de manière subtile et sans pédanterie jargonnante, font de lui un pionnier dans l'histoire de la politique, de l'industrialisation, du mouvement ouvrier et de l'économie du Jura. Je me contenterai de citer les travaux les plus marquants : *la Genèse et les Débuts du parti socialiste dans le Jura bernois* ; *le Parti socialiste et la Question jurassienne* ; *les Débuts de la Fabrique jurassienne de meubles à Delémont* ; *l'Histoire du syndicalisme dans l'horlogerie et la métallurgie*

de la vallée de Delémont; *le Trim': souvenirs de Roger Boudrié, ouvrier horloger jurassien*; *la Communauté israélite de Delémont au XIXe et XXe siècle*, sans oublier sa part aux splendides monographies consacrées récemment à sa ville par les Éditions Delibreo: *Regards sur ma ville: Delémont* et *Delémont 1875-1975: urbanisme et habitat.* Les connaisseurs auront remarqué que les éditeurs, les préfaciers et les collaborations d'un François Kohler critique à l'égard des discours creux se caractérisent par leur esprit libre quand ils ne sont pas libertaires: Grounauer, Maurice Born, Alain Cortat, Marc Vuilleumier, Franz Rickenbach…

François, historien reconnu par tes pairs, mentor de la nouvelle génération d'historiens jurassiens, cher François, tes coups de fil, attendus et redoutés, nous manquent déjà. Pour le dire à la manière de Cyrille: « Au téléphone, nous nous sommes surpris souvent, alors que c'était à toi de parler, de dire quelque chose, n'importe quoi, à nous assurer que tu étais bien là, que tu écoutais. François, tu es le seul être au monde que nous connaissions qui vous téléphonait comme si vous étiez assis à côté de lui… » Au nom de la communauté des historiens jurassiens, nous te disons notre profonde reconnaissance et présentons à ta famille, spécialement à Marie-Thérèse et à Valérie, à tes frères et belles-sœurs, nos très sincères condoléances et notre amitié.

Vienne 1815 – Bienne 2015

21 NOVEMBRE 2015 AU NOUVEAU MUSÉE DE BIENNE

Discours de Mme Chantal Garbani, présidente de la section biennoise de la Société jurassienne d'Émulation

Le grand historien et juriste jurassien Virgile Rossel écrit dans son *Histoire du Jura bernois* : « La réunion de l'ancien évêché de Bâle au canton de Berne fut, non point consentie, mais imposée. Elle n'en était pas moins la plus opportune des solutions, sinon la solution idéale. »

En 1815, les Biennois étaient loin d'être enchantés de devenir Bernois. Les deux solutions que le délégué biennois au congrès de Vienne, Georges-Frédéric Heilmann, voulait éviter étaient d'une part le retour à l'ancien évêché de Bâle, avec Porrentruy pour chef-lieu, mais d'autre part aussi la perte d'autonomie que signifierait l'absorption par Berne (le maire de Bienne en 1815 parlait dans une lettre à l'ambassadeur du roi de Prusse de « la menace d'être engloutis » dans le canton de Berne !).

Il valait donc la peine, 200 ans après ces événements qui ont créé une nouvelle Europe et accessoirement une nouvelle Suisse, qu'on se rappelle dans quelles circonstances Bienne est passé de l'Empire français au canton de Berne. Et ce d'autant plus que c'est à l'Ancienne Couronne de Bienne que, du 3 au 14 novembre 1815, a siégé ce qu'on pourrait appeler le « congrès de Bienne » qui rédigea l'Acte de réunion.

D'ailleurs, personne ne comprend aujourd'hui que ni le canton de Berne ni surtout la Suisse n'aient organisé de commémoration autour de cet événement. L'assistance nombreuse de ce jour montre qu'il y a un intérêt pour cette question.

C'est sur l'initiative du conseiller aux États Hans Stöckli que s'est constitué, il y a près de 3 ans, un groupe de réflexion informel sur 1815, appelé groupe de Bienne. En faisaient partie Tobias Kästli, Pierre-Yves

Moeschler, ancien conseiller municipal, Philippe Hebeisen et Clément Crevoisier du cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Émulation, ainsi que l'ancien préfet de Bienne, également membre de l'Émulation.

Trois délégués de ce groupe ont rencontré le directeur du Musée national à Zurich il y a plus de deux ans à propos de la réalisation d'une exposition au Musée national suisse à Prangins, demandant notamment qu'elle soit itinérante. C'est cette expo qui est présentée actuellement au N.M.B., avec une partie spécifique à Bienne.

La Société d'émulation de Bienne tenait, en plus de l'actuelle exposition, à marquer par un événement le 200e anniversaire, non pas du congrès de Vienne en tant que tel, mais de la conférence qui a réuni juste après à Bienne les délégués de Berne et de l'ancien évêché de Bâle (y compris Bienne) pour définir à quelles conditions douloureuses nous allions « être mangés » par Berne.

Je tiens à remercier David Gaffino, membre du cercle historique de l'Émulation, d'avoir assuré le lien avec la ville de Bienne pour organiser cette commémoration de manière officielle.

Peu après la création en 1847 de la Société jurassienne d'Émulation à Porrentruy, société patriotique et savante à l'époque, des Biennois engagés dans la vie politique et culturelle locale créent une section biennoise de la S.J.É. et lancent l'idée d'un musée à Bienne. On comptait parmi ces précurseurs César Bloesch, l'auteur de l'*Histoire de Bienne*, Gottfried Scholl, conseiller municipal à Bienne, Ferdinand Keller, l'initiateur des fouilles archéologiques autour du lac de Bienne et Friedrich Schwab, celui dont la collection personnelle est devenue le « Musée Schwab ». Pas étonnant donc que la section biennoise de l'Émulation se soit engagée dans le projet de l'exposition sur 1815 et dans le projet de la commémoration de ce jour. Aujourd'hui, la Société jurassienne d'Émulation est toujours vivante en tant que société culturelle avec 1700 membres à travers la Suisse, 16 sections et 6 cercles d'études.

Je remercie l'ancien directeur du Nouveau Musée de Bienne, M. Pietro Scandola ainsi que sa toute nouvelle directrice, Mme Bernadette Walter, d'avoir organisé cette journée. Je suis heureuse de l'excellente collaboration qui s'est établie avec la mairie de Bienne, en particulier avec M. Gérard Wettstein. Je remercie les deux spécialistes de l'histoire de Bienne Tobias Kästli et David Gaffino d'avoir accepté de présenter le fruit de leurs recherches.

Enfin, je remercie tout particulièrement le président du gouvernement bernois, M. Hans-Jürg Kaeser et le maire de Bienne, M. Erich Fehr, qui nous font l'honneur de parrainer cette manifestation.

Nous veillerons à ce que les interventions de ce jour soient publiées dans les *Actes* de la S.J.É., qui sont un peu la bible de l'Émulation.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une matinée enrichissante.

Discours de M. Hans-Jürg Käser, président du Conseil-exécutif

En tant que président du Conseil-exécutif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous apporter les salutations du gouvernement du canton de Berne, 200 ans après l'entrée de Bienne dans le canton de Berne et dans la Confédération suisse. On pourrait croire que nous célébrons donc 200 ans d'histoire commune. En réalité, notre histoire commune est beaucoup plus longue : au XIIIe siècle déjà, Bienne et Berne avaient signé un contrat de combourgeoisie *(Burgrechtsvertrag)*, qui en faisait des territoires alliés. Et Bienne n'a pas attendu 1815 pour se rapprocher de la Suisse : depuis le XVe siècle, elle avait un siège de pays allié à la Diète fédérale. Ce qui explique pourquoi, quand les diplomates biennois ont négocié avec l'empereur d'Autriche à Vienne en 1814, il leur a répondu : « Vous, Biennois, êtes Suisses, et Suisses vous devez rester. » *(Ihr Bieler seid's halt Schweizer, und Schweizer sollt ihr bleiben*[1]*.)*

La cérémonie organisée aujourd'hui à Bienne se veut relativement modeste. En 1965, il est vrai, Bienne a célébré ses 150 ans dans le canton de Berne avec un faste tout différent : les cloches ont sonné dans toute la ville, des salves d'artillerie ont été tirées et une fête patriotique a été organisée pendant la Braderie. Certains d'entre vous s'en souviennent encore aujourd'hui. Je pense qu'une cérémonie de dimension modeste, respectueuse, comme aujourd'hui, convient bien aussi pour commémorer les 200 ans de cet événement.

On plaisante parfois, à propos du résultat du congrès de Vienne pour le canton de Berne, en disant que Berne a obtenu « un méchant grenier à la place d'une cave et d'une grange » : Berne perdait les vignobles du Pays

de Vaud et les champs fertiles d'Argovie, deux territoires qui lui appartenaient depuis des siècles, jusqu'à l'occupation française en 1798. Les Puissances européennes réunies au congrès de Vienne ont refusé de rendre ces deux territoires au canton de Berne, et elles lui ont attribué en échange l'ancien évêché de Bâle, à savoir Bienne et les actuels Jura et Jura bernois. De là, les historiens disent parfois que les relations entre Bienne et Berne sont tendues. Il est vrai que certains à Bienne, vous l'entendrez dans les conférences historiques qui suivront, espéraient créer leur propre canton en 1815, un canton de Bienne, avec l'Erguël ou avec La Neuveville. D'autres encore ont parlé d'un canton du Jura. Mais les Puissances ont décidé, après toutes ces années de guerre, elles ont fait le choix de la stabilité, en fixant les frontières cantonales et en reconnaissant la neutralité de la Suisse.

Si je suis ici aujourd'hui, c'est aussi pour vous dire que la plaisanterie du « méchant grenier » appartient au passé. Depuis 1815, notre histoire est vraiment commune, avec des hauts et des bas, comme toute histoire, mais elle est commune. Quittons l'histoire pour revenir à aujourd'hui, en 2015 : j'aimerais rappeler ce que le canton de Berne apporte à Bienne, et réciproquement, à la lumière de quelques exemples, sans être exhaustif.

Le canton de Berne croit en Bienne et en son avenir. Il investit massivement, derrière la gare de Bienne, pour la construction du campus de la Haute École spécialisée bernoise. Le canton de Berne s'est battu auprès de la Confédération pour que Bienne devienne un des sites du futur Parc national d'innovation. Bienne sera ainsi un des centres principaux de recherche, de formation et d'invention dans notre canton. D'une petite bourgade de 2 300 âmes en 1815, Bienne est devenue une vraie ville, la deuxième du canton, avec 55 000 habitants de nos jours. Elle l'est devenue par son esprit pionnier et par la force de l'horlogerie, mais aussi grâce à des conditions-cadres favorables, à commencer par la Correction des eaux du Jura au XIXe siècle, qui a permis à la ville de se développer territorialement, grâce aussi à son entrée dans le canton de Berne. En faisant partie d'un grand canton d'un million d'habitants, Bienne peut compter sur une force pour la soutenir dans son développement, dans l'implantation de nouvelles entreprises, dans le développement d'infrastructures, ou pour l'aider à faire face à ses défis, comme un taux d'aide sociale élevé.

Bienne apporte aussi beaucoup à notre canton. Elle a été tour à tour la « Ville de l'avenir », avec la plus grande croissance démographique de Suisse, la « Ville de la communication » et plus récemment, la « Ville de la formation », nous l'avons vu, notamment avec le projet de campus.

Bienne apporte au canton de Berne sa force d'innovation, sa combativité, un esprit peut-être un peu rebelle parfois, qui s'inscrit bien dans la diversité de notre canton. Bienne nous apporte aussi le bilinguisme. Le canton de Berne n'avait pas attendu 1815 pour devenir bilingue, puisqu'on parlait déjà français dans le Pays de Vaud depuis des siècles, au sein du canton de Berne. Langue diplomatique et internationale, le français avait aussi sa place à Berne il y a plusieurs siècles déjà. Mais l'entrée de Bienne et du Jura bernois dans le canton de Berne en 1815 est à l'origine du bilinguisme moderne de notre canton.

Pour toutes ces raisons, nous commémorons aujourd'hui une date importante de notre histoire. Mesdames et Messieurs, je suis heureux de partager ces moments avec vous.

NOTES

[1] Hans Rudolf Guggisberg, « Die Stadt Biel in den Jahren 1813 bis 1815 », in : *Annales biennoises 1965*, Bienne, 1966, p. 21.

Discours de M. Erich Fehr, maire de Bienne

Je suis très heureux d'aborder ce matin un sujet historique qui a été et reste crucial pour la Suisse.

Comme on le sait, cette année a été marquée par différentes cérémonies commémoratives. Des fêtes ont été organisées en maints endroits, avant tout pour célébrer Morgarten (1315) et Marignan (1515). 70 ans après 1945, nous aurions aussi pu commémorer sobrement la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cela ne s'est pas fait, en tout cas pas dans un cadre officiel, ce qui — soit dit en passant — est bien regrettable.

Je suis d'autant plus heureux de célébrer aujourd'hui non pas une bataille, mais un événement au cours duquel une politique de médiation a permis de venir à bout des forces antagonistes présentes en Suisse.

Si nous nous penchons sur notre histoire, ce n'est pas par nostalgie ou par besoin d'échapper au présent et de fuir le monde. Au contraire, ces événements historiques sont l'occasion de mener une réflexion sur notre présent et notre avenir. J'en ai l'intime conviction : étudier l'histoire doit

toujours pousser à se demander quelles conclusions nous pouvons en tirer pour aborder le présent et préparer le futur en toute connaissance de cause.

Toutefois, certains milieux politiques instrumentalisent trop souvent l'histoire, en font un « récit mythologique » par calcul partisan, pour en faire une lecture unilatérale ; ils aimeraient ainsi conserver un monopole d'interprétation sur notre passé et, à partir de là, jeter un regard artificiel sur des enjeux politiques ou des thématiques d'actualité.

Ce constat s'applique tout particulièrement à la neutralité suisse, acquise sur le plan international à la suite des décisions prises en 1815.

Permettez-moi donc d'apporter, au-delà de tels récits mythologiques, quelques réflexions sur les conclusions du congrès de Vienne et leurs conséquences pour notre ville, en m'exprimant juste avant que nos deux principaux conférenciers n'exposent de manière détaillée leur vision sur ce thème.

Aucun doute à ce sujet : nous autres Biennoises et Biennois sommes aussi Bernois, et cela avec conviction. Notre dialecte bernois se différencie peu de celui de la ville de Berne, même s'il existe ici ou là des nuances.

Une chose n'est pas contestable : c'est contre son gré qu'il y a 200 ans Bienne est devenue partie du canton de Berne. L'espoir des notables de l'époque de former un canton autonome au sein de la Confédération n'a pas abouti.

Après cela, la position de Bienne ne fut pas facile : le gouvernement bernois a tout fait pour intégrer la ville de la manière la plus étroite et indiscutable et pour la maintenir petite. Ainsi, ce n'est qu'en 1832, donc après la révolution libérale, qu'a été créé le district de Bienne.

Et lorsque plus tard la ville a cherché les moyens de croître et de continuer à se développer sur le plan économique, ces efforts ont été contrecarrés par un Grand Conseil dominé par une majorité conservatrice et bourgeoise. (1921 : Non à une fusion avec Nidau ; 1951 : Non à une fusion avec Port).

On va peut-être se récrier : il s'agit là d'histoires anciennes et périmées. Et pourtant, jusqu'à aujourd'hui, la compréhension pour les besoins particuliers d'une ville bilingue et notamment pour sa minorité francophone manque partiellement — je souligne, partiellement — au sein de la politique et de l'administration du canton de Berne.

Mais, et ici je m'adresse directement au président du gouvernement présent parmi nous : la collaboration est fondamentalement positive et caractérisée par la bonne volonté.

Le canton s'engage en faveur du site de Bienne pour la construction du campus de la Haute École bernoise et du Parc suisse d'innovation, ce qui mérite une grande reconnaissance.

Entre nous s'est établie une bonne et franche relation. Mais nous réagissons autrement sur bien des questions, ce qui n'est pas mauvais en soi, mais doit être respecté.

Pour le proche avenir, je souhaite que les besoins spécifiques de la ville de Bienne, en particulier en ce qui concerne sa structure industrielle, avec tous les défis et les opportunités qui lui sont liés, soient plus solidement reconnus ; qu'en général les demandes des villes soient davantage entendues par la politique cantonale et qu'on manifeste aussi davantage de compréhension à leur égard.

Le canton de Berne est divers. Il est d'autant plus important qu'un dialogue soit instauré avec tous les acteurs et groupes linguistiques, notamment avec ceux des régions urbaines — et en les traitant sur un pied d'égalité — pour savoir où en est le canton et dans quelle direction il doit se développer. Je considère cela comme étant de la plus haute importance politique. Pour notre canton et pour notre pays.

Le congrès de Vienne et ses conséquences pour Bienne et le Jura

TOBIAS KAESTLI

Si l'on veut comprendre la succession des événements d'il y a 200 ans à Bienne et dans le Jura, il faut retourner quelque peu en arrière, au temps de l'Ancien Régime, avant 1798. À l'époque, le prince-évêque François Joseph Sigismond de Roggenbach exerçait le pouvoir spirituel sur le diocèse de Bâle et était en même temps le seigneur temporel du territoire allant de l'Ajoie au lac de Bienne. Lorsqu'en 1792 les Français déclarèrent la guerre à l'Autriche et occupèrent le nord du Jura appartenant au Saint-Empire romain germanique, le prince et seigneur de la ville de Bienne quitta son château à Porrentruy et s'enfuit à Bienne. Une demi-année plus tard, il prit le chemin de Constance, où il bénéficia de la protection de l'évêque du lieu. Il mourut en 1794. Il est vrai qu'il avait laissé en héritage une régence à Perles, laquelle eut toutefois peu d'influence sur Bienne.

Après la mort de Roggenbach, le chapitre cathédral choisit son successeur en la personne de François Xavier de Neveu. Le nouvel évêque revendiqua non seulement son pouvoir spirituel, mais aussi la restitution de ses terres — en vain. À Bienne, c'est en totale autonomie que le maire, le bourgmestre, les conseils et les bourgeois dirigeaient la ville et ses villages extérieurs de Vigneules, Évilard et Boujean. Bienne était de facto une microrépublique.

Les Français mirent un terme à cet état de fait en envahissant en 1797 la partie méridionale, dite helvétique, du Jura et en occupant Bienne le 6 février 1798. Le Sud appartenait désormais, comme le Nord, au département français du Mont-Terrible. Ce dernier sera intégré deux ans plus tard au département du Haut-Rhin.

La République révolutionnaire française se considérait comme successeur juridique du prince-évêque. Du coup, le maire de Bienne était maintenant un fonctionnaire de l'État central français. C'est le Biennois Sigismond Wildermeth qui occupait cette fonction, et ce jusqu'à fin

1813. Depuis le coup d'État de Bonaparte à fin 1799, la France était devenue une sorte de dictature militaire. Wildermeth exerçait à Bienne un pouvoir dictatorial équivalent. On le lui reprochera plus tard. Mais que devait-il faire ? Il était bien un fonctionnaire de cet État. Depuis que Bonaparte s'était couronné empereur de ses propres mains, il portait le nom de Napoléon Ier. L'Empire français qu'il dirigeait était presque en permanence en état de guerre.

Le culte de Napoléon remplaça les fêtes chrétiennes. Partout furent créées des gardes d'honneur, comme à Bienne, où Georges Frédéric Heilmann, le fils de l'ultra-conservateur Niklaus Heilmann avait proposé de sa propre initiative un uniforme, avait élaboré un règlement et demandé à ses amis d'intégrer la garde d'honneur. La bannière de cette garde, avec l'aigle impérial, a été conservée et fait partie de la collection historique de la ville de Bienne.

Le père Niklaus Heilmann doit avoir considéré les agissements de son fils avec un certain malaise. Il était un ennemi de la Révolution française et Napoléon n'était rien d'autre pour lui qu'un méprisable usurpateur. On a raconté qu'il avait juré de ne jamais mettre un pied sur le sol français, tant qu'un roi légitime n'occuperait pas le trône de France. Or, Bienne étant aussi devenue française, c'est en chaise à porteurs qu'il se faisait transporter à travers la ville ou alors il grimpait dans sa calèche. Il aurait même fait installer une passerelle en bois pour rejoindre sa calèche depuis la porte de sa maison sans avoir à poser le pied sur ce sol annexé par les Français. S'il avait besoin d'un peu de mouvement, il se faisait transporter au-delà de la frontière de Nidau pour pouvoir se promener sur sol helvétique.

Depuis la désastreuse campagne de Russie en 1812, l'étoile de Napoléon déclinait. Lors de la bataille de Leipzig en octobre 1813, ses troupes furent battues par les armées alliées de Russie, Prusse, Autriche et Suède. Les Français se retirèrent en deçà du Rhin. Les Alliés les poursuivirent et, le 21 décembre 1813, traversèrent le pont du Rhin à Bâle. Lorsque la nouvelle arriva à Bienne, les fonctionnaires français des taxes et de la douane que l'on détestait prirent la fuite. Les aristocrates biennois s'empressèrent de déclarer que leur ville était suisse et confédérée, ils saluèrent en libérateurs les officiers de l'armée autrichienne qui arrivèrent le 23 décembre.

En janvier, les conseillers biennois de l'Ancien Régime qui vivaient encore se constituèrent en gouvernement provisoire. Ils renouèrent comme s'il n'y avait pratiquement pas eu d'interruption avec la situation

de février 1798. Ils tentèrent de faire comme si les 16 ans d'appartenance à la France n'avaient pas existé. Ils étaient désormais décidés à conduire Bienne et ses territoires environnants en tant que canton autonome au sein de la Confédération. Ils développèrent dans ce but une étonnante activité diplomatique. Samuel Daxelhofer était le président du gouvernement provisoire et Niklaus Heilmann en était l'éminence grise.

Bienne était une petite pièce de mosaïque dans une Europe que Napoléon avait remodelée. Les maîtres des grandes puissances, Russie, Autriche, Prusse et Angleterre, qui étaient entrés triomphalement à Paris le 31 mars 1814 et avaient exilé Napoléon sur l'île d'Elbe, voulaient maintenant réorganiser l'Europe selon leurs conceptions légitimistes. Leur objectif général était de donner à l'Europe un ordre équilibré et ainsi une paix stable. Des souverains légitimes devaient régner partout et faire en sorte qu'un événement comme la Révolution française ne puisse plus jamais survenir. Ils posèrent les bases de ce nouvel ordre dans le traité de paix de Paris du 30 mai 1814. Ils installèrent aussitôt le Bourbon Louis XVIII sur le trône de France. La mise au point détaillée de l'organisation de la paix devait être décidée lors d'un congrès à Vienne.

Ce congrès s'ouvrit en novembre 1814 et dura jusqu'en juin 1815. Des décisions importantes avaient déjà été mises en route au préalable. L'une d'entre elles concernait la Suisse : notre pays devait s'interposer en tant qu'état tampon entre les deux ennemis jurés qu'étaient la France et l'Autriche et empêcher toute complication belliqueuse. Ce qui impliquait deux conditions : tout d'abord, la Suisse devait être mise en condition de défendre elle-même ses frontières. Le pays devait donc être renforcé et ses frontières redessinées en fonction d'une vision stratégique. Genève, le Valais, Neuchâtel et l'ancienne principauté épiscopale de Bâle devaient être admis au sein de la Confédération, de manière à « arrondir » le pays. Seconde condition : la Suisse devait absolument s'abstenir de prendre position aux côtés de la France contre l'Autriche ou le contraire. Elle devait rester neutre de manière durable. Sa neutralité devait être garantie par le droit international public.

Pour ce qui concernait Bienne et le Jura, il était déterminant pour les grandes puissances que l'annexion de l'ancienne principauté épiscopale de Bâle à la Suisse ne prenne en aucun cas la forme d'un canton confédéré. Elles exclurent aussi un canton de Bienne. Bien plus, c'est dans le canton de Berne que Bienne et l'évêché de Bâle devaient être intégrés. Ainsi on pouvait faire d'une pierre deux coups : premièrement, Berne recevait une compensation pour la perte de ses anciens pays sujets de Vaud et d'Argovie. Deuxièmement, on rendait un canton relativement

fort militairement comme le canton de Berne responsable de l'éventuelle défense d'un important tracé de frontière avec la France.

À Bienne aussi on était au courant de ce plan. Samuel Daxelhofer, le président du gouvernement provisoire, était suffisamment réaliste pour reconnaître que le projet d'un canton autonome de Bienne n'avait plus aucune chance. Mais Niklaus Heilmann, dans son admirable entêtement, ne déviait pas de la ligne établie. Il fit en sorte que Daxelhofer, considéré comme traître à la cause biennoise, soit poussé hors du gouvernement, dont Heilmann reprit lui-même la présidence.

Lorsque le congrès de Vienne se réunit en septembre 1814, le gouvernement biennois y envoya, selon la volonté de Niklaus Heilmann, le propre fils de celui-ci, Georges Frédéric, pour y faire du lobbyisme en faveur de Bienne. De son côté, le dernier prince évêque de Bâle, François Xavier de Neveu, avait aussi envoyé à Vienne ses représentants Delfils et Billieux.

Il faut bien voir qu'il s'agissait d'un congrès lors duquel tous les États, même les petits, voire les très petits, voulaient être représentés. Une quantité énorme de délégués avaient fait le voyage de Vienne. Mais dans les faits, c'était l'attitude des cinq grandes puissances qui comptait. Les envoyés des autres États faisaient pression et cherchaient à obtenir audience auprès de l'un ou l'autre des ministres des grandes puissances. Pour un homme seul comme Frédéric Heilmann, il était pratiquement impossible de parler directement avec un des puissants ministres — Metternich, Dahlberg, Talleyrand, Wessenberg ou Wellington — et encore moins avec une des têtes couronnées. Il réussit toutefois à pénétrer dans l'entourage de certains faiseurs d'opinions et de déposer ses souhaits. Il faisait presque tous les jours rapport à son père sur ce qu'il avait entrepris et sur ses frustrations dues au fait d'attendre et de faire antichambre.

L'Argovien Albert Rengger et le Vaudois César Laharpe, qui voulaient empêcher l'annexion de la principauté épiscopale à Berne parce que l'un et l'autre auraient préféré affaiblir Berne plutôt que la renforcer, conseillèrent à Heilmann de chercher un accord avec Delfils et Billieux. C'était la seule petite chance d'obtenir un canton autonome. Heilmann répliqua qu'il n'entrait pas en ligne de compte que Bienne se réunisse à l'ensemble de l'ancien évêché de Bâle, car Bienne préférerait encore former un canton avec les Turcs qu'avec les « Pruntrutains » *(sic)*. En clair : plutôt avec des musulmans qu'avec les catholiques !

Le 20 mars 1815, le congrès de Vienne donna connaissance par écrit de ses décisions concernant les affaires suisses. Bienne et l'ancien évêché de Bâle devaient être réunis au canton de Berne. La mise en œuvre prit la forme d'un contrat, sous le nom d'Acte de réunion. La délégation bernoise participant aux négociations sur l'Acte de réunion avait reçu du gouvernement l'instruction suivante : *« Jedoch werdet Ihr dabey immer zur unverrückbaren Maxime behalten, diese Lande so zu vereinigen, dass in allen Dingen die möglichste Gleichförmigkeit mit den alten Theilen des Cantons Bern erzielt werde, um sie dadurch fester aneinander zu knüpfen, jedoch so, dass nach der Natur der Umstände einige dem Landesherrn nicht nachtheilige Verschiedenheit wohl gestattet werden kann*[1]*. »* (Vous devrez toutefois toujours vous en tenir à la maxime immuable qu'il faut réunir ces régions de telle sorte que dans tous les domaines soit visée la plus grande uniformité avec les anciennes parties du canton de Berne, afin de les lier le plus solidement possible, de telle manière toutefois que selon la nature des circonstances ne puisse pas être permise au souverain quelque différence désavantageuse.)

Leurs Excellences de Berne étaient parfaitement conscientes du dilemme dans lequel elles se trouvaient : un territoire avec une tradition qui était totalement différente de la bernoise, un territoire qui n'était pas unifié, avec un Nord catholique et un Sud réformé, un territoire marqué par d'anciennes coutumes, mais également par une législation française moderne, c'est un tel territoire que le canton de Berne devait intégrer. Combien d'uniformité était nécessaire et combien de diversité devait être reconnue ?

Les délégués des deux parties se retrouvèrent à Bienne pour négocier le contrat de fusion. Ils se mirent d'accord en l'espace de quelques jours. Le 14 novembre 1815, l'Acte de réunion était signé. Il réglait les conditions d'exécution de l'annexion, les modifications à réaliser et la façon de défendre les droits et intérêts de la nouvelle partie du canton.

Selon l'article 14 de l'Acte de réunion, le droit civil français en vigueur jusque-là (Code Napoléon) devait être en principe aboli et remplacé par le droit bernois. Le cas échéant, il pourrait être dérogé à ce principe. Dans tous les cas, les procédures engagées sous le droit français ne devaient pas être déclarées nulles. Berne se montra flexible et agréa des écarts.

Dans le domaine du droit pénal, l'Acte de réunion était plus rigoureux. L'article 15 abolit le Code pénal et le code de procédure pénale au jour du transfert du pays au canton de Berne et introduisit à sa place la

législation bernoise. Mais cette disposition n'était pas applicable telle quelle pour des raisons pratiques. La loi du 10 février 1823 réintroduisit le Code pénal français. Les juges dans le Jura avaient toutefois la liberté d'appliquer certaines dispositions légales bernoises. Ici également Berne toléra des différences, ce qui était très sage.

Protéger l'exercice de la religion catholique, les écoles catholiques et la formation des prêtres était une demande prioritaire dans le Jura Nord. Dans un canton au demeurant réformé, il était important que ces questions soient réglées en détail, ce qui fut fait dans les sept premiers articles de l'Acte de réunion. Leurs Excellences de Berne respectèrent ces dispositions. Mais malheureusement, le canton de Berne passera outre cette partie de l'Acte de réunion à l'époque du *Kulturkampf*, dans les années 1870, ce qui envenimera durablement le climat des relations entre Berne et le Jura Nord.

Et maintenant, revenons au cas particulier de Bienne. L'article 20 de l'Acte de réunion garantit largement les droits particuliers de la mairie de Bienne datant de l'époque de la principauté épiscopale : l'ancien droit communal biennois devait rester en vigueur. Le droit bernois ne devait avoir qu'une valeur subsidiaire, c'est-à-dire ne devait être appliqué que dans les cas non couverts par le droit communal biennois. La ville reçut son propre tribunal de première instance, ainsi que son propre tribunal collégial. Elle pouvait continuer à percevoir des droits de péage, taxes d'« Ohmgeld » et d'habitation.

Les notables biennois avaient souhaité que leur ville devienne chef-lieu de son propre bailliage *(Oberamt)*. Leurs Excellences à Berne ne le leur accordèrent pas. Mais elles consentirent comme petite concession la disposition suivante : « Dans ses relations avec le gouvernement, la ville de Bienne doit dépendre directement du Petit Conseil à Berne, et il lui est attribué la prérogative de correspondre immédiatement avec celui-ci sans l'intermédiaire d'une autre autorité [2]. » Bienne pouvait ainsi contourner la voie de service qu'aurait été le bailli de Nidau.

De 1815 à 1830, le patriciat bernois conserva le pouvoir. Ensuite, il dut se retirer sous la pression des libéraux. Quel bilan tirer de cette période de 15 ans où Leurs Excellences de Berne s'efforcèrent d'intégrer dans leur État le Jura et la ville de Bienne ?

Le gouvernement bernois avait une grande expérience administrative. Il savait ce qui était en jeu lors de l'installation des bailliages. Il s'y connaissait en matière de relations publiques, raison pour laquelle il décida de publier le *Leberbergisches Wochenblatt — Journal du Jura,*

canton de Berne, un journal dans lequel il présentait et commentait ses lois, décrets et ordonnances en allemand et en français. La promotion de l'agriculture et de l'élevage animal était pour lui une vraie préoccupation. Le point négatif à souligner est qu'il lui a manqué un peu le regard sur les possibilités de développement de l'industrie et de l'artisanat dans le Jura. Il faut dire qu'on pourrait lui faire le même reproche par rapport à l'ancien canton.

Le gouvernement bernois veillait à ce que ses décisions soient rédigées non seulement en allemand, mais aussi en français. Il engagea dans ce but un traducteur à la chancellerie d'État. Il prit en considération les moyens financiers pour la perception des impôts et l'organisation de l'assistance aux pauvres dans le Jura. Toujours est-il que pour ce qui concerne la perception des impôts, les directives de l'Acte de réunion n'avaient pas été vraiment respectées et que le Jura dut payer trop.

En ce qui concerne la situation politique, l'État bernois entre 1815 et 1830 était organisé de manière tout sauf démocratique. Il n'en allait d'ailleurs pas autrement dans les autres cantons suisses. Il reste que le Jura reçut le droit à une petite députation au sein du Grand Conseil bernois. Comparé aux autres parties du canton de Berne, qui étaient encore plus mal représentées, le Jura s'en sortait relativement bien. Georges Frédéric Heilmann et Jean Rodolphe Neuhaus étaient les représentants de Bienne au Grand Conseil. De toute façon, les députés de la campagne et des villes périphériques, 99 en tout, ne pouvaient rien faire passer, face aux 200 députés de la ville de Berne, en grande partie d'origine patricienne. Georges Frédéric Heilmann, qui s'était fortement engagé, entre autres dans les questions de construction de routes, fut poussé par frustration à démissionner du conseil.

Il faut souligner que même la participation minimale de la campagne et des villes périphériques n'avait été introduite que sous la pression des grandes puissances. Elles avaient contraint Berne à donner à son État une constitution *(Déclaration du Conseil souverain)* qui prévoyait une représentation de la campagne. L'idée sous-jacente était que l'on ne pouvait pas transmettre à Leurs Excellences de Berne l'ancienne principauté épiscopale, qui avait traversé une phase de la Révolution et du progressisme napoléonien, sans reconnaître au moins une représentation politique à cette nouvelle partie du canton. Vue à court terme, cette représentation était impuissante. Mais elle eut quand même sur le long terme une certaine influence : les hommes de la campagne acquirent de l'expérience politique et développèrent une volonté de changement.

L'État dut s'ouvrir en 1830, lorsque dans les villes périphériques et les campagnes surgirent les libéraux qui contraignirent le gouvernement patricien à démissionner. À l'époque, le Jura et Bienne collaboraient d'ailleurs étroitement. Charles Neuhaus à Bienne et Xavier Stockmar à Porrentruy étaient des amis proches et partageaient leurs idéaux libéraux. Leur relation se dégrada malheureusement avec le temps. Neuhaus devint l'homme fort à Berne et était encore moins disposé que les patriciens autrefois à tolérer des conceptions et des idées différentes des siennes dans le canton.

Ce furent moins les patriciens conservateurs que les libéraux progressistes qui firent le jeu du séparatisme dans le Jura. Tandis que Bienne, malgré toutes les allusions critiques, resta globalement fidèle à Berne. Déjà en 1915, une fête aurait dû être célébrée pour les cent ans de l'appartenance de Bienne au canton de Berne. Mais la Première Guerre mondiale, qui éclata en été 1914, mit fin à tous les préparatifs. Le conseil municipal biennois proclama que le temps de guerre était quelque chose de sérieux. Célébrer des fêtes était inconvenant. Même le carnaval fut annulé.

Aujourd'hui, il a été au moins possible de mettre sur pieds une belle exposition sur 1815 dans le Nouveau Musée de Bienne, qui fut autrefois la maison familiale de Charles Neuhaus, et d'organiser une modeste manifestation. Je remercie tous ceux qui ont collaboré aux préparatifs et je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de votre attention. (Traduction Philippe Garbani.)

*Historien indépendant, Tobias Kaestli a publié de nombreux travaux de recherche sur l'histoire moderne de la Suisse, ainsi que sur l'histoire régionale biennoise. Il a été chef de projet et coauteur de l'*Histoire de Bienne *en deux volumes (Éditions Hier und Jetzt, Baden, 2013), éditeur du recueil* Nach Napoleon *(Éditions Hier und Jetzt, Baden, 2016) et auteur de la* Bözinger Geschichte *(Éditions Die brotsuppe, Bienne, 2016).*

SOURCES ET LITTÉRATURE

Ville de Bienne (Éd.), *Bieler Geschichte*, Baden 2013.

Gesetze, Dekrete und Verordnungen des Kantons Bern, 1831–1993.

Albert Comment, Hans Huber et Hans von Greyez. *Gutachten über die Vereinigungsurkunde des Jura mit dem Kanton Bern an den Regierungsrat des Kantons Bern* (Traduit du français), Berne, [Chancellerie], 1948.

Leberbergisches Wochenblatt — Journal du Jura, Canton de Berne (1817-1832), imprimé à Porrentruy (Imprimerie des baillages du Jura).

Hans Nabholz et Paul Kläui (Éd.). *Quellenbuch der Verfassungsgeschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft und der Kantone*, Aarau, 1947.

Société jurassienne d'Émulation (Éd.). *Nouvelle Histoire du Jura*, Porrentruy, 1984.

Hermann Rennefahrt. *Die Allmend im Berner Jura*, Breslau, 1905.

Bericht an den Grossen Rath der Stadt und Republik Bern über die Staats-Verwaltung in den letzten siebzehn Jahren, (1814–1830), Bern, 1832.

Acte de réunion de l'ancien évêché de Bâle avec le canton de Berne du 14 novembre 1815.

NOTES

[1] Cité d'après : *Gutachten über die Vereinigungsurkunde*, p. 64.

[2] Acte de réunion, art. 20. ch. 8, cité d'après : *Gutachten über die Vereinigungsurkunde*, p. 14.

Biel/Bienne bilingue dans le miroir de 1815

DAVID GAFFINO

Le 21 novembre 2015, la ville de Bienne, en collaboration avec la section biennoise de la Société jurassienne d'Émulation, a commémoré le bicentenaire de son appartenance au canton de Berne et à la Confédération suisse, une conséquence du congrès de Vienne de 1815, comme pour le Jura bernois et le Jura. Un anniversaire célébré « à la biennoise », sans grand faste, mais avec respect et un intérêt marqué pour l'histoire de la région. L'occasion pour les autorités municipales et cantonales de revenir sur une histoire commune parfois agitée et conflictuelle, dont elles ont assuré avoir tourné la page pour se tourner vers l'avenir.

L'occasion aussi pour deux historiens biennois, Tobias Kaestli et le soussigné, de revenir sur les événements diplomatiques du congrès de Vienne, du point de vue biennois, et sur l'histoire du bilinguisme de Bienne. C'est ce dernier élément qui fait l'objet du présent article, dans une tentative de mieux cerner ses origines dans la cité seelandaise, le développement de la minorité francophone et le rôle qu'a joué — ou non — l'année 1815 dans cette évolution.

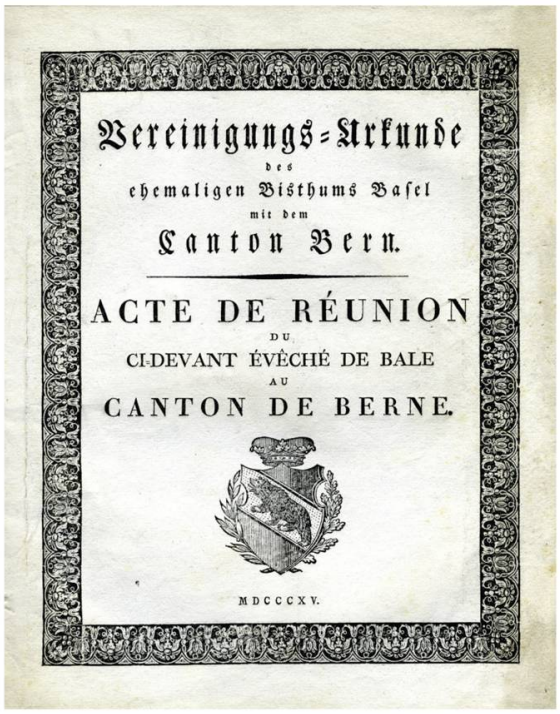
Vereinigungs-Urkunde
des
ehemaligen Bisthums Basel
mit dem
Canton Bern.

ACTE DE RÉUNION
DU
CI-DEVANT ÉVÊCHÉ DE BALE
AU
CANTON DE BERNE.

MDCCCXV.

Négocié à Bienne, l'Acte de réunion, du 14 novembre 1815, scelle le destin de l'Ancien Évêché de Bâle (Bienne et Jura) en le rattachant au canton de Berne. (Nouveau Musée de Bienne.)

Cette contribution se base sur une conférence donnée par le soussigné au Nouveau Musée de Bienne le 21 novembre 2015 et sur un cycle de conférences qu'il a présenté dans le sillage

de la parution de l'ouvrage *Histoire de Bienne* en 2013[1]. Fruit d'un travail collectif, cet ouvrage fournit la base d'une grande partie de la matière développée ci-dessous, grâce notamment aux recherches de Laurent Auberson, Margrit Wick-Werder, Markus Wick, Antonia Jordi, Pascal Kaegi et Tobias Kaestli. L'auteur y a ajouté le résultat de ses propres recherches et son expérience de travail en tant que secrétaire général du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF).

Le présent article cherche à répondre à l'une des critiques formulées à l'égard de l'ouvrage *Histoire de Bienne,* à savoir qu'il couvre l'histoire de manière chronologique et non thématique, et par conséquent, un aspect transversal comme le bilinguisme biennois n'y apparaît qu'en filigrane, éparpillé entre les époques et les chapitres. Les quelques lignes qui suivent s'efforcent modestement de combler cette lacune.

La frontière linguistique : une histoire de barbares

« Le canton de Berne croit en Bienne et en son avenir[2] », a affirmé le président du Conseil-exécutif bernois, Hans-Jürg Käser, invité d'honneur de la cérémonie du 21 novembre 2015 marquant le bicentenaire de l'appartenance de Bienne au canton de Berne et à la Suisse. Son hôte, Erich Fehr, maire de Bienne, lui a répondu que « Bienne et Berne ont chacun trouvé leur chemin et appris à collaborer[3] ». Deux mois plus tôt, pourtant, on pouvait lire dans la presse régionale que « les partis biennois accusent le canton de sacrifier la culture [à Bienne][4] » et, quelques jours à peine avant cette cérémonie, des députés au Grand Conseil bernois assénaient au cours d'un débat houleux que « toutes les régions du canton doivent être traitées de la même manière[5] » et que « si Moutier change de canton, il faudra bien rediscuter fondamentalement de la loi sur le statut particulier et des droits particuliers qu'elle renferme[6] ». Ce texte consacré principalement au Jura bernois traite également de la minorité francophone de Bienne.

Mais d'où découlent au juste ces droits en faveur des francophones de Bienne ? La ville a-t-elle toujours été bilingue, ou l'est-elle devenue ? et quand ? La réponse est plus complexe qu'il n'y paraît. La naissance du bilinguisme biennois moderne est traditionnellement datée du milieu du XIXe siècle, avec le développement massif de l'industrie horlogère qui a attiré dans cette ville de nombreux horlogers francophones descendus

du Jura. Le bilinguisme de la ville et de sa région plonge cependant ses racines beaucoup plus profondément dans l'histoire, avec des jalons à la fin de l'époque romaine, puis aux XVIe et XVIIe siècles, ainsi que pendant et après la Révolution française.

Située aux alentours d'une zone de peuplement romain (notamment le site de Petinesca, mais aussi la route du Pierre-Pertuis qui passait par Mâche, village voisin devenu un quartier de Bienne en 1920), Bienne n'est attestée dans des documents qu'à partir du XIIe siècle, puis mentionnée pour la première fois en tant que « ville » en 1230. Il est probable qu'un village, ou du moins un peuplement, existait là depuis plusieurs siècles, comme en attestent notamment des découvertes archéologiques récentes, ayant mis au jour des remblais datant du VIIe ou VIIIe siècle, dans une rue de l'actuelle vieille ville de Bienne[7].

Qu'il y ait déjà eu un village ou non à cet endroit, l'emplacement de Bienne se situait assez exactement sur la frontière des langues, telle qu'elle s'est établie progressivement entre le Ve et le Xe siècle, lors de l'effondrement de l'Empire romain, sous la pression des populations barbares. L'Helvétie était entièrement romaine depuis la fin du Ier siècle av. J.-C. Reculant face à la pression des tribus germaniques « barbares » au Ve siècle, les Romains confient une partie de l'Helvétie (correspondant plus ou moins à l'actuelle Suisse romande) aux Burgondes, un peuple germanique entré dans la sphère d'influence latine et qui constitue une partie des troupes auxiliaires de Rome[8].

Cette région burgonde ne tombera pas aux mains des Alamans, autre peuple germanique venu du nord-est, qui occupent l'actuel Plateau suisse alémanique dès le VIe et le VIIe siècle (et non dès le Ve siècle, comme l'affirmait longtemps la recherche, démentie par des contributions plus récentes[9]). Les deux peuples sont au contact, paisiblement semble-t-il, dans la région du lac de Bienne et le long de l'Aar et de la Sarine, qui marqueront jusqu'à nos jours la frontière linguistique suisse. Les distinctions entre terres latines et germanophones (entre un espace burgonde, resté dans la sphère romaine, et un espace alaman purement germanique) perdureront ensuite au sein du royaume des Francs, vainqueurs des Burgondes et des Alamans, puis dans les structures du royaume carolingien[10].

En dépit de fluctuations au fil de l'histoire, cette frontière se retrouve en bonne partie de nos jours : les communes devenues germanophones entre le VIe et le Xe siècle le demeureront pour la plupart, alors que les communes restées burgondes garderont le latin, qui deviendra le français. La germanisation venue de l'est progresse jusqu'au site actuel de

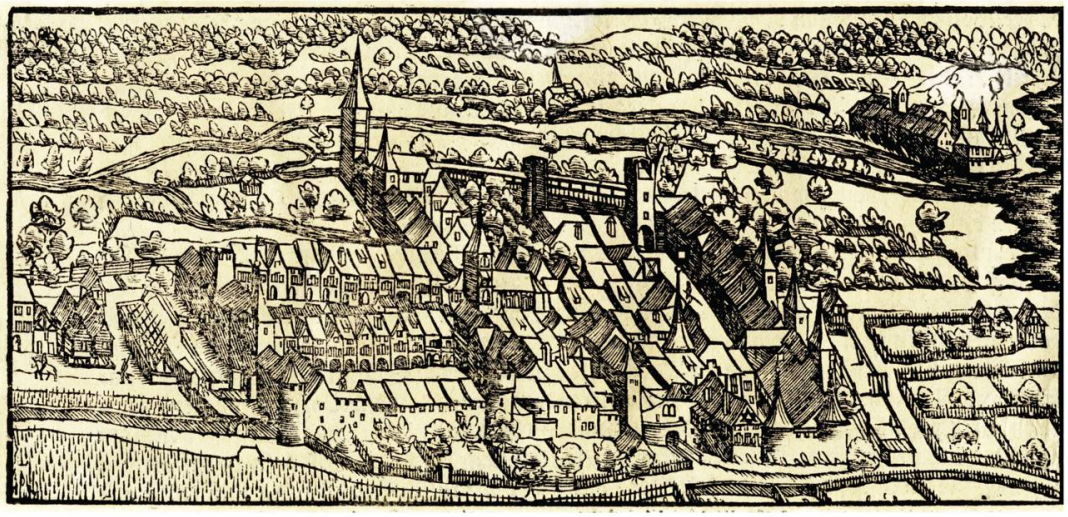

Cette gravure sur bois de Heinrich Vogtherr l'Ancien est la plus ancienne vue de Bienne, publiée au XVIe siècle. Ce n'est qu'au XIXe siècle que la ville, en pleine croissance démographique, débordera véritablement de ses frontières médiévales. (Ville de Bienne, Collection des arts visuels.)

Bienne et le long du lac, avec une frontière qui s'établit entre Douanne et Gléresse, sur le Twannbach. La commune de Gléresse changera de langue beaucoup plus tardivement : aujourd'hui germanophone (Ligerz), elle est restée francophone jusqu'au XVIIe siècle[11]. Les communes suivantes sur la rive nord, en direction de Neuchâtel, sont restées latines, alors que la rive sud du lac a aussi été germanisée. Cette évolution se révèle jusque dans les toponymes, la plupart des communes de la région ayant un nom en français, d'origine latine, et un nom en allemand, à l'image de Mâche/Mett, Orvin/Ilfingen ou Daucher/Tüscherz[12].

Du Moyen Âge alémanique à l'occupation française

Si l'on ignore la date exacte de son peuplement au Moyen Âge, toujours est-il que Bienne, une fois attestée dans les documents au XIIe siècle, est alors une petite bourgade germanophone, toute proche de la frontière linguistique. Elle a reçu du prince-évêque de Bâle, son suzerain, le titre médiéval de ville, avec des droits et privilèges correspondants. Les autorités de Bienne détenaient par ailleurs de longue date un droit de bannière, à savoir le droit de lever des troupes, sur la région voisine de l'Erguël et sur quelques autres territoires, principalement francophones

(y compris La Neuveville jusqu'en 1368)[13]. Pour exercer leurs droits, correspondre et se faire comprendre de la population de leur territoire de bannière, les autorités de Bienne, alémaniques, doivent aussi maîtriser le français. Le chancelier municipal était très certainement bilingue depuis des siècles; cette exigence est en tout cas attestée à partir de l'an 1500, dans la charte de nomination du chancelier Jacob Malagorge: le texte exige de lui qu'il serve la ville « dans la langue allemande et dans la langue welsche[14] ».

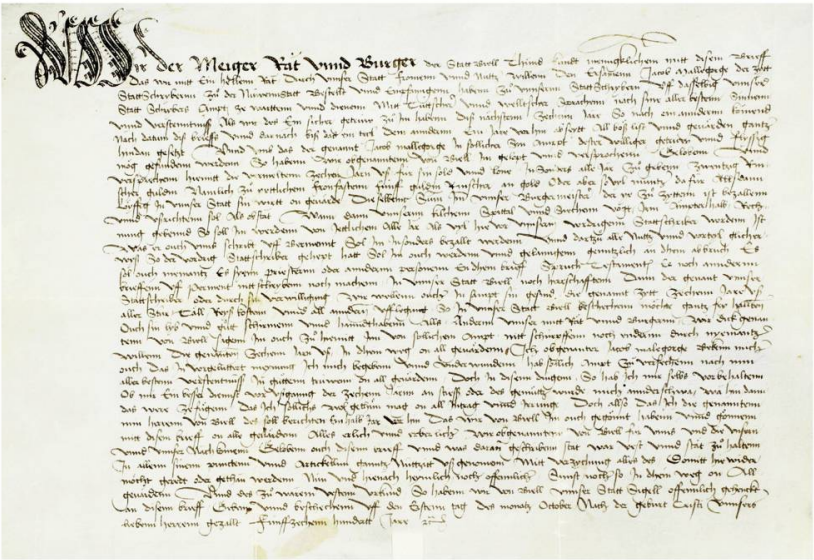

La charte d'engagement du chancelier municipal Jacob Malagorge, en 1500, impose expressément l'exigence de son bilinguisme français et allemand. (Archives municipales de Bienne, 1, 204 CLXXXIX, 18.)

La langue parlée par les autorités et la population de Bienne sous l'Ancien Régime est donc l'allemand. Les demandes d'admission à la bourgeoisie doivent pendant longtemps être déposées en allemand et de nombreux aspirants bourgeois romands germanisent leur nom: Niggu pour Nicod, Borki pour Bourquin, Thellung pour Taillon ou encore Tschan pour Jean. Le français est cependant répandu à l'époque parmi la bonne société, à Bienne comme ailleurs, cette langue jouissant alors d'un statut international comparable à l'anglais d'aujourd'hui[15].

Des mariages mixtes se font également, rendant plus difficile la distinction de langue au sein des familles, par exemple en 1665 entre le réfugié huguenot français Pierre Thouvenin et l'aristocrate biennoise Anna Katharina Wildermeth. C'est précisément dans ces années-là que les persécutions contre les vaudois et les réformés, dans les pays catholiques voisins, vont amener de nombreux réfugiés, parmi lesquels des vaudois du Piémont et des huguenots français, à s'établir dans les cantons protestants suisses. Bienne, ville réformée depuis 1528, accueille

elle aussi des réfugiés protestants (plus de 6000 après la révocation de l'Édit de Nantes). Même si la plupart continuent leur chemin, certains restent à Bienne. Conséquence de ces mouvements de population : le culte en langue française, présent de longue date, s'établit durablement à Bienne au XVIIIe siècle [16].

En 1776, revenant sur les traces de Jean-Jacques Rousseau, l'historien anglais William Coxe écrit dans ses *Lettres* : « Le petit État de Bienne […] est resserré entre le lac et une partie du Jura. […] La langue du pays est un allemand provincial, mais eu égard à la proximité de la principauté de Neuchâtel, on y parle aussi un patois français [17]. » Il ajoute, au sujet de l'autonomie partielle de la ville : « La constitution de Bienne est d'une nature si singulière que je ne sais trop dans quelle classe la ranger. On ne peut la regarder ni comme une république indépendante ni comme une monarchie limitée […]. Il paraît, en outre, que cette république protestante, nonobstant la souveraineté de son évêque catholique, jouit dans sa plénitude du droit d'imposer les taxes, contracter les alliances, déclarer la guerre & faire la paix, enfin, de faire tous les actes de l'indépendance la plus absolue [18]. »

Si William Coxe en exagère un peu la portée, cette autonomie partielle de Bienne est réelle : la ville défend bec et ongles ses privilèges anciens et ceux qu'elle a pu arracher aux princes-évêques successifs. Elle s'appuie aussi sur ses alliances, notamment son droit de combourgeoisie avec Berne. Ses droits particuliers ont cependant été fortement bridés depuis la Contre-Réforme, sous le règne du prince-évêque Blarer de Wartensee. Celui-ci, dans ses efforts de Contre-Réforme et dans le but de ramener Moutier dans le giron catholique, cherchera à se débarrasser purement et simplement de Bienne, ville réformée et frondeuse, proposant un échange avec Berne à la fin du XVIe siècle, offre que Berne finira par décliner. Blarer de Wartensee s'efforcera alors de brider ses sujets biennois par le traité de Porrentruy (1606), confirmé par son successeur dans le traité de Baden en 1610, qui fixera le cadre juridique jusqu'à la fin de l'Ancien Régime [19].

C'est dans ce contexte germanophone partiellement bilingue, dans une ville rêvant d'autonomie, accrochée à ses privilèges anciens et déclinants, que va survenir le traumatisme de l'occupation française : après le nord puis le sud de la Principauté épiscopale de Bâle, c'est au tour de Bienne d'être occupée par les troupes révolutionnaires françaises, en février 1798. Bienne est rattachée au département du Mont-Terrible, où le français est la langue majoritaire, avec Porrentruy pour chef-lieu ; le Mont-Terrible sera ensuite intégré au département du Haut-Rhin en

INSTRUCTION
DONNÉE
PAR LE PRÉFET
du Département du Haut-Rhin,

AUX CITOYENS ET MAIRES

DE SON DÉPARTEMENT;

AUX DIRECTEURS DU SCRUTIN,

ET SCRUTATEURS DE CHAQUE SÉRIE;

Pour leur faciliter, chacun en ce qui le concerne, l'exécution de la loi du 13 ventôse, sur la formation des Listes d'éligibilité prescrites par la Constitution.

CITOYENS,

Vous allez vous occuper incessamment des élections communales de l'an 9. Ces élections doivent servir de base à la formation des listes d'éligibilité, parmi lesquelles les fonctionnaires publics, les magistrats dépositaires des lois, de la sûreté publique et particulière seront désormais choisis exclusivement.

Jamais de plus grands intérêts n'ont été soumis à votre jugement, et l'appelle toute votre attention sur cette opération importante.

Perdrez-vous bien de quelle conséquence peut être pour le présent comme pour l'avenir le résultat de vos soins dans cette circonstance. Des choix que vous allez faire dépendront pour longtemps les destinées de la République. Gloire, prospérité, repos, tout ce qui intéresse ou la nation, ou les individus en renferme l'influence. Que les hommes à qui ces grands objets sont chers examinent soigneusement ceux à qui ils vont en remettre le dépôt; qu'ils se rappellent combien ils ont été trompés, soit par les flatteries privées, soit par l'esprit de parti, soit même par la conformité des opinions; qu'ils pensent surtout que ceux - là seuls offrent une vraie garantie à leurs concitoyens, qui réunissent à la probité sévère, un esprit éclairé, dont le coeur est sain, et dont la vie est sans reproche. C'est dans cette classe qu'ils doivent choisir les Citoyens dignes de leur vôte, les hommes destinés à devenir les dépositaires de l'autorité publique.

Nul ne doit se dispenser de prendre part à des choix d'un si grand intérêt.

Quand la patrie interroge tous les gens de bien, quand le Gouvernement leur demande des magistrats dignes de s'associer à ses efforts, quel prétexte resterait-il à l'indifférence; quelle excuse la négligence pourrait-elle apporter?

Il y a un Directeur de scrutin et deux scrutateurs par chaque série.

Le scrutin doit être ouvert huit heures par jour depuis le [illegible] jusqu'au [illegible] inclusivement, conformément aux heures indiquées par le Sous-Préfet de l'arrondissement.

Dans les Municipalités qui comprendront une ou plusieurs séries, les Citoyens voteront au domicile du Directeur du scrutin de leur série, ou en cas d'empêchement au domicile du plus âgé des scrutateurs.

Dans les Municipalités qui ne formeront qu'une fraction de série, les Citoyens voteront au domicile du maire et à son défaut au domicile de l'adjoint.

Les Directeurs du scrutin, et les Maires dans les Municipalités qui n'ont qu'une fraction de série doivent avoir reçu du Sous-Préfet de leur arrondissement la *feuille de leur série et un registre* en blanc sous N.° 7.

Ils tiendront ce régistre ouvert autant que devra l'être le scrutin, c'est à dire depuis le [illegible] jusqu'au [illegible] inclusivement, et quand un Citoyen se présentera pour voter, après avoir reconnu que son nom fait partie de la *feuille de série*, ils y inscriront la date du jour où ils recevront son bulletin, son numéro d'ordre, et son nom, ainsi que l'indique d'ailleurs chaque colonne de ce régistre.

Chaque votant pourra prendre connaissance de la feuille de série; il y a trouvera.

1.° Les noms des votans de la série dont il fait partie.

2.° L'indication du nombre de noms qu'il doit porter sur un 1.er bulletin. Ces noms ne pourront être pris parmi les Citoyens de sa série, mais bien parmi tous les autres Citoyens de l'arrondissement soit *présens* soit *absens* à son choix.

3.° L'indication du nombre de noms qu'il doit porter sur un 2.e bulletin. Ces noms ne pourront être pris que parmi les Citoyens de sa série.

4.° L'indication du nombre de noms qu'il doit porter sur un 3.e bulletin. Ce Bulletin sera supplémentaire, et ne devra contenir que des noms de Citoyens pris exclusivement parmi les absens, dans toute l'étendue de l'arrondissement; à cet effet il pourra consulter l'état nominatif et général dressé absens envoyé par le Sous-Préfet à chaque Municipalité. Les Maires sont invités à communiquer cet état aux votans qui desireront en prendre connaissance.

A chaque nom de Citoyen absent que le votant portera dans le ~~second et troisième~~ bulletin, il ajoutera ces mots, *absent pour le service public*.

Les votans auront soin de ne jamais inscrire sur chacun de leurs bulletins un nombre de noms supérieur à celui qu'ils verront indiqué dans la feuille de série; tout nom qui excéderait ce nombre, devant être supprimé au dépouillement du scrutin.

Ils auront également le plus grand soin de porter sur leurs bulletins indéfiniment du *nom*, le *prénom*, la *profession* et le *domicile* du citoyen auquel ils donneront leur suffrage, soit parmi les *absens*, soit parmi les *présens*.

On voit par le détail ci-dessus que chaque votant aura *trois* bulletins à faire.

Ces bulletins seront insérés dans trois boîtes fermant à clef, que les Municipalités sont chargées de fournir, et que les Maires remettront aux Directeurs du scrutin sur leur demande. Les clefs en seront également remises par les Maires entre les mains du plus âgé des scrutateurs, si les citoyens votent au domicile du Directeur du scrutin, et dans celles de l'autre scrutateur, s'ils votent au domicile du plus âgé.

Sur la première boîte seront inscrits ces mots: *Suffrages donnés par les votans hors de leur série*; sur la seconde, *Suffrages donnés par les votans dans leur série*; sur la troisième, *Suffrages donnés par les votans à des absens exclusivement*.

Lors du dépouillement du scrutin, le Directeur et les deux scrutateurs rejetteront tout bulletin qui n'aurait pas été fait conformément à la distinction indiquée ci-dessus, concernant le 1.er, le 2.e et le troisième bulletin.

Si le nombre de noms inscrits dans un bulletin excède celui déterminé dans la feuille de série, à la colonne des observations, les scrutateurs en effaceront les noms d'excédans, inscrits les derniers.

Pour prévenir cet inconvénient; pour prévenir de même toutes les autres irrégularités qui, faute d'instructions suffisantes, pourraient être commises dans la formation des bulletins, les Directeurs du scrutin sont invités à donner aux votans toutes les communications, toutes les explications qui pourront les mettre à portée de faire leurs bulletins d'une manière absolument conforme aux dispositions de la présente instruction.

Le [illegible] les scrutateurs se transporteront chez le Directeur du scrutin, et procéderont avec lui en public au dépouillement du scrutin. Cette opération devra être annoncée la veille par une proclamation faite au son de la caisse ou de toute autre manière, afin que les citoyens puissent y assister. Les Maires sont spécialement chargés de faire faire cette proclamation et de faire l'avis que les Directeurs du scrutin leur en donneront un ou deux jours d'avance.

Dans les Municipalités qui ne formeront qu'une fraction de série, les Maires qui auront reçu les bulletins des votans, transmettront les boîtes que les contiendront, au Directeur du scrutin dans la journée du [illegible]

Le Sous-Préfet leur fera connaître le nom et le domicile de ce Directeur du scrutin qui, après avoir reçu les boîtes précédentes, réunira d'autre soin que d'en faire le dépouillement le lendemain. Les deux scrutateurs se réuniront chez lui à cet effet le [illegible]

Les Directeurs du scrutin et les deux scrutateurs réunis chacun pour leur série, formeront une seule liste des noms contenus dans les deux premiers bulletins, c'est à dire, dans ceux tirés des 1.er et 2.e boîte ayant pour inscription d'une part, *Suffrages donnés par les votans hors de leur série*, et d'autre part, *Suffrages donnés par les votans dans leur série*.

Pour faire cette liste ils n'auront qu'à remplir exactement celle qui leur sera transmise en blanc par le Sous-Préfet de l'arrondissement sous N.° 8. Ils ne manqueront pas surtout de porter dans la colonne à ce destinée le *nombre total des Suffrages obtenus* par chacun des Citoyens dont le nom se trouvera compris dans les bulletins.

Outre cette première liste, ils en formeront une seconde qui comprendra les noms contenus dans les bulletins tirés de la 3.e boîte [illegible]

Cette seconde liste portant N.° 9 leur sera également adressée en blanc par le Sous-Préfet; ils voudront bien la remplir dans toutes ses colonnes aussi exactement que la première.

Ils feront deux minutes de chacune des deux listes précédées qu'ils voudront bien un remplir qu'en *français*; elles devront être signées du Directeur du scrutin et des deux scrutateurs.

Leur opération étant ainsi terminée, le Directeur du scrutin remettra ces listes au Maire de la commune de son domicile. L'une restera déposée entre les mains du Maire; l'autre sera adressée par ce dernier au Sous-Préfet de l'arrondissement.

Le Préfet aime à croire que les Directeurs du scrutin et les scrutateurs en se pénétrant de l'importance de l'opération qu'ils ont à remplir, ne négligeront rien pour l'exécuter de la manière la plus desirable.

Pour parvenir entièrement à ce but, ils sont invités à faire savoir aux Citoyens compris dans leur série les jours et heures indiqués dans la présente instruction pour l'ouverture et la durée du scrutin, ainsi qu'ils ont été fixés par le Sous-Préfet de l'arrondissement.

Cet avis pourrait être donné par une proclamation publique que les Maires voudroient bien faire faire, soit au son de la caisse, soit de toute autre manière.

Mais ce moyen serait peu-être encore insuffisant, surtout pour faire connaître à chaque votant de quelle série il fait partie, et quel est le Directeur de scrutin chez lequel il doit voiter. Cependant il est absolument nécessaire que les Citoyens soient avertis à ce sujet. En conséquence les Directeurs du scrutin et les scrutateurs sont invités à donner cet avis à chaque votant de leur série par un billet conçu en ces termes:

ELECTIONS COMMUNALES.

Le Directeur du scrutin de la série N.° de la Municipalité de

prévient le Citoyen qu'il fait partie de ladite série et que le scrutin est ouvert chez lui à dater de ce jour jusqu'au depuis (*ici on indiquera les heures*)

Le Préfet invite les Sous-Préfets de chaque arrondissement à lui faire connaître avec mention honorable, les directeurs qui auront rempli leur opération avec toute le zèle et toute la régularité qu'elle demande.

Fait en la Préfecture du Département du Haut-Rhin.

A Colmar le Messidor an 9.

LE PRÉFET

Fr. Noël.

Unterricht
von dem Präfekt
des oberrheinischen Departements;

An die Bürger und Mairs desselben Departements;

An die Directoren des Scrutiniums und Skrutatoren von jeder Serie.

Gegeben zum Ende, einem jeden in Betref seiner, die Vollziehung des Gesetzes vom 13ten Windmonat jüngst, so auf die Errichtung der durch die Constitution vorgeschriebenen Liste der Stimmfähigkeit Bezug hat, zu erleichtern.

Bürger!

Nun werden Sie sich unverzüglich mit den Gemeind-Wahlen bei vien Jahre beschäftigen müssen; diese Wahlen sollen zur Grundlage der Bildung der Stimmfähigkeits-Listen dienen, worunter die öffentlichen Beamten, die Obrigkeiten, Vorsteher der Gesetze, der allgemeinen und eingelnen Sicherheit hernerhin ausschliesslich werden erwählt werden.

Noch niemal hatte das Volk erhabenere Interessen in seinen Händen vereinigt; und ich fodere alle ihre Beschlussmittel über dieses wichtige Geschäfte auf.

Erwägen Sie wohl, von welcher Folge das Resultat ihrer Besorgniß in diesem Umstande, für das Gegenwärtige und das Zukünftige seyn kann. Von den verhandelten Wahlen hängt für lange Zeit das Schicksal der Republik ab. Ehre, Wohlstand, Ruhe, alles was der Nation und Individuen interessiren kann, muss daraus den Einfluss fühlen. Mögen die Männer, denen diese wichtigen Gegenstände am Herzen liegen, sorgfältig untersuchen, wem sie solche anvertrauen sollen; mögen sie sich mitunter erinnerten Mißnamen, entweder so fundverblendet, daß sie eitlen Vorspiegelungen, oder Gemüthsmeinungen, oder ächte Wahrheitsliebe darbieten, die mit einer strengen Redlichkeit, einem aufgeklärtem Verstand verbinden; deren Herz rein und die Gegenstand ihrer Bestimmung ist. In dieser Klasse müssen sie die Bürger wählen, die ihre Stimme würdig sind, die Männer, welche bestimmt sind, die Verwalter der öffentlichen Gewalt zu werden.

Keiner soll sich davon befreyen, an den Wahlen, welche von so großem Interesse sind, mitzuwirken.

Wenn das Vaterland, alle ächtige Menschen zur Frage ruft; wenn die Regierung ihnen ihre Mitwirkungsfähigkeit fodert, mit welchem Fug wird sich jeder Mann beigesellen, welcher Vorwand könnte Gleichgültigkeit bemänteln wollte?

Es ist ein Director des Scrutiniums und zwey Skrutatoren für jede Serie.

Das Scrutinium soll acht Stunden des Tags geöffnet seyn, seit dem [illegible] bis den [illegible] mitbegriffen, so wie die Stunden durch den Unter-Präfekt des Departements bestimmt werden sind.

In den Municipalitäten, welche ein oder mehrere Serien enthalten, sollen die Bürger in der Wohnung des Directors des Scrutiniums ihrer Serie abstimmen, oder im Fall einiger Hinderniß in der Wohnung des ältesten der Skrutatoren.

In den Municipalitäten, welche nur eine Abtheilung der Serie bilden, sollen die Bürger in der Wohnung des Maires und in Mangel dessen in jenen des Adjunkten abstimmen.

Die Directoren des Scrutiniums und die Mairs in den Municipalitäten, welche nur eine Abtheilung der Serie bilden, haben von dem Unter-Präfekt ihres Departements, und ein leeres Register unter N.° 7 erhalten haben.

Sie sollen dieß Register offen halten, so lang das Scrutinium offen bleiben solle, das will seyn, sind [illegible] bis den [illegible] inclusivement, und wenn sich ein Bürger zum Stimmgeben darbieten wird, so nachdem wird erkannt werden wird, daß sein Name von dem Blatt der Serie Theil macht; machen sie den Tag, an welchem sie dessen Bulletin erhalten, seine Ordnungs-Nummer, und sein Name darein vergrößern, nur ein solches jede Columne dieses Registers angiebt.

Jeder Stimmgebender ist befugt, Kenntniß von dem Blatt der Serie zu nehmen. Er wird darin haben:

1.° Die Namen der Stimmgebenden der Serie von welcher er Theil macht.

2.° Die Anzahl der Zahl der Namen, so er auf ein erstes Bulletin oder Stimmzettel setzen soll. Diese Namen dürfen nicht aus den Bürgern der Serie, wohl aber aus den andern Bürgern des Departements genommen werden, es seyen An- oder Abwesende nach dessen Wahl.

3.° Die Anzahl der Zahl der Namen, so er auf ein zwey Bulletin setzen soll. Diese Namen dürfen nur aus den Bürgern einer Serie gegeben werden.

4.° Die Anzahl der Zahl der Namen, so er auf ein drey Bulletin setzen soll. Dieses Bulletin soll als Zusatz seyn, und nur die Namen von Bürgern enthalten, welche ausschließlich anwesend, nur aus Abwesenden von einigen Umständen des Bezirks bestehen sollen. Zu welchem Ende er das Namensblatt und Hauptverzeichniß der gedachten Abwesenden, so durch den Unter-Präfekt an jede Municipalität geschickt worden, zu Rathe ziehen kann. Die Mairs sind eingeladen, solches Verzeichniß den Stimmgebenden, die es verlangen, zur Einsicht vorzulegen.

Bei jedem Namen der abwesenden Bürger, so der Stimmgebende, auf das die und die Bulletin setzen wird, soll er dieß Wort beifügen: *Abwesend für den öffentlichen Dienst*.

Die Stimmgebenden werden besorgt seyn, auf jedes ihrer Bulletine kein höhere Anzahl Namen, als jenenige, welche auf dem Blatt der Serie angegeben ist, zu setzen; jeder Namen, so diese Zahl überschreiten würde, muß bei der Untersuchung des Scrutiniums entgegen werden.

Möchtest mäßen sie die größte Sorge tragen, daß sie nicht kein Namen nach den Vornamen, die Handthierung und den Wohnort beilegen, von dem Bürger, welchem sie die Stimme geben, es sey von Abwesenden oder von Gegenwärtigen.

Aus obigen Umständen ersehet man, daß jeder Stimmgebende drei Bulletine zu geben hat.

Diese Bulletine müssen in drei geschlossene Büchsen, so die Municipalitäten zu diesem haben, sichten werden, und welche die Mairs den Directoren des Scrutiniums, und die Bürgern, zu handhaben sollen. Die Schlüssel davon sollen ebenfalls durch die Mairs an die Hände der dienlichen Skrutatoren übergeben werden, wenn die Bürger in der Wohnung des Directors vom Scrutinium abstimmen, und an die Hände des andern Skrutators, wenn sie in der Wohnung des ältesten abstimmen.

Auf der ersten Büchse sollen diese Worte geschrieben stehen: Gegebene Wahlstimmen durch die Stimmgebenden außer ihrer Serie, auf der zweiten: Gegebene Wahlstimmen durch die Stimmgebenden in ihrer Serie; auf der dritten: Gegebene Wahlstimmen durch die Stimmgebenden, den Abwesenden ausschließlich.

Bei der Untersuchung des Scrutiniums sollen der Director und die zwey Skrutatoren jedes Bulletin, welches nicht mit vorner angegebiger Unterschrift, in Betref des ersten und zten Bulletins, verschen wäre, verwerfen.

Wenn die Zahl der in einem Bulletin eingeschriebenen Namen bieteinge, so in dem Blatt der Serie, der Columne der Observationen bestimmt ist, überseigen wird, müssen die Skrutatoren die letzgemeldeten die Zahl übersteigenden Namen auszerreichen.

Um diesem Unumstab vorzubeugen, und auch alle andern Unförmlichkeiten, welche aus Mangel hinlänglichen Unterrichts, in der Verfertigung der Bulletins entstehen können, zu verhüten, sind die Directoren des Scrutiniums eingeladen, den Stimmgebenden alle Darreichung und alle Erläuterungen zu geben, die sie in Stand stellen mögen, ihre Bulletins auf die Art, wie durch die Verfassungen des gegenwärtigen Unterrichts vorgeschrieben ist, zu verfertigen.

Dem [illegible] sollen die Skrutatoren sich zu den Direktor des Scrutiniums begeben, und zur öffentlichen Untersuchung des Scrutiniums schreiten. Dieses Geschäft muß Tags zuvor durch eine Proklamation, bei Ruhrung der Trommel, und auf alle nähliche Art, angesehen werden, damit die Bürger sich dabei einfinden können. Den Mairs ist insbesondrich aufgetragen, diese Proklamation, auf den Bericht der Directoren des Scrutiniums, so sie benöthigen gieben zwei Tage zuvor geben werden, kundzu zu lassen.

In den Municipalitäten, welche nur eine Abtheilung der Serie bilden, sollen die Mairs, welche die Bulletine der Stimmgebenden aufgenommen haben, die Büchsen, so dieselbe enthalten, dem Director des Scrutiniums indessen den Tag bei

Der Unterpräfekt wird einen den Namen und den Wohnort des Directors des Scrutiniums zu erkennen geben, welcher, nachdem er die gedachten Büchsen erhalten haben wird, nichts weiters zu besorgen, als zu ihrem Untersuchung den andern Tag zu schreiten. Die zwey Skrutatoren haben sich zu solchem Ende bei ihm zu versammlen den

Wenn die Directoren des Scrutiniums und die zwey Skrutatoren, jeder für ihre Serie, versammelt sind, müssen sie eine einzige Liste der Namen verfertigen, welche in den zwey ersten Bulletins begriffen sind. Das heißt, zu bewirken, welche aus der ersten und zten Büchse gegeben worden sind, mit folgender Aufschrift einerseits: *Gegebene Stimmenzahlen durch die Stimmgebenden außer ihrer Serie*; und andererseits: *Gegebene Stimmenzahlen durch die Stimmgebenden in ihrer Serie*.

Um diese Liste zu verfertigen, haben Sie nur gutmeinendst hiermit ausfüllen, so Ihnen sey durch den Unterpräfekt des Bezirks, unter N.° 8, zugeteilt worden. Sie werden sonderbarlich nicht versäumen in der dritten gemeldeten Columne, die Hauptzahl der Wahlstimmen, so jeder Bürger, welcher in den Bulletins begriffen ist, erhalten hat, zu angeben.

Ausser dieser ersten Liste, welche Sie eine zweite verfertigen, welche die Namen der in den zwey ersten Büchsen [illegible] sie, die Bürgerinnen ausschließlich gegebener und gegebenen Bulletins enthalten sind, begreifen soll.

Diese zweite Liste, unter N.° 9, wird Ihnen ebenfalls sey durch den Unterpräfekt zugeteilt worden. Sie werden solche, wie die erstere, in all ihren Columnen gewissenhaft ausfüllen.

Sie müssen zwei Protocolle (Memoire) von jeder der gedachten Listen verfertigen, und zwar auf französisch ausfüllen. Sie sollen von dem Director des Scrutiniums und von den zwey Skrutatoren unterschrieben werden.

Wenn solchergestalt die Geschäft vollendet seyn wird, soll der Director des Scrutiniums gemeldte Listen dem Mair seiner Wohnung einhändigen. Eine davon soll in den Händen des Mairs hinterlegt seyn, die andere soll durch diesen seinem Unterpräfekt des Bezirks zugeschickt werden.

Der Präfekt schmeichelt sich, glauben zu dürfen, daß die Directoren des Scrutiniums und die Skrutatoren, von der Wichtigkeit des Geschäfts, so sie zu erfüllen, durchdringen, nichts vernachlässigen werden, dasselbe gemäß ihrem nähmlichen Eifer zu verfügen.

Um aber vollständig zu diesem Endzweck zu gelangen, sind Sie eingeladen, den Bürgern, welche in ihrer Serie begriffen sind, die Tage und Stunden, welche in gegenwärtigem Unterricht für die Eröffnung und die Dauer des Scrutiniums angezeigt sind, wie solche durch den Unterpräfekt des Bezirks festgesetzt werden, kund machen zu lassen.

Diese Kundmachung dürfte durch eine öffentliche Proklamation, so die Mairs entweder bei Rührung der Trommel, oder auf jede andere Art, machen lassen könnten, geschehen.

Dennoch dünkt diese Mittel vielleicht noch nicht hinlänglich sey, um jedem Stimmgebenden erkennen zu geben, von welcher Serie er Theil macht, und welcher der Director des Scrutiniums ist, bei welchem er stimmen soll. Jedoch ist dieß schlechterdings nöthig, daß die Bürger hiem berichet werden. Infolgen sind die Directoren des Scrutiniums und der Skrutatoren eingeladen, diesen Bürger jedem Stimmgebenden Ihrer Serie zu geben, durch einen Zettel folgenden Inhalts:

Gemeind-Wahlen.

Der Director des Scrutiniums der Serie, N.° der Municipalität von

benachrichtiget den Bürger das er Theil von gemeldter Serie macht,

und daß das Scrutinium bei ihm geöffnet ist, vom heutigen Tag angerechnet bis den von dort muß man die Stunden angeben.)

Der Präfekt hofet die Unterpräfekten jeden Bezirks ein, bemüssen mit Ehrenmeldung erkennen zu geben diejenigen Directoren des Scrutiniums und Skrutatoren, welche ihre Geschäft mit ganzem Fleiß und aller Regelmäßigkeit, so sie erfordert, erfüllt haben.

Gegeben in der Präfektur des oberrheinischen Departements zu Colmar den 1sten Erndtemonat im 9ten Jahr.

Der Präfekt,

Fr. Noel.

A COLMAR, de l'imprimerie de la Préfecture du Département du Haut-Rhin.

Pour bien se faire comprendre, les autorités d'occupation française publient des décrets bilingues à Bienne et dans le département du Haut-Rhin, à l'instar de ces instructions préfectorales en vue d'élections communales. (Archives municipales de Bienne, 1, 240, CCLIV, 51.)

1800. Pour la première et dernière fois de son histoire, Bienne forme alors un « canton de Bienne », non pas un véritable canton suisse comme en rêvaient les élites municipales depuis des siècles, mais un canton au sens français du terme, à savoir une simple subdivision administrative d'un département. La ville fait un nouveau pas vers le bilinguisme, avec une présence accrue du français et des décrets publiés en deux langues par les autorités d'occupation, soucieuses de se faire comprendre de la population germanophone [20].

L'économie biennoise est profondément transformée pendant la période française : l'artisanat horloger, qui commençait à émerger au XVIIe siècle, s'effondre totalement, victime de patentes à prix prohibitifs et de taxes sur les métaux précieux. Bienne comptait environ 120 horlogers au moment de l'arrivée des Français, en 1798. On n'en recensera plus que quatre en 1812. En revanche, l'industrie textile profite de la situation et du blocus continental imposé à l'Angleterre par Napoléon. Grâce à ses relations en France, le Biennois François Verdan développe sa fabrique d'indiennes (des tissus colorés à la mode de l'époque), située dans l'actuel bâtiment Neuhaus du Nouveau Musée de Bienne. Au sommet de la période française, en 1808, la fabrique d'indiennes et les autres fabriques du secteur textile occupent entre 1 200 et 1 500 personnes à Bienne ; la ville comptait alors quelque 2 300 habitants, ou environ 5 500 dans tout le canton de Bienne (avec Boujean, Évilard, Vigneules, Péry, Orvin et quelques autres communes). C'est dire le poids économique de l'industrie textile à Bienne pendant la période française, avant le déclin puis la défaite de Napoléon face aux puissances européennes [21].

Par ses spoliations, ses réquisitions, la conscription obligatoire et les bouleversements qu'elle impose, l'occupation française laissera à Bienne (comme à d'autres régions suisses) un souvenir détestable, en partie synonyme de rejet de la France et du français [22].

Rêves de grandeur au congrès de Vienne

Ayant atteint son apogée en 1807, l'Empire napoléonien n'en finira plus de décliner ensuite. S'enlisant dans des guerres en Espagne puis en Russie, il finira par s'effondrer en 1813-1814, sous les coups de boutoir des Alliés. Une bonne partie des fonctionnaires français fuit Bienne au

fur et à mesure que les troupes autrichiennes avancent et franchissent le Rhin pour se rapprocher du Jura. S'ensuit une période de négociations intenses à de multiples niveaux, d'abord à une échelle régionale pour Bienne, puis à l'échelle européenne, au congrès de Vienne qui s'ouvrira en 1814[23].

Alors que les grandes puissances redessinent la carte de l'Europe à Vienne, des notables biennois (regroupant peu ou prou l'ancienne classe dirigeante de la ville) cherchent à se doter enfin du statut de canton suisse, si ardemment désiré depuis des siècles. Ils dépêchent des diplomates à Berne et à la Diète fédérale, mais aussi auprès de l'armée autrichienne, dont ils obtiennent une lettre certifiant que Bienne fait partie de la Confédération suisse et doit être traitée comme telle, et non pas comme une province française occupée. Tout est fait pour ne plus paraître français ; à la fin 1813, les notables biennois refusent de répondre aux ordres du préfet de Porrentruy, désormais sous occupation autrichienne, qui exige des réquisitions en nourriture de la part des territoires français libérés (ou réoccupés). Le 4 janvier 1804, les notables se réunissent sous la forme d'un gouvernement provisoire, présidé par Samuel Daxelhofer, qui proclame unilatéralement un « État libre de Bienne » au sein de la Confédération helvétique. Une demande d'adhésion est déposée auprès de Zurich, canton directeur de la Confédération. Le gouvernement provisoire abolit le droit français et ses grands principes (comme la séparation des pouvoirs), pour rétablir l'ordre de l'Ancien Régime[24].

Après avoir tenté en vain, durant l'été 1814, de négocier avec l'Erguël et La Neuveville la création d'un canton dirigé par Bienne, le gouvernement biennois provisoire pousse son aventure diplomatique jusqu'au congrès de Vienne, à l'automne 1814. Présentés par l'historien Tobias Kaestli[25], les détails de cette épopée ne font pas l'objet du présent article. On en retiendra que le gouvernement provisoire, désormais présidé par Niklaus Heilmann et représenté au congrès de Vienne par son fils, Friedrich Heilmann, échouera dans son ultime tentative de créer un canton de Bienne. Confrontées au retour de Napoléon après sa fuite de l'île d'Elbe en mars 1815, les puissances européennes ont d'autres chats à fouetter et sifflent la fin de la récréation. Le congrès de Vienne aboutit le 20 mars 1815 à une Déclaration pour les affaires concernant la Suisse, qui prévoit entre autres le rattachement de tout l'Ancien Évêché de Bâle (dont Bienne) à la Suisse et au canton de Berne. Cette Déclaration sera suivie d'une autre, du canton de Berne, qui s'engage à « confirmer aux villes, districts et communes […] leurs anciens droits », puis par la négociation et la signature (à Bienne) de l'Acte de réunion du 14 novembre

1815, qui règle les détails du rattachement de l'Ancien Évêché de Bâle au canton de Berne[26].

Fin 1815, Bienne est une petite ville bernoise et suisse, à nouveau essentiellement germanophone, mais toujours à la frontière des langues, avec une présence encore discrète du français. Une ville affaiblie dans son économie comme dans ses institutions, et rattachée au district alémanique de Nidau. Elle ne deviendra chef-lieu de son propre district qu'en 1832.

L'industrialisation francophone au XIXe siècle

C'est au milieu du XIXe siècle que le bilinguisme de Bienne va prendre son envol, pour des raisons économiques et fiscales. Jusque-là réduits à des proportions insignifiantes, les résidents francophones vont atteindre 19 % de la population biennoise en 1880 et 28 % au tournant du siècle, avant de se stabiliser aux alentours de 30 % pendant tout le XXe siècle. Pourquoi cette évolution ? Entre 1815 et 1842, l'industrie textile ne cesse de décliner. Ne profitant plus du blocus continental par Napoléon, elle fait face (comme d'autres industries textiles en Suisse) à la concurrence impitoyable des produits anglais. Jadis florissante, la fabrique d'indiennes de Verdan périclite au fil des ans, avant de fermer totalement ses portes en 1842. Un séisme économique, quand on sait la place qu'occupait le textile dans l'emploi à Bienne[27].

C'est un réfugié politique allemand, Ernst Schüler, enseignant, horloger puis conseiller municipal biennois, qui donnera une impulsion déterminante : pour diversifier l'économie, il propose d'attirer à Bienne des artisans horlogers, en leur accordant des incitations fiscales sur plusieurs années. Soumise au conseil municipal fin 1843, la mesure est adoptée par l'assemblée communale en janvier et en mai 1844. La mesure fonctionne comme un appel d'air dans une région francophone, le Jura bernois, déjà fortement industrialisée : entre 1764 et 1860, la part du secteur secondaire est passée de 19 % à 43 % dans le Jura bernois, terre auparavant largement agricole[28]. En 1868, l'avocat biennois Édouard Marti écrit : « Bienne est bien loin d'atteindre l'activité industrielle de la localité moins populeuse de Saint-Imier[29] ».

Bienne étant reliée au rail dès 1857 (alors que le Jura bernois attendra 1874), sa position centrale et ces incitations fiscales ont pour effet d'y

concentrer de plus en plus d'activités industrielles. Les horlogers francophones continuent d'affluer (le nombre d'horlogers passe de 150 en 1846 à 900 vingt ans plus tard et 2690 en 1889[30]) et la population ne cesse d'augmenter: elle double entre 1850 et 1870 (elle recevra en 1853 le surnom de «ville de l'avenir») et décuple entre 1850 et 1920, grâce aussi à des fusions de communes. Une évolution qu'on observe certes dans de nombreuses autres villes de Suisse, sous la pression de la révolution industrielle, mais qui, à Bienne, aura d'importantes incidences sur sa structure linguistique[31].

Dès leur arrivée en 1845, les horlogers francophones du Jura bernois attirés à Bienne souhaitent pouvoir scolariser leurs enfants en français: la première école francophone est ouverte en 1845, d'abord privée, puis intégrée au système scolaire public. Ils cherchent aussi à s'informer et à faire de la publicité en français: dès 1859, le *Bieler Tagblatt* prend le sous-titre *Feuille d'avis de Bienne et des environs* et insère des articles et des réclames en français; son éditeur Franz Wilhelm Gassmann franchit le pas en 1863 et lance un journal entièrement en français, *la Feuille d'avis de Bienne*, qui prendra le titre de *Journal du Jura* en 1871[32].

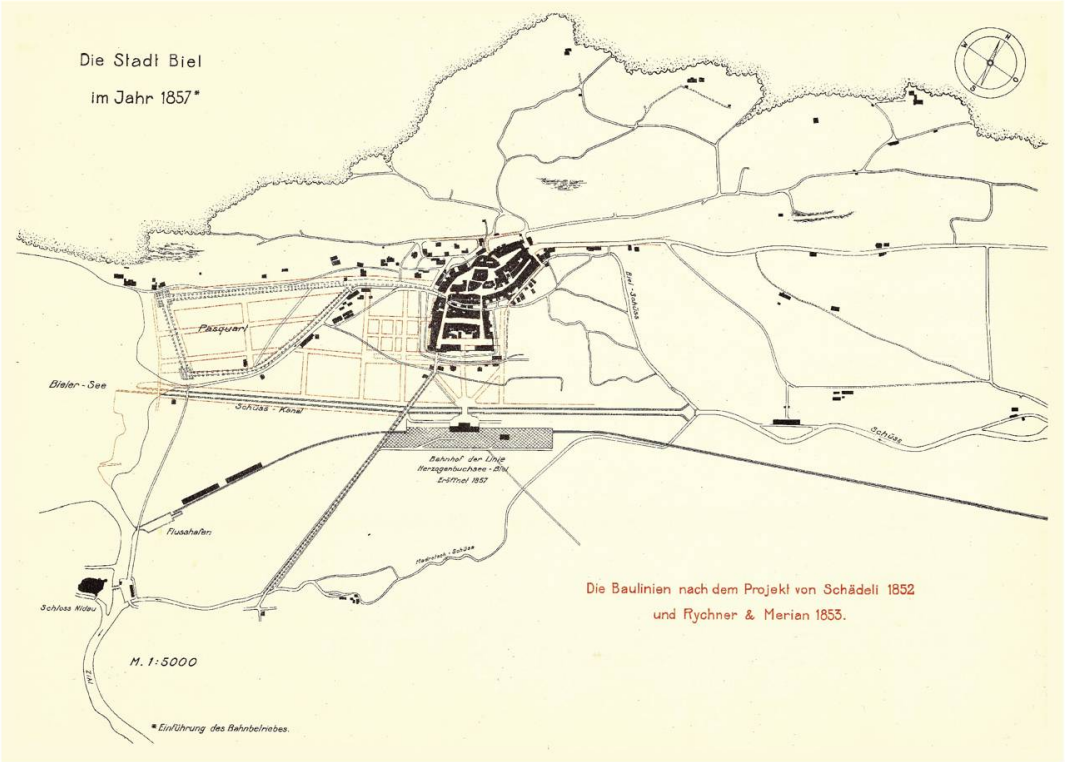

Plan de Bienne en 1857 : on distingue la première gare et les plans du Quartier-Neuf, en rouge: la ville commence à déborder de son cadre médiéval. (Ville de Bienne, Service du cadastre.)

À l'étroit dans le corset des remparts de la vieille ville, la population en pleine croissance déborde à l'extérieur des murs; des quartiers modernes sont construits, à commencer par le Quartier-Neuf, dont les plans sont tracés dès 1857, avec l'ouverture de la première gare. Une commission des noms de rues est chargée de donner une identité (rue Neuve, rue de l'Industrie, rue de l'Hôpital, etc.) à ces nouveaux quartiers, avec des panneaux indicateurs qui sont déjà pour la plupart bilingues[33]. Des publicités commerciales bilingues font leur apparition, l'administration fonctionne de plus en plus de manière bilingue (traductions, administration, messages de votations, etc.) et des politiciens francophones commencent à se faire connaître, à l'instar du Genevois Élie Ducommun, prix Nobel de la paix 1902, président du Cercle romand et conseiller de ville durant ses années biennoises, entre 1873 et 1877. La ville devient de plus en plus bilingue, tout en restant à une large majorité (70 %) germanophone. Le bilinguisme officiel progressera par étapes: ainsi le

Der Bieler

Ein Spiegel und Sprachrohr für die engere Heimat

Nr. 1/2 Preis 60 Rp. März 1958

Bärn, Du edle Schwizerstärn

Goethe hat einmal geschrieben, Bern sei die schönste Stadt, die er auf seiner Schweizer-Reise gesehen habe und Ferdinand Hodler, unser eigenwilliger, einzigartiger und grossartiger Maler-Fürst hat bekannt: „Da fragt man immer nach den Ursprüngen meiner Künstlerschaft und meinen ersten künstlerischen Eindrücken. Die wunderbare Schönheit der Stadt Bern, wie ich sie in meiner Kindheit erlebte, sie war es einzig und allein, die meine künstlerische Ader weckte und nährte".

In der Tat: Wer je vom Rosengarten auf das alte Bern heruntergeschaut hat, wird den tiefen Eindruck nie mehr los, den dieses Stadtbild in seiner köstlichen Mannigfaltigkeit und zuchtvollen Ordnung ihm in die Seele prägte.

Die neue Zeit hat zwar auch vom alten Bern ihren Tribut gefordert und manch mittelalterliches Stück musste weichen und immer wieder taucht die Gefahr auf, dass bald dieses, bald jenes Gebäude oder ein ganzer Strassenzug die Augen begehrlicher Geschäftemacher auf sich zieht, die ohne Rücksicht auf sinnvoll gewordenes und geschlossenes Stadtbild dieses zerstören oder ihm gar *dieses kalte Gesicht einer neuzeitlichen Architektur aufzwingen wollen.*

Aber in Bern wehrt man sich, wehrt man sich noch und hat damit Erfolg! Und das macht Freude! *Bern bleibt Bern.*

Wenigstens, was sein äusseres Bild anbelangt. Aber Bern kämpft auch um sein inneres Antlitz. Bern ist eine deutsche Stadt, von den Zähringern deutsch gegründet und deutsch geblieben durch all die Jahrhunderte und selbst dann noch, als der weltoffene Sinn seiner Herren sie allzu nah an fremde Sprache und Kultur heranführte. Die Gefahr, sein altes deutsches Gesicht zu verlieren besteht aber erst seit Bern Bundesstadt geworden. In das deutsche Bern kamen als Bundesbeamte Welsche und je grösser das Heer der eidgenössischen Beamten wurde, desto zahlreicher schlugen Scharen welscher Miteidgenossen ihre Zelte in der Bundesstadt auf. Nach eidgenössischem Sprachenrecht sollte das zwar keine Verwelschung Berns mit sich bringen. Diese welsche Beamten hätten ein dauernd wirkendes Bindeglied zwischen deutsch und welsch sein können, wenn sie den Willen gehabt hätten, sich ebenso in der deutschen Schweiz ganz einzuleben, wie es 100 000 Deutschschwizer im Welschland in mehr als *zehnfach* grösserer Zahl ohne weiteres tun.

Das aber wollen die Welschen eben nicht und so schwelt nun in der Bundesstadt das Feuer des Sprachenkampfes und hie und da schlagen auch schon richtige Flammen empor.

Oberflächlich betrachtet scheint alles noch recht harmlos, wie seinerzeit vor bald 100 Jahren im deutschen Biel. Bern hat Biel hing[illegible]a es geopfert ist, zählt es nicht mehr. Und [illegible]findet man nun die Vorgänge in Biel, die es zur Zweisprachenstadt machten, als warnendes und böses Vorzeichen. Auch in Bern geht es vorläufig nur um die Anerkennung und den Unterhalt einer französischen Schule aus öffentlichen Mitteln. Am Ende aber stünde nicht nur die Förderung welscher Volksteile im deutschen Sprachgebiet, sondern die Zurückdrängung der deutschen Sprache, wie wir sie in Biel nun offenbar wehrlos hinnehmen müssen. Dagegen wehrt man sich in Bern. War es aber schon auffällig und taktlos, dass sich welsche Bundesräte in diese Sache mischten, so ist es erst recht befremdlich, wenn ein ostschweizerischer Bundesrat die Deutschberner ermahnt, nur ja nicht kleinlich zu sein und den Welschen entgegenzukommen. Besagter Bundesrat scheint den „Courrier de Berne" nie gelesen zu haben, sonst wäre ihm vielleicht aufgefallen, dass es den Welschen nicht etwa nur um ihre muttersprachliche Eigenart, sondern auch darum geht, den Einfluss der französischen Sprache im fremden Sprachgebiet zu verankern. Nach dem Gewähren eines französischen Gymnasiums im ehemals rein deutschen Biel schrieb nämlich besagtes Organ mit unverhohlener Freude: *„Die Volksabstimmung in Biel hat dazu geführt, unsere (die französische) Sprache als 2. Sprache im alten (einsprachig-deutschen) Kantonsteil fest zu verankern."* Das nennt man Eroberung, wie Frankreich sie in Elsass-Lothringen und Italien in Südtirol betreiben.

Die Frage ist nun wirklich die, ob sich das alte Bern solcherart erobern lassen will. Wer eine Festung erobern wollte, hatte zu allen Zeiten gern einen Verbündeten innerhalb der Festungsmauern. Ein trojanisches Pferd hat auch heute noch seine Vorteile. Und

Éloges de l'allemand et des valeurs traditionnelles, critique du français et du bilinguisme: telles sont les principales caractéristiques du journal *Der Bieler*, publié entre 1954 et 1964. (Bibliothèque de la ville de Bienne.)

Règlement communal prévoit-il en 1920 que les règlements soient publiés en français et en allemand, l'allemand faisait foi. Cette distinction est abandonnée en votation populaire en 1964, mettant les deux langues à égalité[34].

La force francophone dans la société atteindra un sommet durant le boom économique des Trente Glorieuses, avec l'élection du seul maire francophone de Bienne, Édouard Baumgartner, en 1948, la reconnaissance officielle du bilinguisme du district de Bienne par le canton en 1952, l'ouverture d'un gymnase français en 1955 et l'attribution du cinéma-théâtre Capitole (datant de 1929, il compte plus de mille places) aux arts de la scène en français dès les années 1950. Une progression de l'élément francophone qui se fait assez harmonieusement, mis à part la voix isolée du journal *Der Bieler* : publié entre 1954 et 1964, il fait de la préservation de l'allemand à Bienne son cheval de bataille. Raillant le maire francophone « Baumgartnère » qui s'exprime trop souvent en français, il s'attaque à l'enseignement bilingue et au nom bilingue de Biel/Bienne. Les publications agressives de ce journal porté par un Allemand établi à Bienne susciteront des réactions outrées au Parlement biennois, tant côté francophone que germanophone[35].

La crise économique dès 1975, la fermeture de nombreuses fabriques horlogères et mécaniques, ainsi que l'immigration de personnes des Balkans, qui choisissent plutôt l'allemand comme langue officielle, affecteront légèrement la présence du français dans la population, principalement parmi les migrants (on passe de 65 % d'étrangers ayant choisi le français comme langue officielle en 1981 à 49,3 % en 2000, mais dans l'ensemble de la population, le français reste assez stable, à environ 40 % de la population depuis la fin des années 1980[36]).

Entre Question jurassienne et Statut particulier : le bilinguisme biennois moderne

Le rattachement de Bienne au canton de Berne en 1815, s'il s'est fait sans enthousiasme, car mettant fin au rêve d'un canton de Bienne, n'a pas provoqué les mêmes traumatismes ni les mêmes luttes que l'incorporation, au même moment, du Jura dans le giron bernois. Si en 1814-1815 une partie des élites biennoises a tenté à tout prix de créer son propre canton, en allant négocier jusqu'à Vienne, d'autres dignitaires penchaient plutôt pour un sage rapprochement avec Berne. Et lorsque l'ordre juridique français est aboli en 1814-1815, on s'en réjouit à Bienne,

l'élite de cette petite ville alémanique y voyant un possible retour aux privilèges de l'Ancien Régime, alors que dans le Jura, on se bat pour maintenir une partie de ce système juridique français, qu'on oppose au droit bernois[37].

L'Acte de réunion de 1815 prévoit certes que la ville de Bienne peut s'adresser directement au gouvernement bernois et qu'elle est « rétablie dans la plénitude de ses droits municipaux ». Dans les faits, Bienne comme le Jura sont intégrés à l'ordre juridique bernois, une situation qui provoquera des troubles violents dans le Jura, mais beaucoup moins à Bienne. Jusqu'à la révolution libérale de 1830-1831, l'élite biennoise tentera plus ou moins vainement de faire reconnaître ses « droits municipaux » sous la forme de ses anciens privilèges médiévaux. Elle se heurte au nouveau pouvoir libéral bernois et à une conception de plus en plus moderne de l'État, qui veut abolir les anciens privilèges. Tout au plus Bienne obtiendra-t-elle enfin son propre district, en 1832. Dans ces mêmes années, le Jurassien Xavier Stockmar, futur conseiller d'État bernois, commence à évoquer l'idée d'un 23e canton suisse pour le Jura[38].

Au fil des années et des sursauts de la Question jurassienne, une législation bernoise prend forme pour répondre aux revendications d'une partie du Jura. Par ricochet, mais sous une forme atténuée, cette législation imprègne aussi Bienne, où la forte croissance de la population francophone dans la deuxième moitié du XIXe siècle a étendu la question de la minorité linguistique bernoise. À en lire certains échos dans les *Annales biennoises* entre 1930 et 1970, les préoccupations des Romands de Bienne sont plus souvent d'ordre linguistique que purement identitaire et politique, contrairement au Jura. « L'incorrection du français parlé à Bienne est aussi aggravée par le contact avec un dialecte qu'on parle « wie eim der Schnabel gwachsen isch », c'est-à-dire au petit bonheur, comme les mots vous viennent, sans règles ni système grammatical », s'alarme Richard Walter en 1969, avant de citer quelques formules typiquement biennoises, comme « attendre sur quelqu'un », ou « il veut venir pleuvoir ». Des remarques qui font écho à Gonzague de Reynold, qui dans les années 1930 définissait le bilinguisme comme « le mélange vaseux et informe de deux langues qui se corrompent l'une et l'autre et se stérilisent mutuellement[39] », avant de concéder que « certes, pour Bienne, pour la Suisse tout entière, il n'est pas de plus grand bonheur que d'avoir jusqu'à présent ignoré les querelles de langue[40] ».

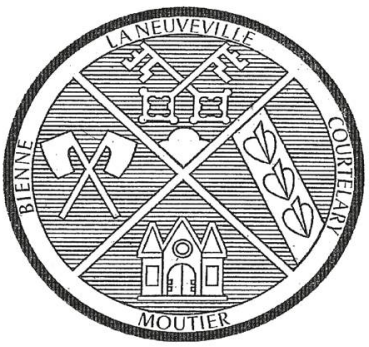

Fondée en 1974, l'Association des responsables politiques (A.R.P.) du Jura bernois et de Bienne associe jusque dans son logo les districts de Bienne et du Jura bernois; mais la tendance générale a plutôt été de créer une distinction claire entre les deux, au fur et à mesure de la résolution de la Question jurassienne. (Archives municipales de Bienne, 3C1, dossiers 1976, n° 78/76, brochure de l'A.R.P.)

La législation bernoise sur la minorité francophone et sur le Jura bernois, après l'affaire Möckli (1947) et dès la révision constitutionnelle de 1950, sépare clairement le district de Bienne (bilingue) et les districts du Jura (francophones), qui formaient pourtant ensemble l'Ancien Évêché de Bâle, sur lequel s'appuie l'historiographie autonomiste jurassienne. L'additif constitutionnel de 1970 (qui mènera aux plébiscites fondateurs de la République et Canton du Jura) reprend cette distinction et ne concerne que les districts jurassiens. Les autonomistes jurassiens se démarqueront toujours de cette ville bilingue, qui leur semble une entrave sur le chemin d'une résolution du conflit[41].

Les autorités biennoises prennent une dernière fois position clairement contre la création d'un canton du Jura en 1959, avant la votation cantonale sur une initiative du Rassemblement jurassien: « Si la séparation devait être votée, les 18 000 Romands de Bienne se verraient réduits au rang d'infime minorité dans le cadre du canton de Berne. On peut déclarer sans exagération qu'ils seraient sacrifiés sur l'autel du séparatisme [...] La ville de Bienne désire continuer à vivre et à prospérer. Elle est prête à jouer aussi à l'avenir le rôle qui lui est dévolu par sa situation géographique, celui de pont entre l'ancien et le nouveau canton. [...] Nous invitons les citoyens biennois à déposer un NON convaincu dans l'urne[42]. » Par la suite, les autorités biennoises adopteront progressivement une attitude de neutralité, puis de « neutralité active », vis-à-vis de la Question jurassienne. Ce qui n'empêchera pas des militants autonomistes, en 1974 puis en 1995, de jeter des choux depuis la tribune du Conseil de ville de Bienne, pour l'inciter à « se mêler de ses choux » ; en 1995 toujours, le Bélier publie un article où il qualifie Bienne de « ville-piège pour le Jura-Sud[43] ».

Au fur et à mesure des votations, des lois et des textes constitutionnels qui seront adoptés entre 1950 et 2013 (votation du Jura bernois sur son appartenance cantonale), cette distinction entre la partie bilingue et la partie francophone de l'Ancien Évêché de Bâle perdurera, y compris lors de l'élaboration du Statut particulier du Jura bernois, dans la révision constitutionnelle de 1993 et l'élaboration de la loi sur le statut

particulier (2004), avec la création en 2006 du Conseil du Jura bernois (C.J.B.) et du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF). Ces deux conseils séparés devaient permettre d'accorder davantage de compétences au Jura bernois, monolingue, sans que la majorité germanophone de Bienne influe sur ces décisions, et sans que la population du Jura bernois s'immisce dans une ville bilingue. De par sa proximité géographique et culturelle et de par les liens nombreux entre Bienne et le Jura bernois, la Question jurassienne a cependant toujours eu des effets collatéraux à Bienne, où la minorité francophone, à la fin du XXe siècle, s'est peut-être sentie moins en confiance que pendant les années de haute conjoncture[44].

La crise économique, dès 1975, n'a pas significativement changé la composition linguistique de la population, si ce n'est que le français a reculé parmi les migrants. Le tissu économique biennois s'est toutefois transformé, avec la fermeture de plusieurs P.M.E. et fabriques d'horlogerie, dont le patronat était en bonne partie francophone. (Photographie de Philippe Maeder.)

La création du Forum du bilinguisme en 1996, puis du CAF en 2006, est sans doute aussi une manière de répondre aux attentes et aux craintes de cette population francophone un peu en marge, trois fois minoritaire, dans sa ville, dans son canton et dans son pays. Bien plus que la pureté de la langue (comme dans les années 1930-1960), des questions pratiques (comme la langue d'étiquetage en magasin, le manque de places de formation et de travail en français, l'affichage publicitaire germanophone en ville ou encore la langue des films au cinéma) semblent désormais

occuper une place croissante dans les préoccupations de la minorité francophone. Il est trop tôt pour juger de l'efficacité des lois et des instruments mis en place pour répondre à ces attentes; ce sera aux historiens du futur de s'en charger.

En conclusion, l'histoire du bilinguisme à Bienne est un long fil conducteur, fragile et ténu, qui plonge ses racines jusque dans la fin de la période romaine, dans une ville presque exclusivement germanophone pendant des siècles, mais toujours liée à une région et à une population francophones, qui finira par s'y établir progressivement au fil des ans, puis massivement dès la seconde moitié du XIXe siècle. Une ville où le bilinguisme et la cohabitation de deux langues semble aller davantage de soi qu'ailleurs, mais où il serait illusoire de croire qu'elle se fait toujours facilement, sans heurt ni difficulté. Comme le soulignait le maire de Bienne Hermann Fehr en 1982, la paix des langues à Bienne n'est possible qu'au prix d'une « attention constante » et à la condition « d'aller toujours à la rencontre de l'autre » ; il soulignait l'importance de la tolérance et de « répondre aux attentes légitimes des deux groupes linguistiques[45] ».

Pour répondre au député Hans-Rudolf Vogt, cité en introduction du présent texte, non, toutes les régions du canton de Berne ne peuvent pas être traitées exactement de la même manière. Certes, dans un État moderne, fondé sur l'égalité des droits entre tous, Bienne ne peut plus, comme elle tentait de le faire avec Berne sous l'Ancien Régime et en 1815, se prévaloir de privilèges anciens et d'un statut de ville quasi autonome. De nos jours, si Bienne peut encore demander à son canton un traitement différencié, c'est quand elle s'appuie sur la Constitution bernoise et la législation sur le statut particulier, qui reconnaissent et garantissent son bilinguisme officiel. Un héritage de 1815 et de la Question jurassienne qui en a découlé. Cette date de 1815 n'est donc qu'une date parmi d'autres dans l'histoire du bilinguisme de Bienne, mais une date essentielle pour comprendre le bilinguisme moderne de cette ville.

Né en 1979, David Gaffino est historien et secrétaire général du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF). Titulaire d'une licence ès lettres de l'université de Neuchâtel et du certificat de journaliste R.P. au C.R.F.J. de Lausanne, il étudie actuellement le droit à l'université à distance. Il est coauteur et codirecteur de l'ouvrage Histoire de Bienne *paru en 2013.*

NOTES

[1] Gaffino David et Lindegger Reto (dir.), *Histoire de Bienne/Bieler Geschichte,* Biel/Bienne, 2013.

[2] Käser Hans-Jürg, « Vienne-Bienne 1815-2015. Der Kanton Bern glaubt an Biel und seine Zukunft », in *Annales biennoises 2015,* p. 181.

[3] Gaffino David, « Vienne-Bienne 1815-2015. L'occasion de mieux comprendre le vieux rêve d'un canton de Bienne et les relations complexes entre Bienne et Berne », in *Annales biennoises 2015,* p. 178-179.

[4] Nieto Didier, « Un sacrifice de la culture biennoise », in : *Le Journal du Jura,* 1.10.2015, p. 1 et 6.

[5] Vogt Hans-Rudolf, in *Journal du Grand Conseil,* canton de Berne, session du 19.11.2015, p. 1257.

[6] Brönnimann Thomas, in *Journal du Grand Conseil,* canton de Berne, session du 19.11.2015, p. 1258.

[7] Communiqué de presse du canton de Berne, *Des vestiges médiévaux sous les pavés*, 8.1.2016.

[8] Wick-Werder Margrit, « L'ébauche d'un territoire », in : Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne,* p. 55 ; Rochat Jocelyn, « Les Bourgondes ; *Dictionnaire historique de la Suisse,* articles « Romanisation » et « Plurilinguisme ».

[9] Kristol Andres, « La survivance du gaulois dans l'espace helvétique : nouvelles contributions toponymiques à une vieille question », in *Actes de la Société jurassienne d'Émulation* n° 69, Porrentruy, 2005, p. 18-51.

[10] Wick-Werder Margrit, « L'ébauche d'un territoire », in : Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne,* p. 55 ; Rochat Jocelyn, « Les Bourgondes » ; *Dictionnaire historique de la Suisse,* articles « Romanisation » et « Plurilinguisme ».

[11] Auberson Laurent, « Bienne : un site et son histoire depuis les origines jusqu'au haut Moyen Âge », in : Gaffino, Lindegger (dir,), *Histoire de Bienne,* p. 48 ; Wick-Werder Margrit, « L'ébauche d'un territoire », in *Histoire de Bienne,* p. 55.

[12] Kristol Andres, « La survivance du gaulois dans l'espace helvétique : nouvelles contributions toponymiques à une vieille question », in : *Revue de linguistique romane* n° 69, Strasbourg, 2005, p. 37. On trouvera une liste de toponymes bilingues dans l'ouvrage *Histoire de Bienne,* p. 535, sur la base de Bregnard Damien, « Toponymes bilingues (français-allemand) dans l'ancien évêché et diocèse de Bâle », in : *Rapport annuel des AAEB pour 2010.*

[13] Wick-Werder Margrit, « La genèse d'une ville au XIIIe siècle », in : Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne,* 2013, p. 86. Wick-Werder Margrit, « Le développement des structures urbaines et l'incendie de 1367 », in *Histoire de Bienne,* 2013, p. 110.

[14] Archives municipales de Bienne, 1, 204, CLXXXIX, 18, cité par Wick-Werder Margrit, dans *Histoire de Bienne,* 2013, p. 178.

[15] Graf Jean-Roland, « Bilinguisme – le passé et le présent », in : *Annales biennoises 1969,* p. 20 ; Wick-Werder Margrit, *Visions d'une ville,* Biel/Bienne, 2008, p. 67-68.

[16] Jordi Antonia, « Vers l'oligarchie », in : *Histoire de Bienne,* 2013, p. 353-354.

[17] Coxe William, *Lettres sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse,* 1776 (trad. française : 1787), p. 310.

[18] Coxe William, *Lettres sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse,* 1776 (trad. française: 1787), p. 306.

[19] Wick Markus, « La lutte contre la perte de l'autonomie », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne,* 2013, p. 255-259.

[20] Kaegi Pascal, « Bienne sous la domination française », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne,* 2013, p. 472.

[21] Kaegi Pascal, « Bienne sous la domination française », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne,* 2013, p. 457 et p. 482-484.

[22] Kaegi Pascal, « Bienne sous la domination française », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne,* 2013, p. 474-479 et 497-499.

[23] Kaestli Tobias, « La politique restauratrice du gouvernement provisoire », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne,* 2013, p. 507-510.

[24] Kaestli Tobias, « La politique restauratrice du gouvernement provisoire », in: Gaffino, Lindegger (dir.): *Histoire de Bienne,* 2013, p. 509-512.

[25] Kaestli Tobias, « La politique restauratrice du gouvernement provisoire », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne,* 2013, p. 520-528.

[26] Kaestli Tobias, « L'incorporation de la ville de Bienne au canton de Berne », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne,* 2013, p. 577-580.

[27] Kaestli Tobias, « L'essor de Bienne à l'heure du libéralisme et du radicalisme », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne,* 2013, p. 667-671.

[28] Rérat Marcel et Prongué Bernard, « Le Jura bernois. Libéralisme et révolution industrielle », in: *Nouvelle Histoire du Jura,* Porrentruy, 1984, p. 216.

[29] Marti Édouard, *La question des chemins de fer du Jura bernois et son importance pour Bienne*, Saint-Imier, 1868, p. 13.

[30] Graf Jean-Roland, « Bilinguisme – le passé et le présent », in: *Annales biennoises 1969,* p. 22.

[31] Gaffino David, « L'industrie horlogère, nouveau moteur d'une région », in: *Journal du Jura: 150 ans de communication, nous fêtons l'avenir,* n° 1, janvier 2013, p. 4 (tiré à part en janvier 2014).

[32] Gaffino David, « La naissance du Journal du Jura », in *Journal du Jura: 150 ans de communication, nous fêtons l'avenir,* n° 1, janvier 2013, p. 8 (tiré à part en janvier 2014); Gassmann (éd.), *Notre région au quotidien,* Bienne, 2000.

[33] Bourquin Werner et Marcus, *Biel Stadtgeschichtliches Lexikon*, Biel/Bienne, 1999/2008, article « Strassen- und Platznamen »; certains noms de rues ont tardé à être traduits ou ne le sont pas encore, le plus souvent par choix: Lefert Jacques, « Des noms de rues à Bienne et de leur traduction », in: *Annales biennoises 1978,* p. 54-66.

[34] Fehr Hermann, « Die Zweisprachigkeit in der Bieler Stadtverwaltung », in *Annales biennoises 1982,* p. 101-104; Steiner Julien, « Élie Ducommun: les années biennoises », in: *Annales biennoises 2006,* p. 14-27; Müller Christoph, *Zweisprachigkeit in Bienne-Biel,* Biel/Bienne, 1987, p. 7.

[35] Gaffino David, « L'après-guerre à Bienne », in: *Histoire de Bienne,* 2013, p. 895-903.

[36] Institut CEAT, *Quelles perspectives pour Bienne et son bilinguisme ?,* rapport mandaté par les autorités biennoises et le canton de Berne, Lausanne, 2011, p. 33; *Rapport de gestion de la Ville de Bienne*, 2015, p. 32; Gaffino David, « Bienne en crises: sociale, politique et économique », in: *Histoire de Bienne,* 2013, p. 952-966.

[37] Kaestli Tobias, « L'incorporation de la ville de Bienne au canton de Berne », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne,* p. 577-589.

[38] Kaestli Tobias, « La révolution libérale et la naissance de la commune des habitants », in: Gaffino, Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne,* p. 630-643.

[39] Joray Marcel, cité dans Cotelli Kureth Sarah, *Question jurassienne et idéologies langagières*, p. 403.

[40] Graf Jean-Roland, « Bilinguisme – le passé et le présent », in *Annales biennoises 1969,* p. 23.

[41] Jaquenoud Sylvain, *Les relations entre Bienne et le Jura, une histoire politique au rythme de la Question jurassienne*, mémoire de licence, université de Neuchâtel, 1994, p. 59-63 et 68-73.

[42] Archives municipales de Bienne, 3C1, procès-verbaux du Conseil municipal, séance du 19 juin 1959, affaire 660.

[43] *Bienne: ville-piège pour le Jura-Sud*, communiqué de presse du Bélier, conférence de presse le 20 mai 1995; *Annales biennoises* 1974, chronique, 21 mars 1974; *Annales biennoises* 1995, chronique, 13-14 déc. 1995.

[44] Haenni Dominique, *Les Romands dans le canton de Berne,* rapport à l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne, Carouge, 1993; Ville de Bienne (éd.), *Statut du district bilingue de Bienne*, rapport final (2001) et rapport de deuxième phase du projet (2002); Jaquenoud Sylvain, *Les relations entre Bienne et le Jura, une histoire politique au rythme de la Question jurassienne*, mémoire de licence, université de Neuchâtel, 1994.

[45] Fehr Hermann, « Die Zweisprachigkeit in der Bieler Stadtverwaltung », in: *Annales biennoises 1982,* p. 104.

Qui est le maître du temps ? La lutte pour le temps dans le vallon horloger de Saint-Imier dans la deuxième moitié du XIXe siècle[1]

FLORIAN EITEL

Qui est le maître du temps ? La question est apparemment rhétorique lorsqu'on la pose dans le vallon de Saint-Imier, célèbre pour son industrie horlogère. Qui d'autre que l'horloger pourrait régner en maître sur le temps ? Lui qui, avec une patience d'ange et une précision infinie, assemble les parties d'une montre — au nombre de plus de 150 —, veille à ce que les pignons se combinent, que le balancier régule le rouage et que le ressort garantit la régularité de la mesure du temps dans cet objet complexe.

La profession d'horloger est toujours associée à une grande fierté. Un horloger n'est pas un artisan comme un autre, car ce n'est que grâce à ses compétences, à son savoir, à sa précision et à sa veine artistique — transmis de génération en génération — qu'il peut créer un instrument pour des gens qui ne sauraient s'orienter au quotidien sans lui. Fierté et conscience professionnelle de l'horloger se traduisent bien dans une chanson publiée en 1874 dans l'*Annuaire du Jura bernois.* La première strophe vante notamment l'action des ouvriers horlogers sur le cours du monde :

> « Sur cette machine ronde,
> C'est nous qui, sans longs discours,
> Du Temps dirigeons le cours
> Et faisons marcher le monde[2]. »

Dans une brochure publicitaire à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1889, la fabrique Longines de Saint-Imier, déjà mondialement connue, évoque elle aussi ses produits comme des instruments indispensables à toute activité humaine :

> « Il n'est peut-être pas une industrie qui réponde aussi intimement que l'horlogerie aux péripéties de la vie moderne. Nos pendules et nos montres, en nous mesurant les heures, nous mettent à même d'adapter exactement

> notre existence aux croissantes nécessités, aux urgences de chaque jour. En notre civilisation compliquée, où tout est scientifique et se veut mécanique ; où l'on fait, par avance, le compte de l'imprévu comme dans un plan de bataille, l'aiguille du cadran est l'ordonnatrice impérieuse de nos démarches, la régulatrice indispensable de nos actions[3]. »

Longines promettait aux acheteurs de ses montres non seulement de l'aide dans un monde de plus en plus complexe et rapide, mais aussi un moyen de gagner du temps :

> « Gagner du temps, c'est la préoccupation moderne par excellence. On ne se représente pas l'homme de cette fin de siècle autrement que sa montre à la main[4]. »

Ainsi Longines prétendait être non seulement le maître du temps, mais son créateur.

La fin de l'autonomie temporelle dans le vallon de Saint-Imier

L'idée de la maîtrise du temps semble avoir été profondément ancrée à Saint-Imier dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Toutefois, cette conception unanime dissimulait une lutte pour la souveraineté effective sur le temps. Plusieurs groupes sociaux et politiques cherchèrent à imposer leur notion du temps, ou du moins à la préserver. Dans les dernières décennies du siècle, il se produisit aussi dans le vallon horloger du Jura bernois un processus d'unification du temps. L'autonomie temporelle individuelle, qui prévalait depuis des siècles, céda face à une notion du temps unitaire et contraignante.

Pour comprendre cette substitution, il nous faut préciser quelques concepts. Le temps n'est pas une donnée naturelle ni objective, mais le résultat de l'élaboration de normes par les hommes, comme l'écrit Norbert Elias dans son ouvrage *Du temps*[5].

Qui détermine la normalisation du temps influence le quotidien des gens et acquiert une position de pouvoir. En même temps, le pouvoir sous une forme politique ou économique est une condition de l'élaboration de normes temporelles. La relation entre structures de pouvoir et conception du temps peut être attestée par des sources provenant du vallon de Saint-Imier : c'est ce que cet essai voudrait démontrer.

Jusque vers la fin du Moyen Âge, l'Église avait le monopole du temps. La journée s'organisait, même pour les activités matérielles, selon la liturgie des Heures, des matines aux complies[6]. Depuis la fin du

XIVe siècle, selon l'historien Dohrn-van Rossum, la conscience du temps changea dans les villes d'Europe avec l'apparition d'horloges dans l'espace public. L'introduction de la mesure moderne du temps fut un processus long et complexe, au cours duquel le temps des villes se dissocia petit à petit du temps liturgique. Par la suite, la mesure urbaine du temps réglementa la vie dans les villes, la durée du travail des salariés, les horaires des instances officielles, des marchés, de l'école et jusqu'aux services divins[7].

Ce passage de la mesure du temps liturgique au temps des villes se constate aussi au XIXe siècle à Saint-Imier. Jusqu'en 1840, le temps officiel était donné par une seule horloge sur la façade nord du clocher de l'ancienne église Saint-Martin. L'inscription sur son cadran, un verset de l'évangile selon Matthieu (24:42), rappelait au passant qu'il était mortel et que c'est Dieu qui déterminait le temps des hommes :

> « Veillez car vous ne scavez a quelle heure doit venir vostre seigneur[8]. »

Cette première horloge publique à Saint-Imier incarnait encore visiblement, avec son *memento mori*, la souveraineté et le pouvoir d'interprétation du temps de l'Église. Dieu seul décidait du début et de la fin du temps des hommes, selon son message implicite. Par conséquent, on ne pouvait lire l'heure qu'au clocher de l'église.

Une deuxième horloge publique fut installée à Saint-Imier entre 1838 et 1840, sur le clocher de la Collégiale[9]. Bien qu'elle se trouve sur le principal bâtiment consacré du lieu, son érection marqua un tournant dans la maîtrise du temps. L'initiative pour l'agrandissement du clocher, bizarre du point de vue architectural et artistique, ne venait pas de la paroisse, mais de la commune bourgeoise. Tout comme pour la reconstruction de Saint-Imier après l'incendie de 1839, c'est le maire François Meyrat-Langel qui en était le promoteur[10]. À l'assemblée communale du 19 mars 1838, il proposa de rehausser de plus de la moitié la tour, selon les plans du maître charpentier Augsburger, et de l'équiper de quatre horloges provenant d'un atelier de Morre, dans le Doubs[11]. C'est donc la commune qui finança la reconstruction de la tour et son équipement de quatre horloges : cette situation particulière faisait que la paroisse était propriétaire de la nef au bas de la tour, tandis que la partie supérieure dépendait de la commune, du pouvoir séculier. Le conseil communal et l'assemblée ont dû accorder une grande importance à la question du rehaussement du clocher, car bien que sa construction dépasse les possibilités financières de la commune, elle fut menée selon le plan malgré l'incendie survenu l'année suivante. La commune dut toutefois souscrire une hypothèque de 300 louis d'or auprès du canton.

Mais son budget ordinaire ne permettait pas de couvrir les intérêts hypothécaires[12]. Le clocher put donc être élevé seulement grâce à la reprise de l'hypothèque par la commune bourgeoise[13].

Le prestige n'a pas été la seule raison de cette entreprise financièrement téméraire. L'ancienne tour basse, certes, avait un air un peu sous-dimensionné par rapport au développement de la bourgade. Mais surtout, elle n'était pas adaptée aux plans de Meyrat-Langel d'un Saint-Imier urbain, moderne et bourgeois[14]. Les quatre horloges témoignaient bien plus des efforts de la bourgeoisie au pouvoir pour s'attribuer la souveraineté sur le temps et imposer sa notion de celui-ci aux habitants du lieu. L'intention est déjà visible en 1833, lorsque de 22 heures à 4 heures du matin en hiver, 3 heures en été, un guet fut installé qui devait sonner chaque heure depuis le clocher de l'église[15]. En 1839, en même temps que les horloges, le maire fit aussi installer une cloche au bâtiment de l'école[16].

Les horloges et les cloches, en sus de leur fonction purement pratique de donner l'heure, représentent aussi un instrument de pouvoir qui peut transmettre les valeurs de la société bourgeoise. Il s'agit ici des vertus de la ponctualité et de la discipline. L'idée de faire des horloges publiques un outil de la discipline est évidente dans le cas de Saint-Imier. Grâce aux quatre horloges du clocher, la population pouvait lire l'heure depuis tous les coins du village. Mais cette omniprésence des cadrans obligeait aussi les gens à voir en permanence l'heure officielle. Le clocher aux quatre cadrans s'élevait vers les cieux comme un panoptique inversé au milieu du village. Personne ne pouvait échapper à l'heure, personne ne pouvait expliquer une arrivée tardive par la méconnaissance de l'heure précise. Les horloges donnaient l'heure officielle sur laquelle chacun devait régler sa montre. On n'avait plus le champ libre pour une vie quotidienne sans horaires, une perception individuelle du temps ou une répartition personnelle du temps. L'heure individuelle était devenue égale à l'heure officielle du lieu.

Une nouvelle étape de l'harmonisation du temps et par conséquent de la perte de l'autonomie individuelle fut franchie à Saint-Imier en 1874. Cette année-là, l'horloger municipal C. Charpié mit en route l'acquisition d'un « régulateur public[17]». Cet instrument de haute précision devait harmoniser l'heure publique de Saint-Imier avec l'heure nationale, donnée par l'observatoire cantonal de Neuchâtel et transmise chaque jour par télégramme. Le régulateur public fut installé au bureau de poste et télégraphe pour que l'heure officielle soit donnée sans retard[18]. Le processus historique de l'unification du temps et de la suppression des

heures locales était ainsi accompli à Saint-Imier, processus qui fut achevé vingt ans plus tard à la conférence de Washington de 1894, lors de laquelle des représentants des États occidentaux se mirent d'accord sur la division du globe en 24 fuseaux horaires de quinze degrés de latitude chacun et sur la définition du méridien zéro à l'Observatoire royal britannique de Greenwich[19].

Alors que l'heure officielle de l'État était fixée, une personne fit de la résistance contre l'heure officielle du village. Il ne s'agissait pas d'un habitant tenant à son autonomie, mais de l'un des citoyens les plus en vue et les plus puissants qui ne jurait que par la ponctualité: Ernest Francillon[20], le directeur de la fabrique Longines. Celui-ci tenait un livret où, avec d'autres membres de la direction, il notait les consignes pour le personnel; il y rappelait régulièrement l'exigence de ponctualité, avec une remarque qui revêt un grand intérêt pour l'histoire culturelle. L'instruction du 27 septembre 1880 dit en effet:

> « Les entrées tardives sont beaucoup trop nombreuses. Il est rappelé que pour tous le travail commence et cesse aux heures indiquées à l'horaire. L'heure de la fabrique avance de 5 minutes sur l'heure du village[21]. »

À propos de la distinction entre « heure du village » et « heure de la fabrique » imposée par la direction, on parlait aussi de « l'heure des Longines[22] ». Cette précision était rappelée au personnel une fois par an au moins et figure même dans le règlement de fabrique de 1879 contresigné par le Conseil d'État bernois[23]. L'avance de l'heure de la fabrique de 5 minutes sur l'heure du village se voyait ainsi consacrée par les autorités cantonales.

Dans le règlement de fabrique et les instructions au personnel, Francillon répétait sans équivoque que l'heure de la fabrique, au moins dans la sienne, était l'heure obligatoire. Si ouvrières et ouvriers voulaient éviter d'arriver en retard au travail et de subir des retenues de salaires, ils devaient régler leur montre non sur l'heure du village, mais sur celle de la fabrique. L'insistance de Francillon sur « son » heure est étonnante, si l'on songe que c'est entre la fin de 1874 et le début de 1875 que la commune avait acquis le « régulateur public » et qu'il était réglé chaque jour par télégraphe sur l'heure nationale. Malgré l'adoption de l'heure nationale officielle à Saint-Imier, Francillon ne modifia pas d'une seconde son heure de la fabrique. Le 15 mars 1876, par exemple, les ouvriers durent prendre note de ceci:

> « L'heure de la Fabrique est exactement de 5 minutes en avance sur le Régulateur municipal à la Poste[24]. »

En 1891, finalement, l'heure de Longines devint la même que celle du village. Une instruction de la direction au personnel relève que les deux horloges de la fabrique sont réglées sur l'heure de l'école d'horlogerie du village[25]. Cet exemple tiré des archives montre que la maîtrise du temps à Saint-Imier ne passa pas seulement de l'autorité ecclésiastique à l'autorité de l'État, mais aussi à celle du capital. Tant les détenteurs du pouvoir politique que les détenteurs du pouvoir économique voulaient décider de l'heure. La maîtrise du temps était un moyen éprouvé d'étendre et de consolider son pouvoir.

Le pouvoir des fabricants sur le temps

Dans la concurrence pour une heure unique imposée à tous, Francillon exprimait clairement qu'il pouvait faire régner son propre horaire dans sa fabrique. Pour l'appliquer contre la notion du temps de son personnel et l'heure officielle du village, il instaura un instrument jusque-là inconnu dans le monde du travail horloger : le règlement de fabrique.

Les règlements de fabrique sont des instruments de contrôle du travail. Ils fixent les normes de comportement au travail et forment ainsi la loi contraignante dans les murs de l'usine. Dès qu'une ouvrière ou un ouvrier franchit le seuil de la fabrique, elle ou il est soumis au régime de celle-ci. Le principe absolu est celui de l'optimisation du temps : pendant « leur » temps de travail en fabrique, les ouvriers doivent produire le plus possible et le mieux possible pour le fabricant. Mécanisation et rationalisation sont des moyens d'atteindre cet optimum, et le règlement en est l'outil de contrainte.

Des machines qui optimisent le temps et donnent la mesure

Longines fut une pionnière dans la mécanisation de la production de montres en Suisse[26]. Depuis l'ouverture de la fabrique en 1867, les machines faisaient partie intégrante du travail dans presque tous les ateliers. La place que prirent les machines dans la production de Longines est bien visible dans les gravures (fig. 1, 2) de la brochure publicitaire de 1889 que nous avons déjà évoquée[27]. Des transmissions traversent les salles, des roues de transmission s'alignent entre les postes de travail. Ouvrières et ouvriers y servent « leurs » machines pour l'étamage, la

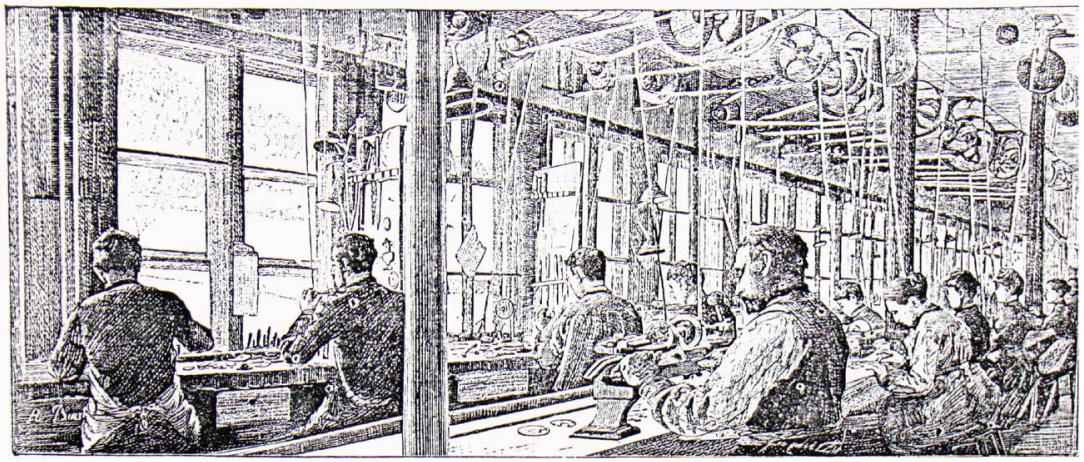

Fig. 1 : Atelier d'ébauche.

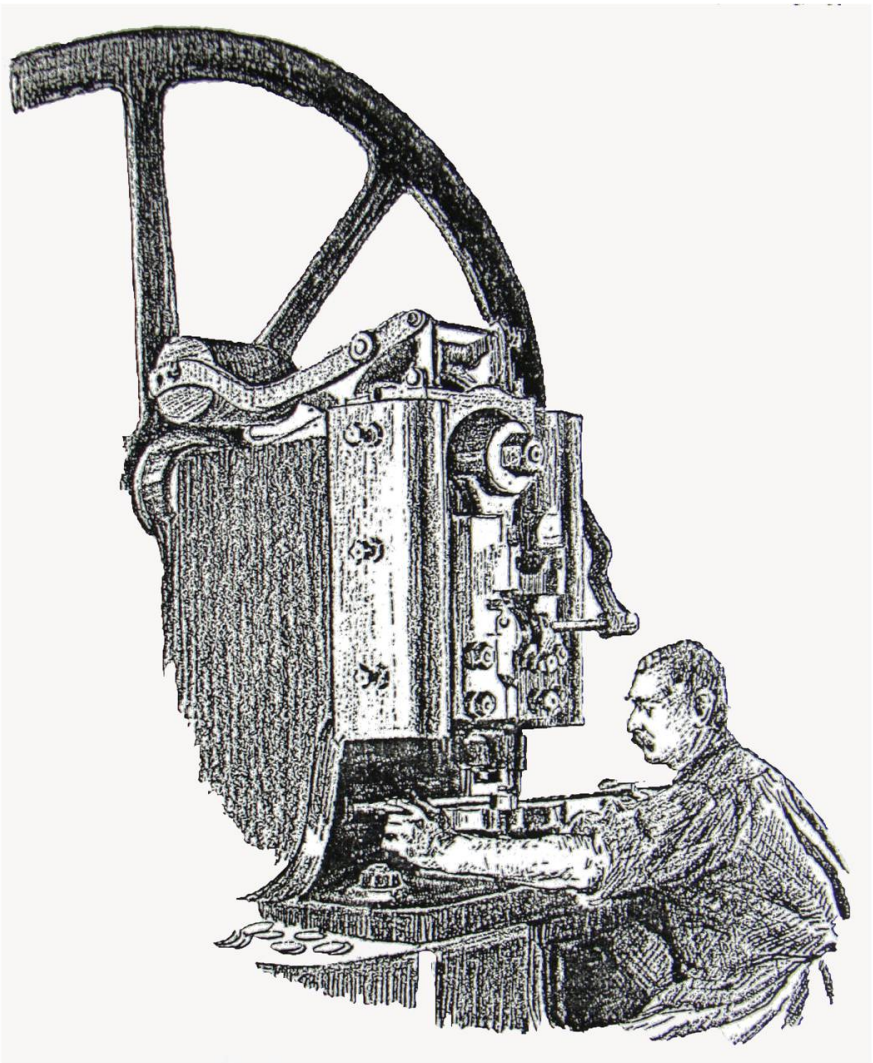

Fig. 2 : Découpage à la poinçonneuse

perforation et le polissage des parties. Ils sont assis sur de longs bancs où ils effectuent les étapes du travail qui leur est assigné. Pas de vis-à-vis, généralement, car les postes de travail font face aux fenêtres pour bénéficier d'autant de lumière que possible sur les établis. Ce n'est donc pas le regard qui relie les personnes, mais les transmissions hydrauliques qui traversent toute la halle, emplissent l'espace de leur roulement monotone et fournissent l'énergie qui fait marcher les machines. Comme des marionnettes mues par leurs fils, hommes et femmes effectuent leur travail monotone, entraînés par les machines et selon l'allure de celles-ci. Le rythme est donné tant par le cycle des machines que par les contremaîtres en arrière-plan. Ces derniers veillent à ce que le nombre de pièces imposé par la direction soit atteint à la fin de la journée.

Dans le travail chez Longines, le corps humain se fond dans la machine. L'homme est au service de la machine, une sorte de bras prolongé de la machine. La symbiose observée par Jacques David, responsable technique chez Longines, lors de sa visite d'usines d'horlogerie en Amérique du Nord en 1876, semble bien réalisée dans la fabrique imérienne [28]. La question se pose de savoir si l'on peut parler de symbiose, ou plutôt du temps dicté par la machine à travers le système horaire imposé par la direction. Ce sont en effet les indications horaires de la direction et les machines en fonction qui imposaient le rythme de travail aux hommes, avec leur mouvement régulier implacable. Le travail commençait et finissait pour tout le monde avec le mouvement des machines, comme le fixe le règlement de fabrique de 1879 et comme on ne cessait de le répéter au personnel, selon le livret :

> « Le signal pour commencer et pour quitter le travail est donné par les transmissions [29]. »

Les transmissions mettaient en marche les machines qui dictaient son rythme au travail et l'imposaient aux hommes. Le temps de travail et le salaire n'étaient comptés que quand les machines tournaient. Les activités antérieures ou postérieures ne comptaient explicitement pas comme temps de travail :

> « Il est interdit de changer le vêtement ou de se laver les mains avant l'arrêt des transmissions qui indique l'heure de sortie [30]. »

On pourrait dire que les machines et les hommes étaient mis en marche ou arrêtés en même temps, et alimentés par la fabrique. Les premières sous forme d'énergie, les deuxièmes sous forme de salaires.

Optimiser le temps en éliminant le temps improductif

Pour accroître les capacités de production dans sa fabrique, Longines ne comptait pas seulement sur les machines, mais aussi sur l'accélération du travail humain. La première mesure évidente à cette fin fut l'insistance sur la ponctualité. La fabrique payait les ouvriers à l'heure, et pour la direction il était logique que le travail s'effectue durant chaque minute de l'heure et qu'aucun instant ne soit gaspillé. L'article 7 du règlement de fabrique de 1879 précise :

> « La circulation d'un atelier à l'autre,
> Les longs stationnements hors des ateliers,
> Les conversations prolongées, les chants ou bruits incommodes,
> L'introduction de boissons fermentées
> [...] sont interdits et pourront, en cas de récidive, être dénoncés au bureau et punis d'une amende de 50 centimes[31]. »

Une autre mesure en vue de diminuer le temps improductif consiste dans l'interdiction de fumer[32] ainsi que de lire des cartes postales au travail[33]. Toutes ces prescriptions visent à éliminer ou au moins à diminuer les moments creux entre les étapes du travail et donc à prévenir tout ralentissement du rythme de travail. La menace d'une amende en cas de non-respect répété du règlement montre l'importance d'une retenue sur le salaire comme mesure disciplinaire. Cette pratique alors légale était inscrite dans la logique de l'aube du capitalisme, dans laquelle la relation entre employeur et employé consistait en l'échange d'un salaire contre du temps. L'employeur s'estimait en droit de ne pas accorder le salaire convenu si l'ouvrier ne remplissait pas les obligations prévues dans son contrat.

En cas d'arrêt du travail, la direction prit des mesures plus sévères. Des absences injustifiées, comme le « lundi bleu » traditionnel ou le vendredi, n'étaient pas tolérables :

> « Les absences non justifiées et notamment les lundis et vendredis bleus, source de ruine morale et physique, ne sont pas tolérées aux Longines. Ils entraînent un retard dans la paye (bons bleus) et peuvent en se renouvelant amener le renvoi de l'ouvrier[34]. »

On peut trouver plausible, aujourd'hui, qu'un ouvrier ne soit pas payé, voire soit licencié s'il n'accomplit pas ses heures de travail ; mais à l'époque ce n'était pas évident. Il a fallu un changement de mentalité dans la culture ouvrière pour que cette norme s'impose. E. P. Thompson

l'a bien montré dans son essai sur l'introduction des horloges et le changement de paradigme qu'elles ont entraîné dans le monde du travail en Angleterre. Dans le monde préindustriel, le travail était marqué par l'irrégularité. Dans les exploitations agricoles, le travail à domicile ou les petits ateliers artisanaux, la durée du travail s'organisait selon la part que chacun devait y consacrer[35]. Mais le rythme hebdomadaire était rompu en fin de semaine, lorsque l'on arrêtait de travailler et que l'on s'adonnait à l'alcool. À l'époque victorienne, l'arrêt du travail se prolongeait fréquemment durant le « Saint Lundi[36] ». La division croissante du travail réclama, selon Thompson, de plus en plus de synchronisation de la production : au XVIIIe siècle, l'horloge apparaît dans les fabriques en même temps que les règlements stricts, les plans de travail obligatoires, les pointeuses, le personnel de surveillance et les sanctions disciplinaires[37]. Avec l'horloge de l'usine, les entrepreneurs avaient introduit un strict régime horaire, ce qui ne transformait pas seulement la culture ouvrière, mais pouvait aussi accroître la durée du travail. Il fallut certes plusieurs générations pour que les mentalités évoluent[38], mais finalement les fabricants parvinrent à imposer aux ouvrières et aux ouvriers leur notion du temps, et à faire de la réduction de la durée du travail une des principales revendications du mouvement ouvrier. Celui-ci intégrait ainsi la notion entrepreneuriale que « le temps, c'est de l'argent[39] ».

Ce que dit Thompson de l'Angleterre vaut aussi pour l'industrie horlogère du Vallon, et en particulier pour la deuxième moitié du XIXe siècle, lorsque la production se déplaça du travail à domicile dans les ateliers et les fabriques. Dans les ateliers, la culture du ralenti et de la pose sporadique des outils pouvait encore se manifester, selon des rapports de l'époque[40]. L'introduction des horaires dans les fabriques signifia quant à elle une rupture radicale avec la culture ouvrière antérieure. Le changement de mentalité exigea aussi plusieurs générations dans le Vallon, si l'on suit le livret de la direction de Longines. Jusqu'au début du XXe siècle, on y trouve des indications récurrentes sur le respect des horaires de travail.

La loi sur les fabriques de 1877, régulateur pour la protection de la main-d'œuvre ?

En 1877, la Confédération suisse agit sur la réglementation de la durée du travail. La première loi fédérale sur le travail en fabrique, approuvée de justesse le 21 octobre 1877, intervient sur les horaires des fabriques,

domaine réservé jusque-là aux employeurs. La loi prévoyait entre autres la limitation de la durée du travail à 11 heures par jour, l'interdiction de faire travailler des enfants de moins de 14 ans et une protection spécifique pour les femmes. Selon son article 15, le travail des femmes était interdit pendant la nuit ainsi qu'avant et après leurs couches, elles ne pouvaient le reprendre qu'après six semaines[41]. Ces mesures, destinées à protéger la santé de la population ouvrière, rencontrèrent paradoxalement une certaine opposition. On citera la pétition de l'ouvrier Adolphe Straub[42] au préfet de Courtelary[43]. L'épouse de Straub aurait voulu reprendre son travail chez Longines quelques jours après la naissance de leur enfant. Le père argumentait que le travail de son épouse n'était pas pénible: elle devait simplement percer des trous à la machine dans des plaques et pouvait travailler à côté du poêle. Même si la naissance s'était produite 17 jours plus tôt seulement, sa femme avait repris ses forces[44]. Une lettre d'accompagnement de la sage-femme le confirmait. Mais Jacques David interdit à l'épouse de Straub de reprendre le travail, indiquant que ce n'était plus autorisé selon la loi sur les fabriques. Straub demanda alors l'intervention du préfet en faveur de sa famille:

> « Parce qu'il faut bien comprendre qu'avec les impôts qu'il faut payer à Saint-Imier nous n'avons pas le moyen de laisser nos femmes six semaines sans travailler[45]. »

Straub avançait des arguments économiques contre la loi sur les fabriques. Cela montre d'une part combien les revenus des familles ouvrières étaient maigres. D'autre part, on peut y voir l'adoption de la conception du temps des fabriques. La maxime « le temps, c'est de l'argent » est utilisée ici de manière pervertie. À la différence du point de vue d'un Francillon, elle ne signifie pas ici une accélération et un gain de temps pour accroître les profits, mais un arrêt de travail et une baisse de salaire pouvant aller jusqu'à mettre en danger la survie.

La loi fédérale sur les fabriques obligea aussi Longines à adapter la durée du travail. Auparavant, la journée s'étendait en règle générale de 7 h 45 à 20 h en hiver, de 6 h 45 à 19 h en été, avec une pause d'une heure à midi[46], ce qui faisait donc 11 heures et 15 minutes. La loi obligea à la réduire de 15 minutes. Mais le propriétaire « n'offrit » pas vraiment ce quart d'heure à son personnel:

> « La Loi sur les Fabriques ne nous permet que 11 heures du travail; je demande que le quart d'heure que nous perdons se retrouve dans une exacte observation de l'horaire[47]. »

La loi n'était donc pas seulement en faveur des ouvriers. Elle les protégeait certes, les femmes en particulier, contre un travail supplémentaire, mais ne prévoyait aucune compensation salariale pour le temps « perdu » . Elle n'offrait pas non plus de garantie que l'on travaillerait effectivement onze heures. La durée du travail et, par conséquent, le salaire variaient selon les carnets de commandes et l'état des affaires de l'entreprise[48]. On ne travaillait pas non plus à la fabrique les dimanches ni les jours fériés, comme le vendredi saint, l'Ascension et Noël. Les jours de fêtes locales, comme les *Brandons* et la *Saint-Jean*[49] ou lors de festivités patriotiques comme la fête cantonale de tir, le travail s'arrêtait pendant quelques heures. Enfin, la fabrique fermait lors d'événements dans la famille du patron, comme le mariage de ses enfants[50] ou l'enterrement de parents. À la mort du fils d'Ernest Francillon, le travail cessa pendant deux jours et pendant trois jours à la mort du fondateur de Longines[51]. Pendant les funérailles de ce dernier, le temps s'arrêta vraiment à Saint-Imier : non seulement la fabrique, mais tous les commerces du village étaient fermés[52].

Résistance contre le pouvoir des patrons sur le temps

Le système juridique et économique eut pour conséquence que la durée du travail et donc le salaire étaient organisés par les propriétaires et les chefs d'ateliers. Mais le pouvoir des entrepreneurs de déterminer le temps ne fut pas accepté sans résistance : on le voit à l'exemple d'un cas bien documenté, la protestation ouvrière de 1871-1872 dans l'atelier de Jules-Edmond Chopard à Sonvilier. Avant Noël, quatorze ouvriers adressèrent une lettre au patron pour demander de pouvoir travailler le 25 décembre ou, au cas où l'atelier fermerait, de toucher un dédommagement. Pour eux, il ne s'agissait pas seulement de la fermeture d'un jour, mais de la question de principe : qui pouvait déterminer le temps ? Avec cette fermeture de l'atelier sans compensation financière, ils se voyaient

> « […] blessés dans nos intimes convictions, d'être obligé de sanctifier un jour que nous ne reconnaissons pas sacré pour nons [*sic*]. En même temps cela nous fait de la peine que vous ayez la malheureuse idée, d'imposer d'une manière illégale votre opinion a tout un atelier[53]. »

Lorsque Chopard refusa la demande, argumentant que cela créerait un précédent et qu'il aurait à craindre que soit aussi demandée l'ouverture

de l'atelier les dimanches[54], les ouvriers réitérèrent leur revendication et l'élargirent. Au nom du personnel de l'atelier Chopard, la Fédération des sections des ouvriers graveurs et guillocheurs du district de Courtelary réclama une compensation rétroactive pour la journée de travail perdue à Noël et, à l'avenir, la garantie de 26 jours de travail par mois. Elle refusait nettement une pause décidée par le patron sans indemnité.

> « 2° À l'avenir vous reconnaîtrez vingt-six jours de travail par mois à vos ouvriers. Au cas où vos opinions religieuses vous obligeraient à fermer votre atelier un jour de la semaine la fédération des sections des ouvriers graveurs & guillocheurs vous reconnaît ce droit, moyennant que vous indemnisez [*sic*] vos ouvriers pour le temps que vous leur aurez fait perdre[55]. »

Caractériser un jour sans travail et sans indemnité de temps perdu montre combien les ouvriers avaient adopté la notion capitaliste du temps. Cette notion correspondait-elle à leurs opinions, les graveurs et guillocheurs de chez Chopard avaient-ils achevé le changement de mentalité que décrit E. P. Thompson, ou bien cette formulation était-elle une formule rhétorique contre le patron qui parlait de « leur » temps ? Nous ne pouvons répondre à cette question. Mais il est clair que les ouvriers luttaient pour leur autonomie.

Leur revendication exprime l'exigence que l'on respecte leur organisation du travail, mais aussi leurs convictions politiques. Les graveurs et guillocheurs du vallon de Saint-Imier, à l'époque, se ralliaient au courant anarchiste de l'Association internationale des travailleurs, fondée en 1864, plus précisément à la Fédération jurassienne[56]. Le conflit à l'atelier Chopard atteste ainsi de l'apparition de l'anarchisme parmi les ouvriers horlogers du Vallon.

Les ouvriers perdirent cette fois la partie. Chopard décida bientôt de diminuer son personnel, conséquence directe selon lui de la revendication qui sapait son autorité[57]. On ne sait pas combien de graveurs et de guillocheurs perdirent leur emploi à la Noël 1871. Mais l'atmosphère de travail à l'atelier n'était plus au beau fixe. Un an et demi plus tard éclata un nouveau conflit qui prit une dimension bien plus importante[58]. Tout comme chez Chopard, les anarchistes ne purent se maintenir à long terme, malgré quelques succès dans l'obtention de contrats collectifs. Dans la lutte contre les patrons pour la maîtrise du temps, ils durent se tenir pour vaincus.

On peut considérer la résistance des anarchistes contre l'imposition du temps par les chefs d'ateliers et les fabricants comme un dernier sursaut contre la fin de l'autonomie et pour leur maîtrise du temps de travail dans les ateliers d'horlogerie. Après l'Église, les ouvriers eux aussi

durent céder face au pouvoir des patrons. Ce dernier ne cessa de croître à la fin du XIXe siècle, avec la centralisation, la rationalisation, la mécanisation et la capitalisation dans la production horlogère. La devise « le temps, c'est de l'argent » s'imposa ainsi dans le Vallon. Celui qui détenait le capital pouvait aussi disposer du temps.

Après avoir fait des études à Berne, Valence et Neuchâtel, Florian Eitel obtient un doctorat en histoire contemporaine à l'université de Fribourg en 2016. Sa thèse porte sur l'émergence du mouvement anarchiste dans le vallon de Saint-Imier au XIXe siècle. Dès 2017, il est conservateur du département d'histoire au Nouveau Musée de Bienne.

NOTES

1 Cet article ressort d'une thèse de l'auteur en histoire déposée en 2015 à l'université de Fribourg avec le titre : *« Vive la Commune libre universelle ! » Anarchismus und Globalisierung im Tal von Saint-Imier in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts.* L'auteur remercie Marianne Enckell pour la traduction française de l'article.

2 N. Vernier, « Chant des horlogers », in : *Annuaire du Jura Bernois 1874*, p. 38-40.

3 Léon Pradel, « L'horlogerie suisse », in : *Revue de l'Exposition universelle de 1889*, I, Paris, 1889, p. 9.

4 Art. cit., p. 10.

5 Norbert Elias, *Du temps*, trad. de l'all. par Michèle Hulin, Paris, Fayard, 1997.

6 Gerhard Dohrn-van Rossum, *L'histoire de l'heure ; l'horlogerie et l'organisation moderne du temps* ; traduit de l'allemand. Paris 1997, p. 32s.

7 Pour plus de détails, *ibid.*, p. 241-285.

8 L'inscription date probablement du XVIIe siècle, l'horloge du XVIIIe siècle. Voir Vincent Steingruber, *Recensement architectural de la commune de Saint-Imier*, Berne 2005, p. 121 ; Zita Caviezel-Rüegg, « Saint-Imier », in : Société d'histoire de l'art en Suisse (éd.) : *Guide artistique de la Suisse. Jura, Jura bernois, Neuchâtel, Vaud et Genève*, 2011, p. 122.

9 L'église avait des cloches, qui rythmaient aussi la journée, depuis le XVe siècle. Voir Caviezel-Rüegg, p. 120-121.

10 Dans les années 1830 et 1840, Meyrat-Langel était un des politiciens et entrepreneurs les plus influents de Saint-Imier. Établisseur, entrepreneur en bâtiment et propriétaire d'immeubles, il fut maire de 1828 à 1832, puis en 1836 et 1839 ; de 1828 à 1832, il fut aussi président de la commune bourgeoise. De 1831 à 1833, en 1837 et en 1843 il fut enfin député au Grand Conseil bernois. Voir Robert Gerber, *Histoire de Saint-Imier*, Saint-Imier 1946, p. 103 ; Archives municipales de Saint-Imier (AMSI), Procès-verbaux des assemblés communales 1835-1857 (CC 1.A.001), p. 9, 38.

11 *Ibid.*, p. 17.

12 Le rehaussement ne fut pas donc financé par des dons, comme l'écrit Gerber, *ouvr. cit.*, p. 80. La commune récolta certes des dons, mais le coût fut essentiellement couvert par l'hypothèque.

[13] En échange, la commune lui donna en fermage la boucherie communale, jusqu'au remboursement de l'hypothèque. AMSI, CC 1.A.001, p. 20.

[14] Meyrat-Langel fut aussi le pionnier de l'urbanisation de Saint-Imier au milieu du siècle. Maire et entrepreneur, il se comportait à son gré et ne distinguait pas toujours ses propres intérêts des décisions démocratiques. Voir Maurice Born, « Première dérive à partir d'une déchirure de plan », in : *L'archicomble*, 1 (1990).

[15] Gerber, *ouvr. cit.*, p. 87.

[16] AMSI, CC 1.A.001, p. 26. Les autorités équipèrent tout de suite d'une horloge et d'une cloche le nouveau collège bâti en 1858. Voir Steingruber, *ouvr. cit.*, p. 26. C'est une étape supplémentaire dans les efforts de la bourgeoisie d'installer des horloges dans l'espace public et de faire ainsi de la notion du temps une affaire séculière.

[17] Charpié, « Question d'un Régulateur public », in : *Jura Bernois*, 11.7.1874, p. 3 ; « Régulateur public », in : *Jura Bernois*, 25.02.1874, p. 3.

[18] Archives Longines (A.L.), Règlements (E 122.1), entrée du 15.03.1876. L'observatoire cantonal de Neuchâtel, ouvert en 1860, transmettait chaque jour par télégraphe, à 13 heures, l'heure exacte à la centrale télégraphique de Berne. Celle-ci indiquait l'heure officielle à tous les offices de poste et télégraphe de Suisse. Voir Edmond Guyot, « L'Observatoire cantonal de Neuchâtel. 1858-1938 », in : *Bulletin de la Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles*, 63 (1938), p. 6 ; Jakob Messerli, *Gleichmässig, pünktlich, schnell. Zeiteinteilung und Zeitgebrauch im 19. Jahrhundert in der Schweiz*, Zurich 1995, p. 72-75.

[19] Voir Jürgen Osterhammel, *Die Verwandlung der Welt. Eine Geschichte des 19. Jahrhunderts*, Munich 2009, p. 118-120. Sur la suppression des heures locales, l'application de l'heure nationale au début des années 1860 et l'introduction de l'heure d'Europe centrale en Suisse en 1894, voir Messerli, *ouvr. cit.*, p. 69-93.

[20] Ernest Francillon (1834-1900), né à Lausanne, suivit une école de commerce à Stuttgart puis un apprentissage d'horloger à Môtiers (NE). Il entra ensuite dans l'entreprise de son oncle à Saint-Imier, le Comptoir Agassiz, et le développa depuis 1867 pour en faire la fabrique Longines, la plus grande entreprise d'horlogerie du lieu et une des plus grandes de Suisse. Parallèlement à ses succès économiques, il fit une carrière politique. Député radical au Grand Conseil bernois (1878-1882) et au Conseil national (1881-1890), ses fonctions dans des compagnies ferroviaires (Jura-Berne-Lucerne, 1871-1888, Jura-Simplon, 1890-1898) et des sociétés horlogères (Société industrielle du district de Courtelary, Société intercantonale des industries du Jura, Syndicat des fabriques de montres) contribuèrent aussi à faire de lui un des principaux entrepreneurs et hommes politiques du Jura bernois. Sur la carrière économique et politique de Francillon, voir notamment ma thèse non publiée : *« Vive la Commune libre universelle ! » Anarchismus und Globalisierung im Tal von Saint-Imier in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts.* Fribourg : unveröffentlichte Dissertation an der Philosophische Fakultät, Bereich Zeitgeschichte, Universität Freiburg, 2015, en particulier p. 79-81, 90-97, 108-111.

[21] A.L., E 122.1, entrée du 27.9.1880.

[22] A.L., E 122.1, entrée du 16.10.1885.

[23] Voir l'art. 4 du règlement de fabrique du 8.3.1879 (AL, E 122.3).

[24] A.L., E 122.1, entrée du 15.3.1876.

[25] A.L., E 122.1, entrée du 12.5.1891.

[26] Pierre-Yves Donzé, *Histoire de l'industrie horlogère Suisse. De Jacques David à Nicolas Hayek (1850-2000)*, Neuchâtel 2009, p. 45-57, surtout p. 51 ; Patrick Linder, *De l'atelier à l'usine : L'horlogerie à Saint-Imier (1865-1918)*, surtout p. 9-15.

[27] Voir les gravures de l'artiste « A. B. » en annexe. L. Pradel, « L'horlogerie suisse », *Revue de l'Exposition universelle de 1889*, I, Paris, 1889, p. 12 et p. 15. Archives Mémoires d'Ici Saint-Imier: que les collaborateurs de cette institution soient ici remerciés pour leur précieuse aide.

[28] Jacques David se rendit en 1896 avec Théodore Gribi à l'Exposition internationale de Philadelphie, comme représentant de la Société intercantonale des industries du Jura, et visita ensuite des fabriques d'horlogeries américaines, notamment à Waltham (Massachusetts), où la mécanisation était nettement en avance sur celles de la Suisse. David s'enthousiasma pour les énormes investissements dans les parcs de machines et le travail des femmes et de personnel non qualifié. Il rédigea un rapport, réédité en 1992 en fac-similé: *Rapport à la Société intercantonale des industries du Jura sur la fabrication de l'horlogerie aux États-Unis,* éd. Longines S.A., Saint-Imier 1992 (1876).

[29] A.L., E 122.1, entrée du 25.1.1869.

[30] A.L., E 122.1, entrée du 7.7.1883.

[31] A.L., E 122.3.

[32] A.L., E 122.1, entrée du 1.11.1900.

[33] A.L., E 122.1, entrée du 29.4.1902.

[34] A.L., E 122.3, Règlement pour la Fabrique d'Horlogerie des Longines Ernest Francillon & Co. Saint-Imier (8.3.1879), Art. 8.

[35] E. P. Thompson, « Time, Work-discipline and Industrial Capitalism », in: *Past & Present,* 38 (1967), p. 70-71.

[36] Thompson, p. 73-76.

[37] Thompson, p. 80-82.

[38] Thompson, p. 90-91.

[39] Thompson, p. 86.

[40] Voir à ce sujet les souvenirs du monteur de boîtes Émile Blaser (1866-1938). On quittait alors souvent le travail, et l'alcool faisait partie intégrante de la culture ouvrière des horlogers. Blaser, Émile, *Le trim.' Souvenirs de Roger Boudrié, ouvrier horloger jurassien*, éd. par François Kohler, Dole (etc.) 1993, ici p. 66-67.

[41] Loi fédérale concernant le travail dans les fabriques, art. 15.

[42] Ouvrier horloger. Voir AMSI, Impôts, Impôts communaux, Anciens registres (IMP), 1.A.002, Registre du rôle des impositions 1880, entrée n° 1949.

[43] Archives de l'État de Berne (A.E.B.), Archives du district de Courtelary (A.P.D.C.), B 179, lettre du 21.1.1879.

[44] Straub se battait depuis plusieurs jours pour que sa femme puisse reprendre le travail. On trouve notamment une lettre antérieure au préfet, dont on peut déduire que sa femme aurait voulu retourner à l'usine tout de suite après la naissance.

[45] A.E.B., A.P.D.C., B 179, lettre du 21.1.1879.

[46] A.L., E 122.1, plusieurs entrées jusqu'en 1878, p. ex. 21.3.1870 (horaire d'été) et 16.11.1870 (horaire d'hiver).

[47] A.L., E 122.1, entrée du 18.3.1878.

[48] En 1885 par exemple, à cause de la mauvaise marche des affaires, la fabrique ferma à midi entre le 25 mai et le 4 juillet. Voir A.L., E 122.1, entrées du 25.5 et du 6.7.1885.

[49] Les Brandons sont célébrés le sixième dimanche avant Pâques, où l'on fête à la fois la fin de l'hiver et le début du Carême; la coutume existe dans toute la Suisse romande. À la Saint-Jean, autour du 26 juin, on fête le saint et le début de l'été. Le lundi suivant était jour férié.

[50] A.L., E 122.1, entrées des 13.10.1882, 28.10.1875, 15.7.1897. Lors des mariages de ses deux filles et de son fils, Francillon offrit à son personnel un repas au restaurant ou une fête, ce que l'on peut considérer comme une sorte de compensation matérielle pour le temps de travail perdu.

[51] A.L., E 122.1, entrée du 26.8.1899 et 4.3.1900.

[52] Pierre César, *Ernest Francillon. Sa vie et son œuvre*, Saint-Imier 1900, p. 21.

[53] A.E.B., A.P.D.C., B 193, lettre sans date dans le dossier « Plainte de Jules Edmond Chopard, à Sonvillier contre la Société des graveurs et guillocheurs du district de Courtelary (1871-1873) ». La lettre était identifiée par Chopard sous le n° 1.

[54] A.E.B., A.P.D.C., B 193, *ibid.*, lettre de Jules-Edmond Chopard du 24.12.1871.

[55] A.E.B., A.P.D.C., B 193, *ibid.*, copie de la lettre de la Fédération des Graveurs & Guillocheurs du district Courtelary à Jules-Edmond Chopard du 2.1.1872.

[56] L'A.I.T. (Première Internationale) avait été fondée en 1864. Les premières sections se formèrent dans les Montagnes neuchâteloises en 1865, dans le Vallon en 1866. La Fédération jurassienne se créa en 1871 suite à la scission au sein de la Fédération romande, qui regroupait les sections romandes de l'A.I.T. Cette scission résultait du conflit entre les tenants d'une ligne centralisatrice et ceux de l'autonomie des sections. Un conflit similaire entraîna la division de l'A.I.T. lors de son congrès tenu à La Haye en 1872; suite à cela se créa la même année la branche anti-autoritaire de l'Internationale, au congrès de Saint-Imier. Elle subsista jusqu'en 1877, et la Fédération jurassienne vécut jusqu'en 1883. Voir Marianne Enckell, *La Fédération jurassienne. Les origines de l'anarchisme en Suisse,* Genève/Paris 2012 (1971), p. 19-91.

[57] A.E.B., A.P.D.C., B 193, ibid., lettre de Jules-Edmond Chopard du 24.12.1871. Chopard y argumente comme suit: « Je saisis cette occasion, Messieurs, pour vous dire que des raisons majeures me contraignent de réduire mon atelier à la simple décoration des cuvettes; j'hésitais à prendre cette détermination avant votre requête de ce jour, elle a donné à ma décision le coup de grâce. »

[58] C'est aussi la raison pour laquelle les sources citées parvinrent au préfet et ont donc été archivées. Il est fort possible que d'autres « conflits de temps » soient survenus à l'époque, sans avoir laissé de sources.

31 mars 1916 : Porrentruy sous les bombes

ALEXANDRE ELSIG

Le 31 mars 1916, à cinq heures du matin, les habitantes et habitants de Porrentruy sont réveillés en sursaut par l'explosion de cinq bombes lâchées par deux avions. « Stupeur et tremblements » : moins dans les corps — seuls des dégâts matériels sont à déplorer — que dans les esprits. Ceux-ci sont déjà bien échauffés par les multiples affaires politiques qui mettent à mal la neutralité de la Confédération face à un conflit qualifié de « total » ; et ce d'autant plus que l'Arc jurassien est dès l'avant-guerre un lieu d'affrontement entre communautés linguistiques, que le saillant de Porrentruy est à bout touchant des armées françaises et allemandes et enfin, que l'Ajoie constitue l'un des points de stationnement principaux des troupes helvétiques mobilisées. Cet article se propose d'utiliser le bombardement de Porrentruy comme un sismographe pour saisir les secousses vécues par l'opinion publique dans le Jura et particulièrement en Ajoie pendant la Grande Guerre. Que nous dit cet événement des débats politiques et culturels vécus dans cette région frontalière, située au contact du kilomètre zéro, ce point qui marque le départ d'un front occidental qui s'étend jusqu'à la mer du Nord ? Et dans quelle mesure le Jura bernois constitue-t-il une « caisse de résonance [1] » du fossé moral vécu par des élites suisses divisées schématiquement entre francophiles et germanophiles [2] ?

Un territoire exposé

De par son ampleur mortifère et son caractère eschatologique, la Première Guerre mondiale provoque dès son éclatement de grandes secousses dans une Suisse officiellement neutre, mais dont les esprits s'échauffent avec force pour l'un ou l'autre camp belligérant. L'idée d'une neutralité morale ne pèse pas bien lourd dans un conflit culturel pour la

survie de la « civilisation » ou de la « *Kultur* » contre la barbarie supposée de l'adversaire. En août 1914, l'opinion helvétique paraît comme coupée en deux. L'invasion allemande de la Belgique provoque des réactions contrastées de part et d'autre de la Sarine et du Gothard. Si les Alémaniques sont surtout soucieux de ne pas froisser le grand voisin germanique, les populations romandes et tessinoises prennent majoritairement fait et cause pour la « petite » Belgique et, partant, pour le camp de l'Entente. Dans la presse, des polémiques éclatent entre germanophiles et francophiles, et l'on commence à parler de « fossé » entre les communautés linguistiques. Il ne faudrait cependant pas prendre cette métaphore du fossé au pied de la lettre. Tous les Alémaniques ne sont pas germanophiles, tous les Latins ne font pas corps avec la IIIe République et de nombreux intellectuels, parmi lesquels le poète Carl Spitteler et son *Point de vue suisse* de décembre 1914, plaident pour un apaisement des querelles intérieures[3]. En outre, le fossé est aussi linguistique que politique, les soutiens de l'Empire allemand se recrutant surtout parmi les forces réactionnaires et autoritaires, ceux de la France plutôt parmi les milieux libéraux. Il n'empêche : les polémiques sont vives et se poursuivent avec plus ou moins de virulence jusqu'à l'armistice et même au-delà. Les dispositifs de propagande mis sur pied par les belligérants ne sont pas étrangers au phénomène. Ils savent attiser le feu des polémiques en cherchant à gagner, par acquit de conscience ou par vénalité, des voix helvétiques, multilingues, qui pèsent sur l'opinion internationale grâce à leur apparence de neutralité[4].

Le malaise intérieur vécu par la société helvétique n'est cependant pas uniquement dû au vent mauvais des sympathies et antipathies envers l'un ou l'autre camp belligérant. Aux divergences de vues sur la politique étrangère du pays se superposent des tensions intérieures préexistantes. Les polémiques sur le déroulement de la guerre et son déclenchement servent aussi d'exutoire pour régler des rivalités enfouies, se poser en « vrai » patriote ou encore dénoncer les autorités de tutelle, cantonale ou fédérale. Cette situation est particulièrement prégnante dans le Jura bernois. Avant la guerre, c'est sur cette région que se concentrait l'opposition linguistique entre la *Deutschschweizerische Sprachverein* du pasteur Eduard Blocher et l'Union romande pour la culture et l'enseignement de la langue française. La première luttait contre la romanisation prétendue de la Suisse en se concentrant notamment sur l'appellation des communes jurassiennes. Lorsque la guerre éclate, ces tensions intérieures, encore minoritaires, s'amalgament au grand combat entre culture française et culture allemande. Le 2 août 1914, lorsque les mobilisés français

vivant en Ajoie doivent quitter la Suisse, une « foule émue » les accompagne, si l'on en croit le journal intime de Thérèse Froté, 21 ans, fille du directeur de l'hôpital de Porrentruy[5]. Le 4 août, le maire de Porrentruy appelle la foule « énorme » qui se trouve devant l'hôtel de ville à « éviter toute manifestation hostile à la Prusse [6] [...]». La francophilie de nombreuses Jurassiennes et Jurassiens recoupe alors un rejet des autorités cantonales bernoises et une forte suspicion à l'encontre des autorités fédérales, et notamment de l'état-major. Arthur Daucourt, prêtre delémontain et archiviste, n'hésite pas dans son journal personnel à qualifier certaines autorités alémaniques de « boches suisses[7]». Une affaire illustre la mésentente croissante entre une partie de la population jurassienne et les autorités bernoises : un ingénieur suisse, Albert Füglister, est témoin de la destruction de la ville de Louvain et de l'incendie de sa célèbre bibliothèque en août 1914. À son retour en Suisse au printemps 1915, il donne une série de conférences sur son expérience à Neuchâtel, Genève, Fribourg et Lausanne. Or, le conférencier ne peut projeter ses images à Bienne, sur décision du Conseil d'État bernois. Le tollé est grand dans le Jura bernois et 700 personnes protestent à Saint-Imier. Le 29 juin 1915, le Comité de vigilance créé pour l'occasion organise la tenue de la conférence à l'extrême limite de la frontière bernoise du canton de Neuchâtel. 2 000 personnes s'y pressent.

La région jurassienne, et particulièrement ajoulote, concentre alors une grande partie des troupes mobilisées pour la défense des frontières. Cette cohabitation entre civils et militaires, majoritairement alémaniques, ne se fait pas sans heurts, à l'heure des cantonnements et des réquisitions militaires et alors que la population souffre de la mobilisation d'hommes qui ne touchent pas d'indemnité compensatoire. De plus, l'inaction mine rapidement le moral d'une partie des effectifs. Une fois le front occidental stabilisé, le risque d'une invasion du territoire suisse s'éloigne et le moral des troupes s'en ressent. Instituteur jurassien, Albin Bandelier note dans son journal déjà en date du 27 septembre 1914 : « Si nos hautes autorités pouvaient voir de plus près les choses, sûrement elles ne garderaient pas autant de troupes sur pied ; c'est inutile, on gâche l'argent. Ainsi, à Sornetan, les officiers organisent des réjouissances avec la jeunesse féminine des environs (Lajoux, Les Genevez). La troupe est absolument inactive, les soldats s'ennuient. C'est vraiment triste à constater[8]. » Il n'est pas rare que des peines disciplinaires sanctionnent l'abus d'alcool, comme à Boncourt en septembre 1914, lorsqu'un officier alémanique aviné ordonne à ses hommes d'effectuer un exercice de tir, en pleine nuit, sur la commune française de Delle[9]. Les termes employés

par Arthur Daucourt dans son journal sont également révélateurs de la délicate cohabitation entre la troupe et la population lorsqu'il évoque l'hébergement de soldats alémaniques: « Ce sont des Zürichois, des Schafhousois [*sic*]. Les premiers sont grossiers et imbus de l'esprit de l'Allemagne. Ne lisant que les journaux allemands, ils croyaient que les Prussiens étaient déjà à Paris. Nos soldats français leur tiennent tête et l'un, dans la cour du château, n'a pas craint de leur dire qu'il crachait au visage des Allemands qui étaient des barbares et des gens pires que les sauvages. Nos Suisses allemands durent se taire[10]. » Daucourt écrit ces lignes au début du mois de septembre 1914, au moment où les opinions belligérantes et neutres ont les nerfs à vif. Les Allemands viennent d'incendier la bibliothèque de Louvain et ils sont accusés d'avoir commis des « atrocités » sur la population belge lors de leur avancée. Le qualificatif de « barbare » est employé pour dénoncer ces exactions et prend racine dans de nombreuses consciences en Suisse romande[11].

1916, l'année de tous les dangers

L'année 1916 est marquée par une succession d'affaires politiques qui provoquent de graves turbulences au sein du Palais fédéral et à l'hôtel Bellevue, siège de l'état-major. Tout commence par la dénonciation d'un employé des services de renseignement. André Langie, spécialiste de cryptographie, tient le rôle du lanceur d'alerte. Il découvre que son travail de décodage des télégrammes russes est utilisé par ses supérieurs au seul profit des Empires centraux. C'est le début de l'affaire des colonels, du nom de Friedrich Moritz von Wattenwyl et Karl Egli, les deux responsables du service de renseignement helvétique qui collaborent étroitement, depuis le début du conflit, avec les attachés militaires des Empires centraux. Dans un premier temps, la hiérarchie tente d'étouffer l'affaire. Le général Ulrich Wille et le chef d'état-major Theophil von Sprecher éloignent les deux colonels de leurs fonctions. Mais la pression de l'opinion, attisée par les services spéciaux de l'Entente et par des politiciens romands et tessinois, contraint l'état-major à ouvrir une procédure judiciaire. L'atmosphère est explosive et plusieurs manifestations sont organisées en signe de protestation: le 19 janvier à Moutier, le 21 à Saint-Imier, le 3 février à Bienne, les 30 janvier et 6 février à Tavannes[12]. Le 27 janvier, à Lausanne, jour de l'anniversaire de l'empereur Guillaume II, les manifestants décrochent le drapeau impérial dressé en l'honneur du souverain allemand, provoquant une crise

diplomatique entre Berne et Berlin. Cet événement incite Ulrich Wille à prévoir le déplacement de troupes alémaniques en Suisse romande au moment du procès des colonels, afin de prévenir d'éventuels troubles. Cette mesure, qui ne sera pas appliquée, se fait dans le dos du Conseil fédéral. Or, le secret ne tient pas et les parlementaires prennent connaissance de la mesure préparatoire. Cette « affaire des trains » porte un nouveau coup à l'image de l'état-major.

Le 29 février, les colonels Egli et von Wattenwyl sont acquittés de la charge de trahison, même si le tribunal reconnaît que leur conduite était contraire au devoir de neutralité. Ils sont condamnés à une peine disciplinaire et sont démis de leur fonction. L'opinion romande et tessinoise comprend mal ce qu'elle juge être une demi-mesure. L'amertume est spécialement perceptible dans le Jura. Le 1er mars, 1 200 personnes manifestent à Porrentruy. Léon Froidevaux, rédacteur du *Petit Jurassien* à Moutier, laisse entendre que les soldats alémaniques et romands ne sont pas traités de la même façon. Les premiers auraient reçu des munitions, ce qui ne serait pas le cas de leurs camarades romands de la 2e division. Nouvelle affaire, celle dite « des cartouches ». Froidevaux n'est pas un inconnu dans les bureaux de la censure fédérale. En mars 1915, son journal était déjà suspendu deux mois par la censure. Ardent francophile, l'ancien instituteur y décrivait le Jura comme l'Alsace-Lorraine du canton de Berne. Il accusait aussi les autorités militaires de couvrir les violations de l'espace aérien suisse commises par l'Allemagne. Le 16 mars 1916, dans l'affaire des cartouches, le tribunal militaire condamne Froidevaux à treize mois de prison pour trahison. Cette peine est jugée excessive par de nombreux commentateurs qui la comparent au verdict de l'affaire des colonels.

L'espace aérien mis à mal

Le terrain est déjà bien miné lorsque cinq bombes sont lâchées le 31 mars 1916 sur Porrentruy, qui plus est quand on découvre que les responsables du bombardement sont allemands, alors que les autorités suisses pointaient du doigt la France… « La détonation fut formidable et réveilla en sursaut toute la population de notre ville. Le sol fut profondément remué, des troncs d'arbres volèrent en éclats et les vitres des maisons du quartier de Lorette subirent le même sort[13] », relate *le Démocrate*, qui indique « qu'un des projectiles est tombé à 20 mètres de la gare, brisant les vitres des maisons ; une bombe incendiaire est

venue choir entre les maisons Aebi et Queloz, à la Presse, une autre à 200 mètres au sud des Bains, route de Courgenay ».

La guerre qui déborde sur territoire neutre, le « feu » qui tombe du ciel, voilà de quoi impressionner, même si le bombardement ne correspond en rien au déchaînement connu sur les fronts. La Première Guerre mondiale marque une rupture profonde dans les armements et la façon de combattre. La guerre s'industrialise, les bombes et les canons sont produits à la chaîne et l'artillerie occupe une place stratégique, à l'arrière des tranchées. Le développement de la guerre aérienne est aussi une conséquence du conflit. Les premiers bombardements civils sont effectués par deux zeppelins allemands sur le Norfolk anglais en janvier 1915. Londres est touchée trois mois plus tard. Tous les pays belligérants développent alors leur flotte aérienne, encore embryonnaire au début du conflit. Avant 1916, les avions, incapables de supporter le poids de lourdes charges ou de viser avec suffisamment de précision, servent surtout d'outils de reconnaissance au-dessus des lignes ennemies, notamment pour l'artillerie. Dans la dernière partie du conflit, l'aviation, en même temps qu'une autre arme moderne, le tank, joue désormais un rôle non négligeable pour la percée de l'Entente sur le front occidental [14]. L'armée suisse se trouve elle aussi dans l'obligation de développer son armée de l'air. En 1913, symbole de la fascination du public pour l'aviation, une souscription publique issue de la Société suisse des officiers avait permis de récolter 1,75 million de francs — soit trois fois la somme initialement prévue — pour doter la Suisse de forces aériennes (fig. 1). Plusieurs dizaines d'appareils sont mis en service pendant le conflit, tout comme un certain nombre de ballons destinés à l'observation. Aucun avion de chasse ne fait cependant partie des escadrons. La défense antiaérienne reste elle aussi embryonnaire. Il n'y a pas encore de canons D.C.A. et aucun avion étranger ne peut être neutralisé à l'aide de fusil d'ordonnance ou même de mitrailleuses [15].

Sur les quelque 1 000 cas de violation de frontière entre 1914 et 1918, 800 sont imputables à des avions étrangers, dont 74 se déroulent en Ajoie. Dès le mois d'août 1914, de jeunes femmes cousent des drapeaux suisses qui sont installés sur la frontière ou déposés sur les toits des habitations[16]. En novembre 1914, des avions britanniques venant de Belfort survolent le territoire suisse pour aller bombarder les usines Zeppelin de Friedrichshafen au bord du lac de Constance. Si l'on en croit le 1er secrétaire de la légation de Russie à Berne, Londres aurait alors promis au gouvernement suisse de mieux former ses pilotes, en ajou-

tant, en réserve, que le « droit international n'avait pas encore donné une définition claire de la frontière aérienne [17]».

Fig. 1. Affiche d'Eduard Renggli, *Sammlung für Militäraviatik*, Aarau ; Lucerne, Huber, Anacker & Cie, 1914. (Bibliothèque nationale suisse.)

À Porrentruy, le jour du bombardement de mars 1916, le Département politique, responsable des affaires extérieures du pays, publie un communiqué accusant à demi-mot l'aviation française d'être responsable des destructions. Au moment où toute communication téléphonique ou télégraphique est coupée depuis Porrentruy, le Département politique « suppose » que les deux avions sont français, car les biplans venaient de Delle en Franche-Comté. Ce qui est pour le moins gênant : les débris des bombes, retrouvées le jour même, portent des inscriptions allemandes. Une photographie d'une de ces bombes est alors reproduite sur une carte postale et diffusée parmi la population (fig. 2). En juillet 1916, le dramaturge vaudois René Morax, membre du cercle des *Cahiers vaudois* et dont l'engagement francophile est connu, prend la plume. Dans son réquisitoire intitulé *On suppose…*, le directeur du théâtre du Jorat s'insurge contre un pouvoir fédéral qu'il estime inféodé à l'Allemagne et contre une neutralité qu'il ne peut concevoir sur le plan moral : « Rien n'est plus sournoisement passionné qu'un neutre. Il crie très fort qu'il n'a pas de pris parti […]. Il suppose qu'on le croit, en étant bien sûr du contraire. Il n'y a que la stupidité qui soit essentiellement indifférente

et neutre, ou la matière inanimée. Tout ce qui vit se tourne d'un côté. La Suisse s'est longtemps appelée: les Ligues, et c'est son vrai nom. Les ligues ont pris aujourd'hui parti, qu'elles en conviennent ou non, et, on le suppose, pour des camps opposés[18]. »

Fig. 2: Carte postale anonyme, *Bombardement de Porrentruy,* s. l. n. d. (Bibliothèque nationale suisse & 14-18.ch.)

Le bombardement de Porrentruy ne met pas seulement en mauvaise posture la stratégie de communication du Conseil fédéral. Avec le bombardement, l'« affaire des cartouches » paraît trouver une confirmation: lors de l'attaque, un bataillon de fusiliers fribourgeois n'a pas été en mesure de riposter aux avions allemands, faute de munitions. Les soldats auraient de toute façon eu bien du mal à bloquer l'offensive des avions à l'aide de simples fusils d'ordonnance. Mais pour la population ajoulote, il n'y a pas de doute: la passivité de l'armée suisse est révélatrice de l'attitude proallemande de ses dirigeants. Ernest Daucourt, conseiller national, défend cet argument dans son journal, *le Pays*[19]. Arthur Daucourt est lui aussi convaincu de la partialité de la hiérarchie militaire: « Oui et oui on avait enlevé les cartouches à nos troupes romandes, même aux postes avancés. C'est l'État-major, le Sprecher en tête, germanophile, qui ont trahi, ce sont eux la cause de tout le mal et le mal est incalculable en Suisse[20]. » Les faits sont un peu différents: si les soldats à la frontière ne

disposent de munitions de guerre que lors d'exercices de tir, cela concerne aussi bien les Alémaniques que les Romands. La mesure est destinée à limiter les accidents en cas de mauvaise manipulation. Quant au bataillon de fusiliers fribourgeois présent lors du bombardement, ses hommes n'ont pas été en mesure d'engager à temps leurs munitions et le commandant du régiment d'infanterie est condamné à cinq jours d'arrêt pour ce manquement[21].

Toute une production satirique, diffusée notamment sur carte postale, documente l'impuissance des soldats suisses face aux avions allemands. L'une des illustrations est l'œuvre du dessinateur Roger (fig. 3). Apostrophée par une femme sortie à sa fenêtre, une sentinelle tient dans ses mains un simple balai, l'air désemparé, alors qu'un avion lâche une bombe sur la ville. Au verso de la carte postale figure une célèbre chanson française de 1885, *C'est un oiseau qui vient de France*, dont les paroles ont été détournées. La chanson originale, revancharde, racontait

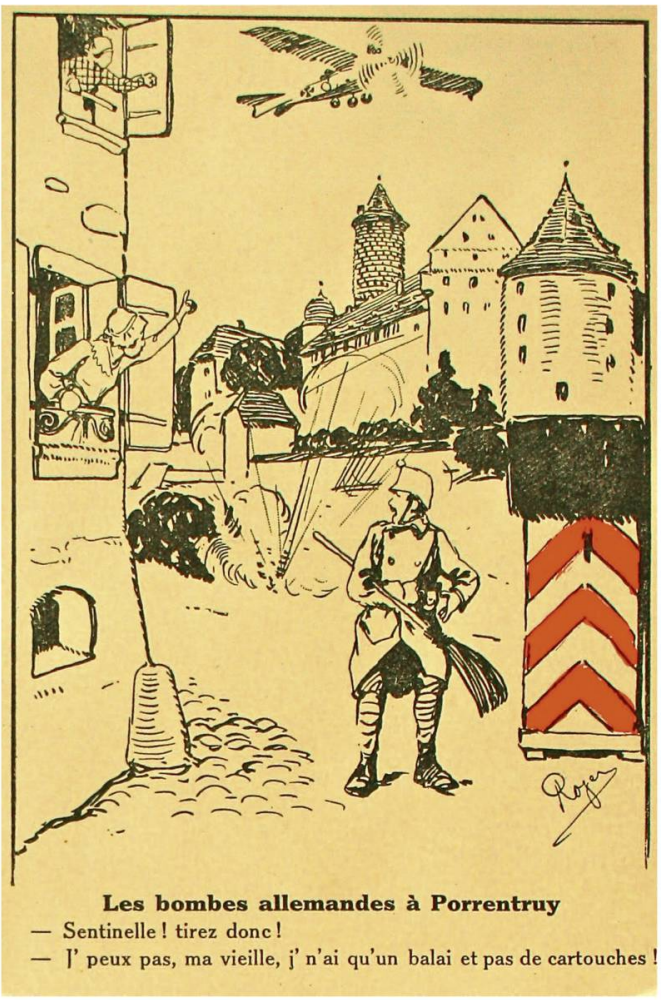

Fig. 3 : Carte postale de Roger, *les Bombes allemandes à Porrentruy*, Lausanne, Imagerie artistique, 1916. (Bibliothèque nationale suisse & 14-18.ch.)

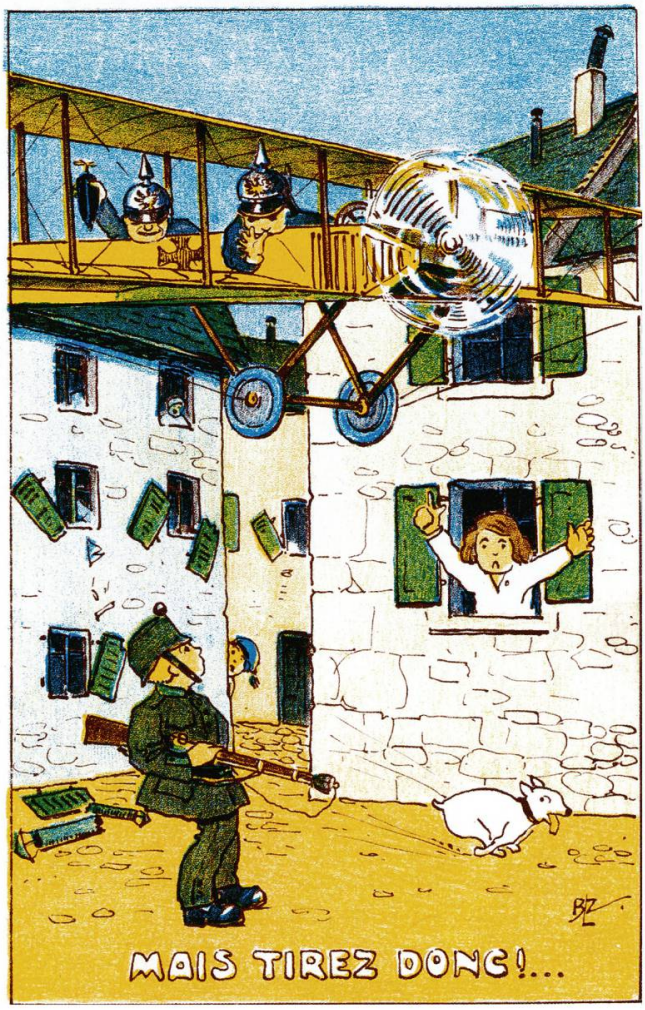

Fig. 4 : Carte postale de B.L.Z., *Mais tirez donc!...*, s. l. n. d. (Bibliothèque nationale suisse.)

l'occupation de l'Alsace par l'Allemagne et l'espoir suscité chez une jeune fille par l'arrivée d'une hirondelle venant de France. L'éditeur de la carte postale satirique fait de cet oiseau français un avion allemand venu attaquer le Jura. Ainsi les paroles originales : « Un petit oiseau printanier / vint montrer son aile d'ébène. » deviennent « Un aéroplane étranger / vint pour nous bombarder sans gêne. » Une carte similaire, au dessin plus enfantin, montre la scène avec deux aviateurs munis d'un casque à pointe, dont l'un fait un pied de nez à la sentinelle helvétique (fig. 4). La veine satirique est porteuse et une dernière image se moque de la passivité de soldats suisses tenant des lampions pour signifier à un avion allemand où se situe la frontière (fig. 5). La plupart de ces œuvres sont jugées suffisamment démobilisatrices pour justifier l'intervention de la censure fédérale.

Encore un avion
C'lui-là n'peut pas dire qu'il s'est trompé

Fig. 5 : Carte postale de Roger, *Encore un avion*, Lausanne, Imagerie artistique, 1916. (Bibliothèque nationale suisse.)

Un bombardement révélateur

Les autorités allemandes reconnaissent leur tort et acceptent d'indemniser les lésés suisses. La légation à Berne explique le bombardement par une erreur d'orientation des pilotes, qui pensaient bombarder Belfort. L'historien Max Mittler considère que cette explication est pour le moins problématique : Porrentruy et Belfort sont loin de partager la même topographie et la citadelle de Belfort était connue des pilotes allemands[22]. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que le territoire de la Suisse est bombardé par l'Allemagne. Le 21 septembre 1915, une bombe allemande était arrivée au sud de Porrentruy et le 17 octobre 1915, La Chaux-de-Fonds avait elle aussi été bombardée. D'où ce commentaire ironique de *l'Impartial* : « vers la fin de l'après-midi les gamins qui

avaient pu ramasser des débris bombifères en faisaient déjà le commerce. On offrait couramment, pour 2 francs, aux abords des lieux fatidiques, où stationnait une foule énorme, "des souvenirs du bombardement de la Chaux-de-Fonds". Allons, à nous aussi, il nous restera quelque chose de la grande guerre [*sic*][23]. » Lorsqu'en avril 1916, un avion allemand survole une nouvelle fois Porrentruy, sans lâcher de bombe, l'indignation augmente encore d'un cran. Pour calmer les esprits, Ulrich Wille rencontre le légat allemand, Gisberg von Romberg, et lui indique comment régler, au mieux, cette affaire[24]. On ne connaît pas la teneur de cette discussion confidentielle, mais il est établi que l'état-major helvétique renforce sa couverture frontière à Porrentruy avec le déplacement d'une batterie de canons 7,5 cm en provenance d'Airolo.

On sait également qu'Erich von Falkenhayn, le chef de l'état-major allemand, estimait que ces franchissements de frontières étaient nécessaires au contrôle de la région du canal du Rhin au Rhône. « Le général Wille reconnaît certainement la nécessité militaire de notre comportement et saura la faire-valoir auprès du Conseil fédéral[25] », télégraphie Falkenhayn à l'*Auswärtiges Amt*, le ministère des Affaires étrangères du Reich. Or, le légat allemand Romberg ne partage pas du tout cet avis et juge que le Conseil fédéral, déjà bien affaibli par l' « affaire des colonels », se trouverait en très mauvaise posture s'il tolérait ces violations de l'espace aérien. Romberg évoque dans un télégramme les services économiques, notamment l'exportation d'huiles et de graisse, que la Suisse rend alors à l'Allemagne. Il écrit : « Comme son Excellence [le Chancelier] et tout particulièrement le ministère de la Guerre le savent, il s'agit de services par lesquels le Conseil fédéral prend à chaque fois un risque exceptionnel. […] Le comportement loyal du Conseil fédéral ne doit pas nous tromper sur l'ambiance réelle en Suisse. Il y a aussi en Suisse orientale de très fortes influences qui travaillent contre nous ; […] Sur la durée, le Conseil fédéral ne pourra pas nager contre le courant, si l'ambiance contre nous empire aussi en Suisse orientale[26]. »

Durant la Grande Guerre, les violations de l'espace aérien et les bombardements du territoire suisse soulignent ainsi avec précision les partis pris idéologiques dominants dans les sphères du pouvoir et dans les territoires linguistiques du pays. Le 7 avril 1915, lorsque deux aviateurs français sont obligés d'atterrir d'urgence près de Porrentruy, la population les accueille avec des fleurs. Et le 24 avril 1917, la ville de Porrentruy est à nouveau bombardée, sans qu'aucune polémique n'éclate. Les fautifs sont cette fois-ci des Français. Les cartes postales éditées pour documenter l'événement restent très factuelles. Aucun satiriste ne se

gausse de l'événement. Quant à *l'Impartial*, il ne veut pas croire à la responsabilité française : « Ce dont nous sommes sûrs, c'est que les Français n'ont aucun intérêt à bombarder Porrentruy, ville amie, que cette erreur est du reste presque impossible, étant donné la configuration du terrain, et que si par malheur elle s'était produite, le général gouverneur de Belfort aurait envoyé, dès le lendemain, une mission à la frontière suisse pour exprimer ses regrets[27]. » Pourtant, les bombes tombent non loin de l'usine d'horlogerie Jules Theurillat, suspectée par la France de livrer des pièces de munition à l'Allemagne[28]. Après une protestation officielle du Conseil fédéral, l'affaire est réglée rapidement. Les victimes suisses du bombardement sont indemnisées à hauteur de 102 869 francs pour « tort matériel et moral subi[29] » . La France y ajoute 5 000 francs pour les œuvres de bienfaisance de la ville.

Ces différences de traitement vis-à-vis de l'aviation allemande et française doivent être reliées à la cristallisation du premier mouvement séparatiste jurassien[30]. Bien entendu, celui-ci plonge ses racines dès le rattachement de l'ancien Évêché de Bâle au canton de Berne en 1815, avec des revendications libérales qui attaquent le régime patricien bernois et la mobilisation des catholiques jurassiens dans le cadre du *Kulturkampf*. Peu de temps avant la mobilisation de 1914, l'helvétisme, ce courant nationaliste conservateur marqué par les idées de l'Action française, favorise le développement d'un premier mouvement régionaliste jurassien. Mais ce courant se limite encore au champ culturel et n'attaque pas le pouvoir central. La Grande Guerre change la donne et politise les fronts. À la défaveur des conflits intérieurs, un fort antigermanisme s'amalgame alors à une opposition au pouvoir fédéral et cantonal bernois. Un proche de Léon Froidevaux, le journaliste Alfred Ribeaud, helvétiste et président de l'Association de la presse jurassienne, pose au printemps 1917 la « Question jurassienne ». Un Comité pour la création d'un canton du Jura est lancé le 2 septembre 1917. Ce séparatisme jurassien profite également de la vague connue par les mouvements dits des nationalités, ces associations qui s'appuient sur le principe wilsonien du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes pour revendiquer leur indépendance. Mais il est surtout porté par des militants fédéralistes qui estiment que seule la décentralisation pourra protéger les minorités linguistiques du pays. En 1919 paraît la brochure *Pour le canton du Jura. Nous voulons l'autonomie*, rédigée notamment par Louis Merlin du *Journal du Jura*. Mais face à un courant antiséparatiste bien organisé, ce premier séparatisme fait long feu et ne parvient pas à dépasser les frontières partisanes de son milieu, majoritairement conservateur et catholique.

Une sortie de guerre contrastée

Les événements qui marquent la fin de la Première Guerre mondiale restent emblématiques de la voie particulière suivie par les Jurassiennes et Jurassiens. Le 11 novembre 1918, jour de l'Armistice, une manifestation a lieu à Delémont pour célébrer la victoire de l'Entente[31]. La Suisse ouvrière est pourtant en ébullition et la grève générale qui débute le lendemain marque le plus important conflit social jamais connu dans la Confédération. À Porrentruy, il n'y a pourtant aucun gréviste dans la rue ce 12 novembre (le nombre de grévistes à Saint-Imier, Moutier ou Delémont reste faible en comparaison avec d'autres villes alémaniques). Pour de nombreux syndicalistes romands, la grève pilotée par le Comité d'Olten est suspectée de germanophilie. « Le Soviet d'Olten travaille pour les Boches »[32], écrit ainsi le *Jura bernois*.

Après la guerre, la mémoire douloureuse des Jurassiennes et Jurassiens est gommée par une célébration tous azimuts de la concorde fédérale qui aurait accompagné l'expérience de l'occupation des frontières. La figure de la Petite Gilberte de Courgenay, qui « connaît trois cent mille soldats et tous les officiers », sert ici d'idéal type. Mais des fissures ne tardent pas à apparaître dans cette image d'harmonie parfaite entre mobilisés et population jurassienne. Érigée en 1924 pour les dix ans de la mobilisation, la Sentinelle des Rangiers, monument patriotique créé par Charles L'Eplattenier, est source de tensions mémorielles. La position de la Sentinelle tournée en direction de la France interpelle, rappelant qu'en 1914, l'état-major fédéral étudiait une unique possibilité d'invasion du territoire, en provenance de l'ouest. Dans le second après-guerre, les milieux séparatistes jurassiens font de celle qu'ils nomment « le Fritz » leur bête noire. La Sentinelle des Rangiers est prise en otage en 1964, année des cinquante ans de la « mob »[33]. Cette date anniversaire semble particulièrement motiver le mouvement séparatiste, qui ajoute l'antimilitarisme à son rejet du centralisme bernois. Le 30 août 1964, la manifestation destinée à célébrer les mobilisations de 1914 et 1939 aux Rangiers se tient dans un contexte de forte opposition populaire à la création d'une place d'armes dans les Franches-Montagnes. Hués, le Conseiller fédéral Paul Chaudet et le conseiller d'État bernois Virgile Moine quittent les lieux en catimini. En août 2014, le début de la Grande Guerre n'est donc pas le seul événement à être commémoré dans le Jura et cette date a aussi été l'occasion de revenir sur les cinquante ans de cette « affaire des Rangiers[34] ». Dans cette concurrence des mémoires, le souvenir de la « mob » de 1914, s'apparente désormais à un passé vidé de sa substance polémique.

Alexandre Elsig, assistant docteur à l'université de Fribourg, est spécialiste de l'histoire de la Suisse pendant la Première Guerre mondiale. Il a notamment publié les Shrapnels du mensonge. La Suisse face à la propagande allemande de la Grande Guerre, *Lausanne, Antipodes, 2017. Avec Patrick Bondallaz, il a créé le site* 14-18.ch, *qui présente des cartes postales originales de cette époque.*

NOTES

1 Claude Hauser, *L'Aventure du Jura. Cultures politiques et identité régionale au XXe siècle*, Lausanne, Antipodes, 2004, p. 21.

2 Cette question a déjà été traitée par Hervé de Weck, « 1914-1918 : les Suisses romands francophiles, les Alémaniques germanophiles ? Particularités du fossé dans le Jura bernois », in : *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, n° 108, 2005, p. 339-374. Cependant, je ne partage pas son interprétation du « fossé » dans le Jura bernois, qui serait avant tout une affaire de « notables » et ne concernerait pas la population. S'il ne faut pas essentialiser l'opinion publique et déduire une correspondance immédiate entre presse et opinion, il ne faut pas non plus tomber dans l'extrême inverse qui voudrait que les élites culturelles ne parlent que pour elles-mêmes et n'expriment pas certaines réalités sociales. En outre, d'autres sources que médiatiques — officielles, privées, iconographiques et celles relevant des « rites » sociaux — peuvent être mobilisées pour approcher l'opinion d'une population donnée. Tout en étant forcément une « formule réductrice » (Jean-Jacques Becker), l'opinion publique n'en reste pas moins une « construction vérifiable », un « phénomène collectif, reflet et affirmation d'une position dominante à l'intérieur d'un groupe social ». Voir Pierre Laborie, « De l'opinion publique à l'imaginaire social », in : *Vingtième Siècle*, n° 18, 1988, p. 101-117.

3 Sur les multiples interprétations du « fossé », voir Pierre du Bois, « Mythe et réalité du fossé pendant la Première Guerre mondiale » in : *Union et division des Suisses, Les relations entre Alémaniques, Romands et Tessinois aux XIXe et XXe siècles*, Lausanne, Éditions de l'Aire, 1983, p. 65-91.

4 Les propagandes étrangères ne sont pas seulement des forces centrifuges capables de diviser l'opinion helvétique. Elles forment aussi, pour une large part de l'intelligentsia, un repoussoir, et de ce fait un ciment pour celles et ceux qui plaident pour la concorde nationale. Sur ce point, je me permets de renvoyer à ma thèse : Alexandre Elsig, *Les Shrapnels du mensonge. La Suisse face à la propagande allemande de la Grande Guerre*, Lausanne, Antipodes, 2017.

5 Citée par Chantal Gerber (éd.), *La Grande Guerre aux frontières : le Jura et l'Ajoie durant la Première Guerre mondiale (1914-1918)*, Porrentruy, Musée de l'Hôtel-Dieu, 2014, p. 29.

6 Journal de Thérèse Froté, cité par Hervé de Weck, ouvr. cité, p. 356.

7 Amalia Mahon, *Le Journal de guerre d'Arthur Daucourt, archiviste et prêtre delémontain : entre vie quotidienne et clivages politiques et sociaux (1914-1918)*, Fribourg, mémoire de licence, 2012, p. 16.

8 Albin Bandelier, *Mon Journal (1914-1918)*, Peseux, Chez le Glossateur, 2012, p. 36.

9 Alain Clavien, *Histoire de la Gazette de Lausanne : le temps du colonel, 1874-1917*, Vevey, Éditions de l'Aire, 1997, p. 305.

10 *Journal d'Arthur Daucourt*, 1er vol., 1er septembre 1914, cité par Amalia Mahon, ouvr. cité, p. 53.

11 Voir John Horne et Alan Kramer, *1914, les atrocités allemandes*, Paris, Tallandier, 2005.

12 Hervé de Weck, ouvr. cité, p. 361.

[13] Cité par *l'Express*, 1er avril 1916. Quotidien radical de Delémont, *le Démocrate* suit une ligne très francophile depuis le début du conflit. Il est en contact avec le ministère français de la Guerre. En novembre 1916, les autorités suspectent son rédacteur en chef, Bertrand Schnetz, d'être lié à un réseau de sabotage français visant une usine allemande sur le Rhin. Le journal finit par être acheté par les services de propagande franco-britanniques en été 1918. Voir Jean-Claude Montant, *La Propagande extérieure de la France pendant la Première Guerre mondiale: l'exemple de quelques neutres européens*, Paris, Thèse – Panthéon Sorbonne, 1988, p. 1096-1097.

[14] Stéphane Audoin-Rouzeau, « Weapons », in *1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War*, Berlin, Freie Universität Berlin, 2014 (DOI : http://dx.doi.org/10.15463/ie1418.10417, consulté le 7 octobre 2016).

[15] Hans Rudolf Kurz, *Histoire de l'armée suisse. De 1815 à nos jours*, Lausanne, Éditions 24 Heures, 1985, p. 71. Voir aussi Georg Kreis, *Schweizer Postkarten aus dem Ersten Weltkrieg*, Baden, Hier und jetzt, 2013, p. 111-131.

[16] Chantal Gerber, ouvr. cité, p. 11.

[17] Télégramme de M. Bibikov au département russe de l'Intérieur, Berne, novembre-décembre 1914, cité dans *Suisse-Russie: contacts et ruptures, 1813-1955: documents tirés des Archives du ministère des Affaires étrangères de Russie et des Archives fédérales suisses*, Antoine Fleury, Julija Basenko (éd.), Berne, P. Haupt, 1994, p. 235-236.

[18] René Morax, *On suppose…*, Lausanne, Édition des Cahiers vaudois, 1916, p. 7. Précisons que le groupe des *Cahiers vaudois* est en contact étroit avec le service français de propagande depuis 1914 suite à sa célèbre dénonciation de la destruction de la bibliothèque de Louvain et de la cathédrale de Reims. Voir *Louvain… Reims…*, Hors-série des Cahiers vaudois, Lausanne, C. Tarin, 2 vol., 1914-1915.

[19] Sur ce quotidien conservateur-catholique, voir Léonard Montavon, *Le « Pays » et la question jurassienne durant la Première Guerre mondiale*, Fribourg, Éd. Universitaires, 1971.

[20] *Journal d'Arthur Daucourt*, 4e vol., 21 mars 1916, p. 345, cité par Amalia Mahon, ouvr. cité, p. 85. Theophil Sprecher von Bernegg est le chef du service de l'état-major général pendant la guerre. Il témoigne en faveur des colonels Egli et von Wattenwyl lors de leur procès.

[21] Max Mittler, *Der Weg zum Ersten Weltkrieg: wie neutral war die Schweiz? Kleinstaat und europäischer Imperialismus*, Zurich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 2003, p. 769.

[22] Max Mittler, *Der Weg zum Ersten Weltkrieg: wie neutral war die Schweiz? Kleinstaat und europäischer Imperialismus*, Zurich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 2003, p. 767.

[23] *L'Impartial*, « Un aviateur lâche cinq bombes sur La Chaux-de-Fonds », 18 octobre 1915. Quatre personnes sont légèrement blessées.

[24] Heinz Christian Röthlisberger, *Der politische Standort von Ulrich Wille*, Stäfa, Th. Gut und Co, 1975, p. 142, citant une lettre d'Ulrich Wille à sa femme Clara du 30 avril 1916. Cette biographie d'Ulrich Wille, très favorable au général, laisse de côté bien des aspects de son action. Malheureusement, les archives privées d'Ulrich Wille sont désormais inaccessibles aux chercheuses et chercheurs. Voulant consacrer une nouvelle biographie à Wille, Rudolf Jaun s'est vu signifier une fin de non-recevoir par la famille héritière du général en 2012. Voir Rudolf Jaun, « General Wille unter Shitstorm. Niklaus Meienbergs "Wille und Wahn" in der Medien- und Fachöffentlichkeit der 1980er-Jahre », in : *Der vergessene Krieg: Spuren und Traditionen zur Schweiz im Ersten Weltkrieg*, Konrad J. Kuhn, Béatrice Ziegler (éd.), Baden, hier + jetzt, 2014, p. 281.

[25] Politisches Archiv des Auswärtigen Amts (Berlin), R11405, Luckwald (Secrétaire de légation) à l'Auswärtiges Amt, 19 mai 1916 (notre traduction).

[26] Politisches Archiv des Auswärtigen Amts (Berlin), R11405, Gisbert von Romberg au Chancelier Bethmann Hollweg, Berne, 8 mai 1916 (notre traduction).

[27] Margillac, « Chiffons de papier », in : *L'Impartial*, 30 avril 1917.

[28] Chantal Gerber, ouvr. cité, p. 12. L'économie de l'Arc jurassien reste cependant majoritairement tournée vers la France. Les exportations passent de 141 millions de francs suisses en 1914 à 467 millions en 1918, grâce surtout à l'exportation de pièces de munitions. Voir Jean-Claude Daumas, Laurent Tissot (dir.), *L'Arc jurassien. Histoire d'un espace transfrontalier*, Vesoul ; Yens-sur-Morges, Éd. Maé-Erti, Cabédita, 2004, p. 199.

[29] Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur sa gestion en 1917, in : *Feuille fédérale suisse*, Berne, 10 avril 1918, p. 4.

[30] Pour les informations contenues dans ce paragraphe, se référer à Claude Hauser, ouvr. cité, p. 17 et suiv.

[31] Chantal Gerber, ouvr. cité, p. 56-57.

[32] François Kohler, « La grève générale dans le Jura », in : *La Grève générale de 1918 en Suisse*, Genève, Éd. Grounauer, 1977, p. 61-78, ici p. 70.

[33] Voir François Vallotton, Philippe Kaenel, « Représenter la guerre en Suisse : du soldat au général », in : *Les Images en guerre (1914-1945)*, Lausanne, Antipodes, p. 7-38.

[34] Mélanie Brenzikofer, « Nous avons un devoir de mémoire », in : *L'Impartial*, 22 août 2014.

L'affaire Flükiger : du fait divers à l'événement politique

CAROLE VILLIGER

Entre octobre 1977 et mars 1978, le Jura est ébranlé par deux affaires : la mort d'une jeune recrue bernoise suivie quelques mois plus tard par celle d'un caporal jurassien. Ces deux décès interviennent dans un contexte politique fortement conflictuel entre d'un côté, les séparatistes qui réclamaient l'autonomie de la région depuis une trentaine d'années et de l'autre, les anti-séparatistes qui voulaient la maintenir dans le canton de Berne. La période était particulièrement cruciale pour l'avenir des Jurassiens, puisque quelques mois plus tard, en septembre 1978, le peuple suisse se prononçait en faveur de la création d'un canton indépendant.

Au même moment, des événements extérieurs ont amplifié les tensions existant sur le plan intérieur. En raison de sa proximité géographique avec l'Allemagne, la région jurassienne a subi de plein fouet les remous provoqués par des mouvements allemands de lutte armée d'extrême gauche, comme la *Rote Armee Fraktion* (RAF) et le *Bewegung 2. Juni*. La RAF est la plus connue des organisations clandestines allemandes d'extrême gauche en raison de ses attentats spectaculaires, de sa longévité (de 1970 à 1998) et surtout à cause du destin tragique de ses protagonistes qui a inspiré de nombreux documentaires et films de fiction. Les médias l'ont également surnommée la bande à Baader ou encore le groupe Baader-Meinhof, du nom des militants de la première génération. Le *Bewegung 2. Juni*, quant à lui, était un mouvement berlinois armé et clandestin, actif entre 1972 et 1980.

Dans cet environnement tendu, les décès de la recrue bernoise et du caporal jurassien, vraisemblablement de « simples » faits divers sans corrélation, ont été politisés. D'une part, ils ont été interprétés et pourvus d'une signification politique et d'autre part, ils ont été utilisés à des fins politiques. L'objectif de cet article est de retracer le processus de politisation de ces événements et d'interroger les buts de leur exploitation politique.

Afin de documenter ces deux affaires, peu de données sont disponibles. Les archives officielles, notamment celles du Ministère public et du Département fédéral de justice et police (D.F.J.P.), sont volumineuses, comme le laissent suggérer des inventaires faisant état de plus de cent douze dossiers[1]. Toutefois, elles sont protégées par un délai de consultation de cinquante ans et ne sont donc pas accessibles.

Ensuite, les militants jurassiens actifs durant ces années sont très réticents à témoigner. Tout d'abord, les événements n'ont jamais été clairement résolus et témoigner comporte donc le risque d'une mauvaise interprétation pouvant être instrumentalisée par des représentants politiques ou institutionnels. Ensuite, le fait que je ne sois pas jurassienne, ou du moins une habitante du canton du Jura, a rendu le contact ainsi que l'instauration d'un rapport de confiance avec les acteurs de l'époque difficiles. C'est pourquoi je me suis essentiellement appuyée sur les coupures issues de la presse nationale de l'époque.

Une série noire embarrassante

En octobre 1977, le corps de Rudolf Flükiger, une recrue partie de Bure en course d'orientation plusieurs semaines auparavant, est retrouvé déchiqueté par une grenade dans la forêt de Grandvillars, en France :

> « Alors que l'on désespérait de retrouver jamais le corps de l'aspirant-officier Rudolf Fluckiger [*sic*], agriculteur, âgé de 21 ans, de Jegensdorf, qui avait disparu dans la nuit du 16 au 17 septembre 1977, après une course d'orientation nocturne organisée par sa compagnie, à la place d'armes de Bure où il faisait son cours d'aspirant, un chasseur français l'a découvert hier après-midi, dans une forêt, dans un épais fourré, non loin d'un grand arbre. […] Il a été procédé à l'identification du cadavre. Celle-ci n'était pas des plus aisées, étant donné que le corps était affreusement déchiqueté, que les habits militaires étaient en lambeaux. Le cadavre portant encore les souliers de l'armée suisse[2]. »

Cinq mois plus tard, en mars 1978, Rodolphe Heusler, un agent de police qui enquêtait sur la mort du militaire, est abattu de plusieurs balles dans le dos et son corps est retrouvé dans une maison abandonnée, située dans les environs de Porrentruy :

> « Après avoir quitté son collègue vers 19 h, le caporal Heusler s'est rendu directement dans la maison de l'Oiselier où l'on devait retrouver son corps quelques heures plus tard[3]. »

À l'époque, les décès de Flükiger et de Heusler ont suscité l'étonnement, car tous deux étaient sans histoires, ce qui a sans doute contribué à échafauder des explications fantaisistes sur leur disparition.

À la même période, le Jura subit les répercussions des troubles sociaux que connaissait l'Allemagne. Le 18 octobre 1977, le corps de l'industriel allemand Hanns Martin Schleyer est retrouvé dans une voiture à Mulhouse[4]. Le « patron des patrons de la République fédérale d'Allemagne » comme il est alors surnommé, avait été enlevé un mois plus tôt à Cologne par la RAF. L'organisation avait alors tenté de s'en servir comme monnaie d'échange pour négocier avec le gouvernement allemand la libération de ses leaders (Andreas Baader, Jan-Carl Raspe, Gudrun Ensslin) détenus à la prison de Stammhein, à Stuttgart, dans des conditions très difficiles. Le commando avait également tenté d'obtenir la liberté pour des fedayin du Front populaire de libération de la Palestine (F.P.L.P.) détenus en Turquie ainsi qu'une importante somme d'argent[5]. Les pourparlers ayant échoué, la RAF avait alors abattu Schleyer et déposé son corps dans une voiture à proximité du Jura.

Enfin, le 20 décembre 1977, Gabrielle Kröcher Tiedemann et Christian Möller[6], deux activistes du *Bewegung 2. Juni*, déclenchent une fusillade au poste de douane de Fahy, après avoir été interpellés. Ils blessent grièvement deux gardes-frontière, avant d'être arrêtés par la police un peu plus tard à Delémont. En juin 1978, Gabrielle Kröcher Tiedmann est condamnée à une peine de quinze ans de prison. Après en avoir accompli neuf, elle est extradée en Allemagne. Quant à Christian Möller, il écope de treize ans d'enfermement et est remis aux autorités allemandes en 1985.

Ces différents événements concomitants ont suscité d'intenses débats dans le Jura à tous les niveaux et les hypothèses les plus fantasques ont circulé sur les morts de Flükiger et Heusler, mêlant les luttes armées internationales avec les intérêts respectifs des deux partis antagonistes jurassiens.

Du suicide au « terrorisme international » : la politisation de faits divers

Dans un premier temps, à propos de Rudolf Flükiger, les enquêteurs ont privilégié la version du suicide dans la mesure où le jeune homme était apparu fragile et qu'il ne souhaitait pas accomplir ses obligations militaires :

> « Rudolf Flükiger n'aurait pas été très désireux de faire son école d'aspirant, et il aurait fallu un conseil de famille pour le décider. En second lieu, il aurait eu d'extrêmes difficultés à se hisser au niveau intellectuel de ses camarades et aurait connu certains échecs, d'où un moral chancelant [7]. »

Mais cette thèse du suicide ne pouvant être validée, les enquêteurs ont poursuivi leurs recherches.

Puis, l'accident de chasse a également été une piste envisagée :

> « Dans le village où le corps a été retrouvé, la chasse était ouverte et quelque 50 chasseurs accompagnés de leur chien se sont rendus dans la forêt en question avant que le corps ne soit découvert [8]. »

Ensuite, l'affaire a pris une coloration plus politique avec une version accréditant la thèse selon laquelle la RAF aurait été mêlée à la mort de la recrue. Des membres de cette organisation auraient tué Rudolf Flükiger qui se serait malencontreusement trouvé sur leur route, alors qu'ils détenaient le patron allemand Hanns Martin Schleyer dans les environs. La recrue aurait ainsi été un témoin gênant lors du déplacement de leur otage :

> « L'aspirant Rudolf Flükiger aurait assisté au transfert de Hans-Martin [*sic*] Schleyer d'une voiture à une autre, dans la région de la place d'armes de Bure. Il aurait alors tenté d'intervenir et aurait été maîtrisé, puis séquestré avec le « patron des patrons » allemands. Les ravisseurs de l'industriel allemand auraient ensuite monté la mise en scène que l'on sait [désintégrer le corps à l'aide d'une grenade afin d'effacer les traces du meurtre] pour accréditer la thèse du suicide [9]. »

D'un caractère fragile, Flükiger passe ainsi à la représentation d'une personnalité affirmée et héroïque. Cette dernière piste a toutefois été démentie par le Ministère public de la Confédération, alors en charge de l'enquête :

> « Le Ministère public de la Confédération ne dispose actuellement d'aucun élément permettant de mettre en corrélation la mort de M. Hanns-Martin Schleyer, le patron des patrons allemand, et celle de l'aspirant officier Rudolf Fluckiger [10] [*sic*]. »

Puis, suite à la mort du caporal Rodolphe Heusler, en mars 1978, une lettre anonyme est parvenue au journal *l'Impartial* prétendant que le groupe séparatiste Bélier aurait enlevé un Suisse allemand pour le déposer nu devant le Palais fédéral, à Berne. Mais la plaisanterie aurait mal tourné et Flükiger serait mort étouffé. Les Béliers auraient ensuite camouflé cet accident en suicide :

> « Quelques jours après le drame, une lettre anonyme parvient à *L'Impartial*. Un Bélier explique que le mouvement autonomiste a voulu enlever un *Fritz* pour le déposer, à poil, devant le Palais fédéral. Mais Flükiger meurt par accident, asphyxié[11]. »

Ensuite, d'autres lettres revendiquées par un mouvement anonyme, « Groupe action-vérité affaire Flükiger » ont été envoyées aux principaux quotidiens suisses romands. Le groupe a accusé les séparatistes des deux décès :

> « Flükiger et Heusler ont été tués par les mêmes mains, le premier parce qu'il devait constituer une monnaie d'échange par rapport à l'article 138 de la nouvelle Constitution jurassienne le second parce qu'il en savait trop[12]. »

L'article de loi en question faisait référence à la situation qui divisait le Jura entre les séparatistes et les anti-séparatistes. Dès juin 1977, les chambres fédérales se prononçaient sur la nouvelle constitution du Jura. Celle-ci a été majoritairement acceptée, sauf l'article 138 qui stipulait que toute partie du territoire qui souhaitait rejoindre la nouvelle constitution le pouvait. Dès lors, les autonomistes ont exigé une acceptation de l'ensemble de la constituante, article 138 compris, alors que les anti-séparatistes souhaitent la faire échouer[13].

À la tentative du « Groupe action-vérité Flükiger », sous-tendue par des intérêts anti-séparatistes, de faire endosser les deux décès aux séparatistes, ces derniers ont rétorqué par des accusations similaires. Heusler aurait projeté de faire construire sa maison à Porrentruy, dans le futur canton. Et les anti-séparatistes auraient commis ce crime « dans le but de nuire à cet État en devenir et d'obtenir un vote négatif en septembre prochain[14] ».

Enfin, le mouvement allemand *Bewegung 2. Juni* a, à son tour, été incriminé. Celui-ci aurait tué le caporal de police Heusler pour faire pression sur les autorités politiques et délivrer ainsi Gabriele Krö-cher-Tiedemann et Christian Möller, arrêtés à Delémont en décembre 1977. Cette hypothèse a été envisagée après que la police jurassienne a reçu deux lettres, en français et en allemand, revendiquant le meurtre du policier au nom du groupe :

> « À la suite de l'assassinat du caporal Heusler, dans la nuit de jeudi à vendredi à Porrentruy, le juge d'instruction du district de Porrentruy a publié hier soir un communiqué dans lequel il révèle que la police cantonale a reçu deux lettres anonymes vendredi au matin. Leur contenu est le suivant : « Libérez Christian Moeller et Gabrielle Kroecher-Tiedmann [*sic*] le flic sera rendu unique délai 24 heures, groupe sympathisant Baader-Meinhof[15]. »

Dans un premier temps, cette piste a semblé vraisemblable dans la mesure où un mouvement allemand, le *Kommando Benno Ohnesorg*, avait organisé un attentat à l'explosif dirigé contre la Cour suprême du canton de Berne durant la nuit du 12 au 13 janvier 1978, en guise de protestation contre de la détention des deux militants allemands.

Toutefois, dans un deuxième temps, cette voie a été abandonnée au profit de celle impliquant un collègue du policier, passé entre temps aux aveux :

> « Le gendarme André Rychen, qui avait d'abord été arrêté sous inculpation de faux témoignage, puis de participation à crime ou à assassinat, a admis vendredi dernier être l'auteur du crime et a donné à cette occasion une version qu'il a encore confirmée avant-hier lors de la reconstitution. Il reconnaît avoir tiré sur son collègue[16]. »

Rychen aurait ensuite tenté de faire endosser son acte par des mouvements d'extrême gauche allemands :

> « Il écrit les deux lettres anonymes par lesquelles il pense accréditer la thèse du crime en relation avec l'arrestation des deux terroristes allemands arrêtés à Delémont après la fusillade à laquelle ils se sont livrés au poste de douane de Fahy[17]. »

Les raisons qui l'auraient poussé à ce meurtre sont confuses tant il a donné de versions contradictoires. Tout d'abord, Rychen a reconnu un geste de panique :

> « Au départ, il s'agissait d'essayer une arme que l'on avait l'intention de vendre d'une part, d'acheter de l'autre. Et puis, une réaction de crainte dans cette maison obscure, les coups de feu, l'affolement[18]. »

Puis, quelques mois plus tard, l'agent s'est finalement rétracté en affirmant n'être jamais passé à l'acte, avant de tenter de se suicider :

> « Inculpé de l'assassinat du caporal Heusler, l'appointé Rychen a tenté lundi de mettre fin à ses jours, en ne voulant pas être condamné pour un crime qu'il n'a pas commis, ainsi qu'il l'indique dans une lettre au juge d'instruction[19]. »

En définitive, le Ministère public a retenu la première version de ses aveux et Rychen a été condamné à une peine d'enfermement pour le meurtre du caporal Heusler. Meurtre qui du reste, selon les conclusions du tribunal, n'aurait eu aucun lien avec la mort de Rudolf Flükiger qui se serait bien suicidé.

Cette interprétation des faits n'a toutefois pas totalement convaincu le Conseil exécutif bernois. Début 1983, suite à un regain de tensions entre

les séparatistes et les anti-séparatistes ainsi qu'à des révélations parues dans la presse de Besançon, celui-ci a chargé le Département fédéral de justice et police de se pencher à nouveau sur les causes du décès de la jeune recrue[20]. Mais faute d'éléments nouveaux, c'est l'explication du suicide qui a été à nouveau retenue comme hypothèse la plus plausible : « Pour le juge d'instruction, sans être certaine, la thèse du suicide reste la plus vraisemblable[21]. »

Dans quels buts ces deux décès ont-ils été politisés ?

Localement, du côté des mouvements séparatistes et anti-séparatistes, ces deux affaires ont été rattachées aux enjeux du conflit. Les anti-séparatistes ont tenté de faire endosser les morts aux séparatistes afin de les disqualifier sur le plan politique et de se positionner ainsi favorablement en vue des votations de 1978. Flükiger aurait fait l'objet d'une blague ayant mal tourné et les séparatistes auraient ensuite escamoté l'accident en suicide. Ils ont également été accusés d'avoir voulu exercer un chantage pour que les anti-séparatistes acceptent la nouvelle constitution, article 138 compris. Flükiger aurait ainsi été enlevé dans le but de servir d'otage, mais il serait décédé. Par la suite, Heusler aurait été tué parce qu'il aurait découvert le pot aux roses et il aurait donc fallu éviter que l'affaire soit éventée.

Quant aux séparatistes, ils ont imputé le décès de Heusler aux anti-séparatistes, probablement pour se défendre des accusations de leurs adversaires, mais également pour les décrédibiliser politiquement. Selon eux, les anti-séparatistes auraient liquidé Heusler qui envisageait de construire une maison à Porrentruy, ce qui leur aurait déplu. D'une façon plus générale, les anti-séparatistes ont été soupçonnés de vouloir créer un climat hostile dans le nouveau canton afin que celui-ci apparaisse comme instable et inapte à y maintenir l'ordre. Les décès de Flükiger et Heusler ont donc servi les intérêts respectifs des deux parties adverses.

Pour les autorités fédérales, les bisbilles entre séparatistes et anti-séparatistes dans cette affaire ont eu peu d'intérêt. En revanche, elles se sont montrées plus curieuses avec les allées et venues des mouvements d'extrême gauche allemands dans les environs. Elles ont notamment cherché à savoir si ces organisations allemandes étaient en réseau avec des mouvements suisses.

Au moment des faits, dans le Jura, des rumeurs ont circulé sur l'éventualité de liens entre les mouvements armés allemands et les séparatistes, comme le révèle le quotidien vaudois *la Tribune-le Matin* :

> « *Le Journal du Jura*, qui semble puiser là [dans les rumeurs] l'essentiel de son information, commence à publier des articles signés de pseudonymes où l'amalgame entre le terrorisme allemand, le séparatisme jurassien et l'enlèvement (!) de Rudolf Flükiger se fait plus précis [22]. »

Puis, le *Journal de Genève* a révélé que la police elle-même supposait des liens entre les mouvements allemands et d'autres dans le Jura. Tout en demeurant toutefois évasif sur ceux-ci :

> « La police a eu longtemps l'intuition que les tracts distribués lors de certains attentats par des milieux proches de la « bande à Baader » auraient été imprimés sur des machines de fortune dans le Jura [23]. »

Quant aux principaux concernés, un ancien animateur des Béliers évoque bien le passage de la *Rote Armee Fraktion* dans le Jura, mais il élude toutefois la question de potentiels contacts :

> « C'était de notoriété publique que la bande à Baader passait dans le Jura. C'était pratiquement prouvé qu'ils ont trimballé Schleyer par le Jura [24]. »

À propos de liens potentiels entre les organisations armées allemandes et les Béliers, sur la seule base des coupures de presse, il est compliqué de départager ce qui ressort des fantasmes et des faits historiques. Au moment des événements, les anti-séparatistes avaient avantage à véhiculer ce type de rumeurs pour susciter la méfiance vis-à-vis de leurs opposants. Quarante ans après les faits, en suggérant des contacts éventuels avec les organisations clandestines allemandes, les anciens séparatistes élargissent l'aura de leur engagement passé en le hissant au niveau des luttes armées internationales.

Néanmoins, il est vrai que les services de police bernois ont relevé la participation d'un des membres du groupe Bélier à une rencontre de solidarité en faveur du centre autonome des jeunes de Zurich (A.J.Z.) durant l'été 1968, à Bienne [25]. Par ailleurs, des représentants des Béliers ont également pris part à une conférence organisée par le mouvement *Rote Hilfe*, sur le sujet des prisonniers politiques à Zurich durant la seconde moitié des années 1970. À cette époque, *Rote Hilfe* était actif essentiellement à Zurich, avec toutefois des sections en Suisse romande (Secours rouge) et au Tessin *(Soccorso rosso)*. Dans la mesure où l'aile zurichoise était en réseau avec son homonyme berlinoise qui, elle, était proche d'organisations clandestines allemandes telles que la RAF, le

Bewegung 2. Juni et les *Revolutionäre Zellen*, le mouvement a fait l'objet d'une surveillance policière particulièrement marquée[26].

Un programme de la soirée organisée à Zurich par *Rote Hilfe*, lors de laquelle des membres du groupe Bélier étaient présents, indique que des activistes allemands sont aussi intervenus :

PROGRAMM

19-20 Uhr : Diskothek, verschiedene Stände und Gags, Polit-Songs, Essen und Trinken

20-21 Uhr : Begrüssung durch die Rote Hilfe, Peter Brückner spricht über den "schleichenden Staatsstreich", Thomas aus München singt Knastsongs

21-22 Uhr : Disukussionbeiträge der ASTRA (Schwarzpeter), eine Bélier-Vertreters & anderer, kleiner Sketch über den Knast, Ernst Born, Politsänger aus Basel ("Kaiser augstlied") bringt neue Lieder

22-?? Uhr : Daniel Cohn-Bendit (Buchhändler aus Frankfurt/Main) erzählt uns einige Dinge, die ihm kürzlich in den Sinn gekomment sind, eventuell Klaus der Geiger (oder : Klaus der Fiedlier) aus Köln-im Moment, wo wir das Programm schreiben, wissen wir noch nicht sicher, ob er kommt, aber es ist sozusagen sicher..., Musik und Tanz mit Orchestern Trio Grande, The Gitterstab-Breakers, Gift & S-Band

Mitternacht : CARLOS tanzt den letzten (?) Tango

UND DAS FEST GEHT WEITER BIS 3 UHR[27]

Rote Hilfe ayant eu des relations avec des militants d'organisations clandestines, il est envisageable que certains membres séparatistes du groupe Bélier les aient également côtoyés. *Rote Hilfe* étant très surveillée, la police était forcément au courant des liens entre le mouvement d'extrême gauche et les Béliers. Ainsi, lorsque les décès de Flükiger et de Heusler, survenus entre la fin 1977 et le début 1978, ont coïncidé avec des événements associant des organisations de guérilla allemande, il semble logique que la police ait examiné l'éventualité de liens entre les différentes affaires.

Dès lors que les groupes allemands ont été suspectés d'avoir pris part aux deux meurtres, les services de police n'ont manifestement pas envisagé uniquement la possibilité de rapports avec les séparatistes, mais ils ont également recherché si les mouvements d'extrême gauche établis

dans la région du Jura avaient également soutenu les organisations allemandes. La police a donc exercé des contrôles rigoureux à leur égard. À tel point que même les partis de la gauche traditionnelle se sont offusqués des mesures coercitives :

> « Le comité contre la Police fédérale de sécurité et plusieurs mouvements et partis de gauche (parti socialiste et POP notamment) déclarent dans un communiqué publié hier avoir « pris connaissance du climat policier qui règne à Porrentruy sous couvert de mesures d'urgence en lien avec l'affaire Heusler. Sous prétexte d'antiterrorisme, les autorités judiciaires et policières utilisent cet événement pour justifier le renforcement de leur appareil répressif [28]. »

Peu après les perquisitions et les interrogatoires menés par la police auprès des mouvements de gauche, deux attentats ont été planifiés contre le poste de police et l'hôtel de ville à Porrentruy. Ils ont tout d'abord été imputés à l'extrême gauche qui a été accusée de vouloir protester contre l'acharnement policier qu'elle subissait :

> « [À propos des attentats à l'explosif] La police ne possède pour l'instant aucune indication sur les auteurs de ces méfaits. On n'exclut cependant pas un éventuel rapport avec les interrogatoires (qui n'ont été suivis d'aucune arrestation) que la police a menés vendredi dans des milieux bruntrutains qualifiés de « gauchistes » [29]. »

Toutefois, ultérieurement, il s'est avéré que ce sont les Béliers et le groupe Jeunesse Sud qui en étaient à l'origine. Ces attentats étaient donc relatifs à la Question jurassienne et ils étaient sans aucun rapport avec les deux meurtres.

À nouveau, sur la seule base des coupures de presse, il est compliqué d'évaluer la portée de l'attitude de la police vis-à-vis des mouvements de gauche installés dans le Jura. Les interventions rapprochées dans la région de deux organisations de lutte armée allemandes ont sans doute eu de quoi susciter quelques interrogations quant à un éventuel soutien, d'où le renforcement du contrôle policier. Néanmoins, les rapports de police concernant une communauté d'extrême gauche établie dans les années 1980 à Undervelier, dans le district de Delémont, laissent non seulement supposer une grande méfiance vis-à-vis de ses habitants, mais ils traduisent également l'incompréhension et le mépris pour ce mode de vie. Ceux-ci ont clairement été perçus comme des marginaux :

> « En août 1984, l'enquête effectuée sur le compte de Robert Moser avait démontré que l'on se trouvait en présence d'un marginal. […] À l'époque déjà, il était apparu qu'il recevait chez lui de nombreux jeunes, sans travail, drogués, etc., venant spécialement des régions bâloises et bernoises. Moser

> fut dénoncé par la police jurassienne, en juin 1982, pour s'être adonné à la consommation et au trafic de haschich[30]. »

Les décès de Flükiger et Heusler ont légitimé une enquête policière approfondie avec un examen de toutes les pistes envisageables, mais il est probable que ceux-ci aient également servi de prétextes aux autorités politiques et aux services de police locaux pour exercer une surveillance ainsi qu'une pression sur les milieux d'extrême gauche installés dans la région et peu appréciés.

Conclusion

Le suicide de Rudolf Flükiger et le meurtre du policier Heusler ont ébranlé le Jura et ont provoqué une véritable onde de choc qui s'est étendue à toute la Suisse. Si ces affaires ont été si complexes et qu'elles ont suscité des années d'enquêtes, c'est que deux contextes différents ont été enchevêtrés dans l'actualité d'une même région. Premièrement, celui se rapportant au conflit jurassien opposant les tenants d'un nouveau canton à ceux qui y étaient défavorables. Et deuxièmement, celui qui avait trait aux luttes révolutionnaires des organisations d'extrême gauche allemandes et les liens qu'elles ont eus en Suisse. Dans les deux contextes, les revendications ont été soutenues par des moyens violents faisant appel aux armes et aux explosifs. Bien que les organisations de guérilla allemandes et les mouvements inscrits dans le conflit jurassien n'aient pas lutté pour les mêmes objectifs ni partagé les mêmes valeurs, il est possible que leurs besoins en ressources matérielles, en armes notamment, aient contribué à des rencontres, qui se sont peut-être faites par le biais de groupes ou de personnes d'extrême gauche alémaniques. Il est également envisageable que des activistes séparatistes aient eu des convictions d'extrême gauche et qu'ils aient côtoyé des militants alémaniques, alors en contact avec des organisations allemandes. Enfin, la thématique des prisonniers politiques pour laquelle le groupe *Rote Hilfe* était très actif a également concerné les séparatistes puisque plusieurs militants étaient incarcérés.

Les deux décès n'ont toutefois pas été liés aux revendications autonomistes et anti-séparatistes, pas plus qu'aux aspirations révolutionnaires des mouvements allemands. Mais ils ont agi comme des catalyseurs faisant éclater au grand jour la violence des affrontements entre séparatistes et anti-séparatistes de même que les peurs et les rumeurs

entourant la détermination des groupes de guérilla allemands. La place qu'ont occupée ces différents acteurs dans les événements avec lesquels ils n'avaient aucun lien est significative du climat de tension omniprésent qui régnait dans la région.

Enfin, ces faits sont surtout révélateurs de la dimension très importante des représentations, puisque celles-ci ont contribué à monter de toutes pièces une « affaire » en partant d'événements a priori dépourvus d'envergure politique. En ce sens, la création de l'événement a pris des proportions bien plus considérables que les faits en eux-mêmes.

Carole Villiger est post-doctorante F.N.S. aux départements de sociologie de la New York University (NYU) et du Graduate Center of the City University of New York (CUNY). Ses intérêts de recherche sont la violence politique, l'histoire des mouvements sociaux, l'histoire des idées, l'histoire du féminisme et du genre. Sa thèse de doctorat en histoire a porté sur les actions collectives violentes en Suisse entre 1950 et 2000.

NOTES

[1] Archives fédérales, inventaires E 4320 (C), 1994/161 à 1996/101, 1944-1991, 33 à 33.4.

[2] G., « L'aspirant-officier avait disparu depuis près d'un mois. Le cadavre de Rudolf Fluckiger découvert dans une forêt en France », *L'Express*, 14.10.1977, p. 15.

[3] Bévi, « Le mystère reste entier dans l'affaire Heusler mais la police dispose d'éléments nouveaux », *L'Express,* 11.3.1978, p. 11.

[4] Hanns Martin Schleyer (1915-1977) était un ancien S.S. devenu un puissant industriel et le chef des organisations patronales allemandes.

[5] Le Front populaire de libération de la Palestine (F.P.L.P.) est une organisation palestinienne fondée en 1967 sous l'impulsion de Georges Habache et d'Ahmed Jibril. À ses débuts, elle articulait les idéologies du nationalisme arabe et du marxisme. Le F.P.L.P. s'est voulu révolutionnaire et sa lutte était particulièrement dirigée contre les intérêts israéliens qui incarnaient selon lui, à la fois, l'impérialisme, le sionisme et le capitalisme. Le F.P.L.P. existe encore aujourd'hui mais son idéologie et ses moyens d'action ont changé.

Dans les années 1970, le F.P.L.P. était en réseau avec de nombreuses organisations clandestines armées sur le plan international, et notamment avec la RAF. En effet, dès la fin des années 1960, plusieurs Palestiniens étudiaient en Allemagne et ont pris part aux remous sociaux de cette époque, dont les luttes propalestiniennes faisaient partie. Ils se sont donc engagés dans des mouvements d'extrême gauche qui se sont radicalisés par la suite. Durant ces années, de nombreux activistes allemands issus des organisations clandestines sont allés s'entraîner dans les camps militaires palestiniens établis au Liban. À propos des réseaux entre les organisations clandestines allemandes et palestiniennes, se référer à : Kraushaar Wolfgang, « Zur antisemitischen Dimension in den Kooperation von Tupamaros West Berlin, RAF und RZ mit den Palästinensern », in Kraushaar Wolfgang, (éd.) *Die RAF und der linke Terrorismus*, tome 1, Hambourg, Hamburger Edition, 2006, p. 676-695 ; Skelton-Robinson Thomas, « Die Beziehung des bundesdeutschen Linksterrorismus zur Volksfront für die Befreiung Palästinas (1969-1980) », in : Kraushaar Wolfgang, (éd.) *Die RAF und der linke Terrorismus*, tome 2, Hambourg, Hamburger Edition, 2006, p. 828-904.

[6] Gabriele Kröcher-Tiedemann (1951-1995) était une activiste du *Bewegung 2. Juni* et une proche de Carlos. Elle a notamment participé à l'attaque de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), le 20 décembre 1975 à Vienne, planifiée par Carlos, et durant laquelle plusieurs personnes ont trouvé la mort. Gabriele Kröcher-Tiedemann est décédée d'un cancer en 1995 à l'âge de 44 ans. À propos de Christian Möller, peu d'informations sont disponibles, hormis son implication dans la fusillade de la douane de Fahy. Il n'a sans doute participé que ponctuellement aux actions du groupe.

[7] Bévi, « Le mystère reste entier dans l'affaire Heusler mais la police dispose d'éléments nouveaux », *L'Express,* 11.3.1978, p. 11.

[8] A.T.S., « Un député met en doute la thèse du suicide », *La Tribune-Le Matin*, 11.2.1978, p. 5.

[9] Bévi, « Le mystère reste entier dans l'affaire Heusler mais la police dispose d'éléments nouveaux », *L'Express,* 11.3.1978, p. 11.

[10] A.T.S., « Il n'y a aucun lien entre les affaires Flükiger et Schleyer », *L'Express*, 11.3.1978, p. 13.

[11] G.S.T., « Flükiger, Schleyer, Baader, Heusler, quatre affaires qui ont secoué le Jura », *L'Impartial*, 30.11.2010, p. 9. Voir aussi : Monat Daniel, Nicol Xavier, « L'affaire Flükiger », Zone d'ombre, R.T.S., 1.10.2010. Disponible sur le site de la R.T.S.

[12] Bévi, « Affaire Heusler : l'enquête piétine », *L'Express*, 9.3.1978, p. 9.

[13] Ganguillet Gilbert, *Le conflit jurassien. Genèse et trajectoire d'un conflit ethno-régional*, p.177-194.

[14] Bévi, « Le mystère reste entier dans l'affaire Heusler mais la police dispose d'éléments nouveaux », *L'Express*, 11.3.1978, p. 11.

[15] A.T.S., « Assassinat du caporal Heusler à Porrentruy. Lettres anonymes et appel au public », *L'Impartial,* 9.3.1978, p. 18.

[16] Bévi, « Affaire Heusler : l'enquête se poursuit malgré une première certitude. L'agent Rychen a bel et bien tué son collègue mais les circonstances demeurent peu claires », *L'Express*, 7.6.1978, p. 9.

[17] A.T.S., « Affaire Heusler : l'enquête se poursuit malgré une première certitude. L'agent Rychen a bel et bien tué son collègue mais les circonstances demeurent peu claires », *L'Express*, 7.6.1978, p. 9.

[18] Bévi, « Le meurtre du caporal Heusler : une pénible méprise ? », *L'Express*, 7.6.1978, p. 1.

[19] A.T.S., « L'appointé Rychen tente de se donner la mort », *L'Express*, 13.3.1979, p. 7.

[20] Jeanneret Étienne, « Le Conseil fédéral et l'affaire Flükiger », *L'Express*, 18.2.1983, p. 21.

[21] V. G., « La thèse du suicide reste la plus plausible », *L'Express*, 4.3.1983, p. 15.

[22] Yves Petignat, « Affaire Flükiger : macabre exploitation », *La Tribune-Le Matin*, 12.2.1978, p. 20.

[23] A.I.R., « Gendarme tué à Porrentruy : attentat revendiqué ? », *Journal de Genève*, 6.3.1978, p. 6.

[24] Entretien avec L., réalisé par Solène Humair en avril 2015, dans le cadre d'un séminaire en histoire contemporaine à l'université de Lausanne, sur les actions politiques violentes.

[25] Rapport du commandant de la police bernoise, 8.7.1968, in : Georg Kreis, Jean-Daniel Delley, Otto Kaufmann, *La protection politique de l'État en Suisse : l'évolution de 1935 à 1990 : étude pluridisciplinaire effectuée et éditée sur mandat du Conseil fédéral*, Berne, Stuttgart, Vienne, P. Haupt, 1993, p. 507.

[26] Les *Revolutionäre Zellen* (R.Z.) étaient un groupe armé allemand, constitué au début des années 1970 à Berlin. Il défendait des modes de vie alternatifs et dans ce but, il a mené une lutte contre la culture dominante. Les R.Z. ont été proches de la RAF ainsi que du *Bewegung 2. Juni*.

Quant au groupe *Rote Hilfe*, il a été créé dans les années 1920, à l'initiative de la IIIe Internationale, en Russie, afin de porter secours aux réfugiés communistes. Par la suite, des cellules se sont multipliées à son image un peu partout en Europe avant de s'éteindre peu avant la Seconde Guerre mondiale. Dans les années 1970, l'identité de ce groupe a inspiré plusieurs mouvements européens qui en ont repris le nom et qui se sont mobilisés en faveur des activistes politiques sanctionnés par leur gouvernement. Références: Sozialarchiv, 69.0 f, KS 335/328, 329, 330, Hilfsorganisation der Dritten Internationale: 1920-1941, Internationale Rote Hilfe, Rote Hilfe: einzelne Länder. Archives fédérales, E 4320 (B), 1992/149, 08/0039, 1923-1933, Rote Hilfe Schweiz. Archives fédérales, E 4320 C, 1995/390, Bd. 255, réf. 39/630, 1974-1975, Terrorismus, Rote Hilfe. Voir également la documentation en libre accès réunie au siège du groupe Aufbau à Zurich.

[27] Traduit par l'auteure: « Programme: 19 h-20 h: Discothèque — Différents stands — Gags — Chansons politiques — Boissons et nourriture.

20 h-21 h: Mot de bienvenue par *Rote Hilfe* — Peter Brückner parlera du « coup d'État rampant » — Chants de prisonniers de Thomas de Munich.

21 h-22 h: Contribution à la discussion par ASTRA (Schwarzpeter) — Un représentant des Béliers & d'autres contributeurs — Petits sketches à propos de la prison — Les nouvelles chansons d'Ernst Born, chanteur politique à Bâle *(Kaiser augstlied)*.

22 h-?? : Daniel Cohn-Bendit (libraire à Francfort-sur-le-Main) nous racontera certaines choses qui lui sont venues à l'esprit — Peut-être Klaus der Geiger (ou: Klaus der Friedlier) de Cologne; au moment où nous écrivons ce programme, nous ne savons toujours pas s'il vient, mais c'est quasiment certain… — Musique et danse avec les orchestres Trio Grande, The Gitterstab-Breakers et Gift & S-Band.

Minuit: Carlos danse le dernier (?) tango.

Et la fête continue jusqu'à 3 heures » Hamburger Institut für Sozialforschung, RAA 02/066,007, vom 12.11.1975 bis 26.5.1977. Tract de *Rote Hilfe*, *Freiheit für alle*, non daté.

[28] A.T.S., « À Porrentruy: attentats contre le poste de police et l'Hôtel de Ville », *L'Impartial*, 4.4.1978, p. 14.

[29] A.T.S., « À Porrentruy: attentats contre le poste de police et l'Hôtel de Ville », *L'Impartial*, 4.4.1978, p. 14.

[30] Archives fédérales, E 4320 (C), 2001/55-85 (024), réf.: 29/845, Camenisch Marco, 21.1.1952, 1985-1993. *Note de la police judiciaire à propos d'une mesure de contrôle téléphonique chez Robert Moser,* datée du 16.1.1986.

Pro Jura et la Saint-Martin : comment transformer une tradition en enjeu touristique majeur[1]

LIONEL GUENIN

De toutes les traditions jurassiennes, la Saint-Martin est certainement la plus emblématique et la plus (re)connue. Associé à ce nom, c'est aussi son menu, aux proportions pantagruéliques, qui marque les esprits. Celui-ci se compose « officiellement » des neuf plats suivants : bouillon — gelée de ménage — boudin à la crème, accompagné d'une purée de pommes — bouilli, accompagné de salades de racines rouges et de carottes cuites — grillades et atriaux (parfois servis séparément), accompagnés de röstis — choucroute garnie — rôti, accompagné de purée de pommes de terre — totché — (crème au sucre brûlé)[2].

Pourtant, si l'association canton du Jura/Saint-Martin semble aller de soi pour nos contemporains, il n'en a pas toujours été ainsi. L'établissement de cette fête en tant qu'ambassadrice d'un certain mode de vie à la jurassienne est en effet relativement récent. Si les deux sont aujourd'hui indissociables, cela est notamment dû à la récupération par le secteur touristique de cette tradition considérée comme ancestrale. Née sous le nom de « Société jurassienne de développement *(Jurassischer Verkehrsverein)*[3] », Pro Jura est « une des plus anciennes associations patriotiques, touristiques et culturelles du Jura historique, elle a été fondée le 19 juillet 1903 à Moutier[4] ». C'est principalement sous son impulsion que la Saint-Martin va regagner ses lettres de noblesse, d'abord au sein du canton, puis à l'extérieur. En tant qu'association à vocation touristique, Pro Jura établit très tôt des relations avec les secteurs de l'hôtellerie et de la gastronomie. Ainsi, dès 1924, « on voudrait que les hôtels et les restaurants du Jura soient mieux aménagés pour recevoir les touristes[5] ». Dès 1945, l'association devient également maison d'édition, avec la publication de *Autour de la Crémaillère*[6], premier ouvrage dédié à la gastronomie jurassienne. Viendront ensuite, en 1947, deux plaquettes dédiées respectivement aux vins de la Neuveville *(La Neuveville et son*

vignoble) et au fromage de Bellelay *(Bellelay et son fromage)*, ou encore une liste des hôtels, restaurants et pensions du Jura bernois en 1951[7]. Mais surtout, dès 1946, Pro Jura édite la *Revue jurassienne*, qui deviendra dès 1957 la *Revue Pro Jura*[8]. Elle sera publiée jusqu'en 1978 et renaîtra en 1982 sous le nom de *Jura Pluriel*[9]. Enfin, l'association est également éditrice du *Jura à Table* de Jacques Montandon[10].

Cependant, il est difficile de comprendre comment et pourquoi ce festin s'est transformé en enjeu touristique majeur pour la région qui l'a vu naître, sans prendre en compte deux autres facteurs, intimement liés l'un à l'autre. Premièrement, il y a l'aspect symbolique du repas. Nous le verrons, la popularité de la Saint-Martin connaît un regain, pour ne pas dire une seconde naissance, à la création du canton du Jura. Dans un second temps, il faut comprendre la logique touristique mise en place par le dernier-né des cantons suisses. Jouant à fond la carte de l'authenticité et du terroir, l'image du Jura a tout pour connaître un beau succès dans une dynamique générale amorcée dans les années 1980 et se prolongeant encore aujourd'hui. C'est en cumulant ces deux aspects que nous pouvons comprendre le succès, aujourd'hui encore grandissant, de cette tradition si typiquement jurassienne. Mais avant toute chose, penchons-nous sur les origines de celle-ci, afin de mieux comprendre comment est née la Saint-Martin.

Aux origines

L'utilisation du pluriel est ici on ne peut plus justifiée. La Saint-Martin repose en effet sur deux origines distinctes, bien qu'intimement liées. Premièrement, celle de son nom. Il est admis qu'il renvoie à saint Martin, évêque de Tours, comme nous le résume Yves Gigon :

> « Le calendrier liturgique situe la fête de la saint Martin le 11 novembre, mais en Ajoie on célèbre la Saint-Martin le deuxième dimanche suivi du lundi, après la Toussaint. […] Qui est saint Martin ? Il venait de Panonie (Hongrie) et servait en tant qu'officier dans l'armée romaine. Un jour qu'il se trouvait aux portes d'Amiens, le militaire rencontre un mendiant grelottant sur le bord de la route, Martin coupe son manteau en deux et en donne la moitié au pauvre homme. En 361, le futur saint Martin s'établit dans les ruines de la ville gallo-romaine de Ligugé près de Poitiers. […] Sa foi, sa charité le font connaître et les habitants de Tours, en 370, viennent le prier de devenir leur évêque ; il fonde près de cette ville, le monastère de Marmoutier. Saint Martin meurt à Candes sur les bords de la Loire, en 397. Les moines de Ligugé et de Marmoutier se disputent son corps. Les Tourangeaux profitant du sommeil

> des Poitevins déposent le cadavre dans une barque et regagnent leur ville. Un miracle s'opère alors : sur le passage du corps, et bien que l'on soit en novembre, les arbres verdissent, les plantes fleurissent, les oiseaux chantent ; c'est l'été de la Saint-Martin[11]. »

La lecture de cette brève biographie permet de constater que saint Martin peut être considéré comme une incarnation de la notion de partage. Celle-ci, nous le verrons, est au centre de la fête qui porte son nom. Mais cette description permet surtout d'identifier la date à laquelle le saint est célébré. Laquelle nous renvoie à l'autre origine, plus pragmatique, de cette fête. Elle représente en effet le moment de l'année où les grands travaux sont terminés et les comptes bouclés :

> « Plus prosaïquement, on sait que la Saint-Martin, tombant à la mi-novembre, marquait la fin des travaux des champs. Événement qui en tout état de cause était un motif de satisfaction pour les paysans. Qui dit satisfaction dit réjouissance… Les récoltes serrées, granges et greniers étaient pleins. On avait fait commerce du grain excédant les besoins de la ferme. C'est à cette époque de l'année que l'on réglait les amodiations, soit le fermage des terres. La bourse bien garnie, serein, le cultivateur ajoulot pouvait célébrer joyeusement le passage de la saison des labeurs à celle plus feutrée de l'hiver[12]. »

Les origines de la Saint-Martin témoignent donc de son aspect rural et ancestral. Dès lors, comment expliquer un tel succès auprès des autres franges de la population ? Car s'il n'est pas rare de voir encore de nos jours des fêtes paysannes, ces dernières attirent avant tout un public de connaisseurs, issu des métiers de la terre. Pourquoi la Saint-Martin est-elle, de son côté, devenue un enjeu touristique majeur pour l'ensemble du canton du Jura ?

Naissance et reconnaissance

Si les origines de la Saint-Martin semblent remonter au Moyen Âge[13], cette dernière est néanmoins restée longtemps confidentielle, destinée à réunir les familles et les amis. Il faut attendre les années 1970-1980 pour voir grandir l'intérêt de la population jurassienne pour sa tradition paysanne. Et ce n'est certainement pas un hasard si cela coïncide avec la naissance du 23e canton.

C'est que la Saint-Martin et son repas cristallisent en quelque sorte les arguments et revendications de ceux qui se sont battus pour la séparation du canton de Berne. Région catholique, le Jura se « choisit » un saint

pour le représenter. Mais surtout, les plats proposés au sein du menu reflètent une cuisine en opposition avec celle de la partie alémanique de la Suisse. Et c'est en grande partie sur cet aspect que s'appuie *Le Jura à table* au lendemain du vote du 23 juin 1974 :

> « Au jour où j'écris ces lignes, le Jura est en pleine évolution politique. Nul ne sait quand, ni comment, ni de quoi le futur canton sera composé. Mais toutes les recherches auxquelles je me suis livré pour redécouvrir certaines sources de cette gourmandise, pour remettre à jour certaines recettes oubliées, m'auront convaincu une fois de plus de l'existence d'une entité linguistique et culturelle irréfutable. Au milieu de multiples spécialités régionales, j'ai trouvé des constantes de goût, de tradition, de recherche, qui me permettent de dire que, pour le gastronome que je suis, la seule frontière jurassienne est celle du schüblig et des nouilles à la compote de pommes [14] ! »

Ainsi, si le futur du nouveau canton apparaît pour l'auteur relativement trouble, il reste la certitude que la gastronomie jurassienne entre clairement en opposition avec celle de la Suisse allemande. À l'exact opposé, il n'est pas rare de voir mise en avant l'importance de l'influence de la cuisine française sur la cuisine jurassienne et ajoulote en particulier. Souvent expliquée par sa proximité géographique, « l'influence alsacienne [15] » est ainsi évoquée déjà en 1975. Loin de n'être qu'une lubie de l'auteur du *Jura à table,* ce discours est relayé de façon récurrente et est l'une des premières affirmations avancées pour définir la gastronomie jurassienne dans le premier numéro de *Jura Pluriel* :

> « Les recettes régionales, qui ne diffèrent que par des nuances, placent la gastronomie jurassienne en bon rang dans le livre d'or des cuisines de France et de Navarre. Car la cuisine du Jura, éminemment gauloise, a été créée et condimentée pour becs fins, natures généreuses, ne boudant pas au rythme des saisons et des âges. […] Ces dernières années, les aubergistes et restaurateurs du Jura ont accompli de réels efforts pour maintenir et développer la tradition gastronomique du Jura. Actuellement, les tables du Jura se comptent par dizaines. Toutes possèdent de véritables spécialités culinaires, inspirées de la tradition française [16]. »

Si l'importance de l'influence de la gastronomie française sur celle du Jura est pointée du doigt avec autant d'insistance, c'est que, au-delà de l'opposition à une cuisine plus germanique, la revendication d'un certain héritage français est surtout l'occasion pour la gastronomie jurassienne de s'inscrire dans la durée et de revendiquer ses origines.

Partant du principe que « le "patrimoine" et la "tradition" ne sont rien d'autre que l'expression dans le présent de nos attachements divers et dynamiques au passé, qu'il soit matériel ou immatériel, documenté ou fantasmé [17] », la Saint-Martin dispose dès lors de tous les éléments

essentiels à son ancrage en tant que tradition. Cette base va alors servir à l'établissement de la logique touristique du canton du Jura.

Le tournant des années 1980

Le contexte politique de la seconde moitié des années 1970 a certes pu aider la Saint-Martin à revenir sur le devant de la scène. Il serait néanmoins erroné d'affirmer qu'elle était jusqu'alors oubliée. En effet, cette dernière semble connaître une certaine pérennité dans sa région d'origine « et ce repas de la Saint-Martin est réalisé non seulement dans quelques restaurants qui maintiennent la tradition, mais dans la plupart des fermes d'Ajoie [18] ». Cependant, même si elle est nécessaire, cette reconnaissance interne de la fête ne suffit pas à expliquer comment le repas de Saint-Martin est devenu une spécialité jurassienne, un « symbole » pour le canton. Comme le rappelle Gilles Fumey :

> « Le modèle de désignation d'un produit ou d'un plat comme icône régionale passe d'abord par l'ouverture d'un flux migratoire important, de travail ou de tourisme, un système de diffusion intégré en filière incluant les marchés des gros, la restauration hors domicile, la distribution, mais surtout le ressort de la nostalgie [19]. »

Ainsi, c'est la reconnaissance hors de sa région d'origine qui fait d'un produit une spécialité. Le premier pas dans cette direction semble se faire en 1979 déjà, dès la naissance du canton, avec la création de la Fédération des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de la République et Canton du Jura, laquelle « devrait réunir quelques 250 membres et promouvoir l'hôtellerie, et par conséquent le tourisme, dans [le] canton [20] ». Cette initiative démontre la volonté du nouveau canton de mettre en valeur son attrait touristique. Il n'est d'ailleurs pas anodin de constater que la nouvelle association demande à Francis Erard, alors directeur de Pro Jura, de participer à son assemblée constitutive [21]. Les objectifs sont les mêmes, et les arguments de vente également, pour les secteurs hôtelier et touristique :

> « Le Jura est particulièrement bien placé. Il offre un calme, une tranquillité que les citadins recherchent actuellement. De plus, la région a été épargnée par le béton, elle garde un cachet très rural, qui est encore un avantage. Été comme hiver, elle a des atouts. « Et la gastronomie en est un très important », précise Francis Erard [22]. »

Le canton du Jura, à présent reconnu en tant qu'entité politique propre, doit encore s'affirmer et solidifier son identité. Or, cette affirmation passe

par le développement d'une culture, de traditions propres à une région, ces dernières « fai[sant] de nous ce que nous sommes[23] ». Le canton du Jura ne fait pas exception à la règle et s'applique donc à cette tâche. Il s'agit dès lors de faire de la Saint-Martin un argument touristique. Et Pro Jura, dès le premier numéro de sa nouvelle revue en 1982, fait déjà référence à la fameuse fête rurale, comme composante essentielle de la gastronomie jurassienne :

> « L'éventail des mets typiquement jurassiens ne serait pas complet si l'on oubliait le traditionnel jambon à l'os, les fritures de carpes, les cuisses de grenouilles et le plantureux menu de la Saint-Martin qui, chaque année à la mi-novembre, permet aux gourmets de déguster les gelées de campagne, le boudin, les atriaux et autres mets issus de la bouchoyade[24]. »

Si l'accentuation de l'aspect typiquement jurassien de la Saint-Martin permet dans un premier temps d'affirmer l'identité du nouveau canton, elle relève également d'une mouvance plus générale de l'époque. Les années 1980 voient en effet apparaître une redéfinition de la notion de « terroir », jusqu'alors connotée plutôt péjorativement :

> « Le terroir évoque la campagne, la terre, l'enracinement et, en négatif, l'archaïsme de la vie paysanne. Pour les fromages ou les vins, le terroir n'a pas toujours été synonyme d'excellence. Longtemps, on recherchait l'hygiène et le moderne. C'est la mode des années 1980 qui l'a remis au goût du jour. Ce retour du terroir comme valeur positive est à mettre en parallèle avec la patrimonialisation de la campagne et sa mise en tourisme. Désormais, l'ancrage rassure, comme l'a montré Claude Fischler dans son livre l'Homnivore[25]. »

Or, le repas de Saint-Martin suit cette logique, de par ses origines rurales et « authentiques ». Car les arguments de mise en valeur de la Saint-Martin s'inscrivent effectivement dans le champ du terroir, du goût du vrai : les recettes des plats qui la composent sont transmises de génération en génération, elles demandent un savoir-faire particulier, typiquement campagnard.

Et ce savoir ancestral trouve rapidement ses nouvelles ambassadrices. Les associations de femmes paysannes, lesquelles ont pour principal objectif de « collecter recettes traditionnelles et habitudes alimentaires locales[26] », deviennent ainsi les représentantes de la « cuisine de grand-mère ». Aussi l'Association des paysannes jurassiennes ne tardera-t-elle pas à publier *Vieilles recettes de chez nous,* ouvrage produit « en hommage à nos grands-mères, en legs à nos enfants…[27]». La préface dudit ouvrage est à elle seule un parfait résumé de cette envie d'un retour aux sources, de la lassitude pour les produits aseptisés : « Les cuisines sont

habillées en laboratoires […] La cuisson est minutée, à l'infrarouge, dans des fours inoxydables d'une propreté chirurgicale[28].» Ressort également une certaine nostalgie des « vieilles vertus ménagères[29] » et de ces bonnes vieilles recettes à l'ancienne. Mais « heureusement, tout n'est pas perdu ! Grâce à l'Association des paysannes jurassiennes, qui a mis au point ce recueil de recettes culinaires d'autrefois, un aspect intime du patrimoine jurassien échappera à l'oubli[30] ». Les femmes paysannes deviennent alors garantes de l'authenticité de leur région, de son patrimoine, participant ainsi à la conservation de la tradition. Et la partie dédiée aux recettes s'ouvre sur… le menu de Saint-Martin[31] !

Cependant, ces associations ne sont pas les seules à surfer sur la vague du retour au « goût du vrai ». En effet, le Jura voit se développer au même moment un important réseau de fermes-auberges. Ces dernières, à l'été 1984, lorsque *Jura Pluriel* leur consacre un article, sont au nombre de 55 au moins, étalées sur l'ensemble du territoire jurassien [32]. Encore une fois, le succès de ce type d'établissements repose sur l'idée d'authenticité, qu'il s'agisse du décor, des personnes ou encore des menus qui y sont proposés. La ferme-auberge représente un concentré de ce qui fait la particularité du tourisme jurassien. Ainsi, « à peine ouverte la porte de l'auberge, le fermier ou son épouse vous reçoit avec chaleur et simplicité dans une salle de débit rustique[33] ». Là, votre hôte sera ravi, « la mi-journée ou le soir venu, de pouvoir offrir une riche palette de spécialités campagnardes, issues pour la plupart des produits de la ferme[34] ». Et cette offre comprend évidemment « le plantureux menu de la Saint-Martin[35] ».

Encore une fois, l'argument de la tradition est avancé, les fermes-auberges proposant aux visiteurs de goûter des « dizaines de vieilles recettes, créées du temps de nos grands-mères, et qui étaient en train de disparaître, repoussées dans les ténèbres de l'oubli par les aliments modernes, [et qui] sont toujours maintenues par la gent paysanne de nos auberges de campagne[36] ». À cela s'ajoutent, en conclusion de l'article, un appel à sauvegarder ce patrimoine typique et les objectifs que semble vouloir se donner le tourisme jurassien : « Voyageur proche ou lointain, n'attend plus des années ! Laisse un instant tes outils et hâte-toi de venir, avec tes yeux et ton fin palais, goûter au charme prenant du Pays jurassien. Car dans les fermes-auberges de nos campagnes, l'hospitalité n'est pas un vain mot[37].» On ne peut être plus clair : le charme rustique de la campagne jurassienne et de sa gastronomie n'est et ne doit plus être réservé aux seuls Jurassiens.

L'expansion des années 1990 et l'adaptation

Le message semble être entendu, à l'intérieur comme à l'extérieur du canton. En effet, les années 1990 vont marquer l'expansion de la fête de l'Ajoie à l'ensemble du Jura. En témoigne la manière dont Pro Jura présente la manifestation dans sa revue: alors que le numéro printemps-été 1989, stipule « Ajoie, Fête de la Saint-Martin [38] », le numéro de la même période de 1990 présente un plus général « Jura, Fête de la Saint-Martin [39] ». Volontaire ou non, ce changement de localisation de la Saint-Martin annoncé par la revue reflète un phénomène qui ne peut plus être ignoré. D'autant plus que cette généralisation n'est pas sans apporter son lot de débats et de questions.

Car si l'augmentation de la clientèle représente une aubaine pour les restaurateurs sur le plan purement économique, elle pose rapidement la question du respect de la tradition. En effet, rares sont ceux qui peuvent encore prendre le temps de bouchoyer eux-mêmes [40], ce qui remet en question certains fondements de cette coutume. À cela vient s'ajouter la peur des restaurateurs ajoulots de perdre « leur » tradition. Cette crainte trouvera un écho dès 1995 auprès du Service cantonal jurassien de l'économie rurale. Ce dernier réfléchit alors « à la mise en place d'une production porcine extensive, sous le label "porc de Saint-Martin" [pour lequel] tous les atouts existent en Ajoie pour un produit de qualité: espaces, céréales, savoir-faire et même réputation ajoulote au-delà des frontières [41] ». Cette réflexion, loin d'être unique en son genre, s'inscrit à nouveau dans une mouvance généralisée à son époque. La fin des années 1980 voit en effet l'arrivée des labels A.O.C.-I.G.P., réponse aux nouvelles exigences de la population, qui, de plus en plus, veut savoir ce qu'elle mange et dans quelles conditions ses aliments ont été produits [42]. Ainsi, à partir de 1996, les premières allusions à l'installation d'un label de qualité, sous forme d'une « garantie d'origine [43] », font suite à la volonté de mise en place du label « porc de Saint-Martin ». Un an plus tard, une charte de qualité est établie par la section Ajoie et Clos du Doubs de GastroJura et sert de base à l'attribution du logo de la Saint-Martin[44]. Malgré cela, certains restaurateurs ajoulots tiennent jalousement à garder pour eux seuls le droit de préparer le fameux banquet, allant jusqu'à accuser de traîtrise les professionnels cherchant à promouvoir la Saint-Martin ailleurs que dans sa région d'origine, et ce, même deux ans après la mise en place du label [45]. Pourtant, la profession semble avoir

conscience qu'une Saint-Martin étendue à l'ensemble du canton paraît inévitable[46].

Parallèlement à une popularité grandissante, la Saint-Martin semble donc subir une remise en question de son essence même. Pourtant, c'est également en grande partie grâce à cette adaptabilité que la fête a pu survivre jusqu'à nos jours. Car la Saint-Martin telle qu'on la connaît aujourd'hui n'est pas la même que celle de nos ancêtres. Il est en effet intéressant de constater qu'à la base, l'ensemble des plats était proposé sur l'ensemble de la journée, ce que confirme Yves Gigon, lorsqu'il décrit le menu tel qu'il est confectionné à l'origine, au sein des familles paysannes du Jura :

À midi :

Bouillon

Bouilli de porc (collet, épaule)

Salade de carottes cuites

Salade de racines rouges

Boudin à la crème grillé

Purée de pommes

Choucroute garnie, jambon fumé, saucisse d'Ajoie,
lard fumé, lard salé frais

Rôti de porc (faux-filet, collet, épaule),
accompagné du jus du déglaçage

Nouilles de ménage ou purée de pommes de terre

Salade d'endives (scarole) et doucette (mâche)

Gâteau-biscuit

Crème au sucre brûlé

Totché

Café, damassine, kirsch, prune, pomme.

Le soir :

Gelée de ménage

Salades

Jambon

Salades

Totché

Café au lait[47].

Le menu proposé de nos jours par les restaurateurs semble donc constituer en quelque sorte une adaptation de ce dernier. Allégé, simplifié, il est aujourd'hui abordable par tout un chacun, sous réserve d'un bon coup de fourchette. Mais, plus frappant encore, les plats composant le menu ont aussi connu certains aménagements. Ainsi, les atriaux et grillades, aujourd'hui essentiels[48], ne figurent pas dans le menu de base des paysans. Enfin, Montandon précise encore :

> « Le jambon ne figurait pas à ce repas. Cette pièce maîtresse était mise en réserve pour un événement prévisible, mariage, baptême, ou pour les repas de fin d'année. Aujourd'hui, en plus des mets traditionnels, on trouve au menu les grillades et les « attriaux ». Par contre, le bouilli n'est plus que rarement proposé, dans les restaurants tout au moins[49]. »

Si les changements opérés dans le menu et le passage de la sphère familiale à la sphère publique sont des adaptations importantes et des remises en question profondes de la tradition de la Saint-Martin, elles n'ont, et de loin, pas provoqué son déclin. Dès lors, une extension de la fête à l'ensemble du Jura et au-delà ne devrait pas non plus remettre son existence en cause. Car les valeurs qui lui sont rattachées sont les mêmes que celles mises en avant par le secteur touristique jurassien pour vanter les atouts du canton. La Saint-Martin fait ainsi partie d'un ensemble ayant pour but la promotion générale du territoire jurassien.

La Saint-Martin, un argument parmi d'autres ?

Cette promotion de l'authenticité jurassienne et de son environnement s'est mise en place depuis les débuts du tourisme dans la région. Ainsi, en 1978 déjà, Pro Jura recevait les félicitations de Werner Kämpfen, directeur de l'Office national suisse du tourisme pour sa politique touristique,

notamment pour son offre dans le tourisme pédestre et équestre[50]. Or, ces deux secteurs seront vite liés à l'offre gastronomique du canton, comme en témoigne par exemple la « découverte à cheval du Jura suisse », organisée en 1983 et promue par l'Office jurassien du tourisme. Outre le fait de découvrir des « cheminements bucoliques » et des « gorges sauvages », son « parcours a été choisi en fonction de la réputation culinaire des hôtels-relais où s'effectueront les gîtes d'étape [51] ». La relation entre gastronomie jurassienne, paysages et mode de voyage basé sur la tranquillité et l'idée de prendre son temps semble donc aller de soi dans la promotion touristique de la région depuis longtemps. Le visiteur est en fait invité à profiter d'un ensemble, basé sur la simplicité et un retour à la nature.

La gastronomie reste néanmoins un argument central de cette offre. Pro Jura, via sa revue, s'applique ainsi à mettre en valeur à chaque numéro les bonnes tables jurassiennes ou à recommander des restaurants et des auberges, de 1975[52] à nos jours[53]. S'ajoute, dès la parution du premier numéro de *Jura Pluriel,* la présence systématique d'articles concernant la gastronomie. Le premier est dédié aux différentes spécialités de saison et il y est évidemment fait mention de la Saint-Martin[54]. Les articles s'inscrivent tout à fait dans leur époque : ceux qui sont consacrés à la cuisine de grand-mère[55] ou à la cuisine d'autrefois[56] paraissent justement dans la seconde moitié des années 1980. Dès 1992[57], soit environ à la même période qui voit la Saint-Martin s'étendre à l'ensemble du canton et connaître un succès plus important que jamais, *Jura Pluriel* publie régulièrement des articles dédiés à un restaurant ou une auberge jurassienne. Cela devient presque systématique à partir de 1998[58]. Si cela peut paraître anodin et normal de la part d'une revue dédiée au tourisme, cette tendance reflète surtout la stratégie générale mise en place par le secteur.

Car les démarches pour valoriser la gastronomie et les spécialités du terroir se font de plus en plus nombreuses. Ainsi, parallèlement au succès grandissant de la Saint-Martin, le canton du Jura commence également à protéger ses produits phares, tels que la saucisse d'Ajoie[59] ou encore la Damassine[60] (pour laquelle le processus se révélera extrêmement compliqué[61]), ou plus tard la Tête de Moine[62] via des A.O.C. Mais la mise en place de labels, même si elle permet de mettre en avant les qualités des produits, ne peut pas à elle seule assurer la promotion de ceux-ci, encore moins de leur région. C'est pourquoi le canton du Jura ne se contente pas de patrimonialiser ses produits, mais commence également, dès la fin des années 1980, à promouvoir de nouveaux produits,

estampillés « typiques ». Ainsi, en un peu plus d'une décennie, trois nouvelles spécialités, relayées par la revue *Jura Pluriel,* arrivent sur le marché : le saucisson jurassien[63], le vin du Clos des Cantons[64] et la Bière des Franches-Montagnes[65]. L'apparition de ces trois nouveaux produits témoigne d'une volonté de la part des artisans jurassiens de faire vivre leur région via des produits de qualité.

Et cette envie se reflète chez Pro Jura, qui publie à deux ans d'intervalle deux guides au format poche. Le premier, en 1995, est dédié aux spécialités jurassiennes[66]. Celui-ci propose également une section spécialement consacrée aux établissements proposant le menu de la Saint-Martin, complet ou partiel, alors qu'il n'est déjà plus proposé uniquement en Ajoie : le guide propose en effet d'aller déguster le pantagruélique repas dans le Clos du Doubs (Saint-Ursanne), la vallée de Delémont (Courfaivre) ou encore dans le Jura bernois (Courtelary, Fornet-Dessous)[67] ! Enfin, la dernière page fait en quelque sorte figure de mise en bouche pour le second guide, en proposant une « liste non exhaustive des produits de bouche fabriqués dans la région jurassienne[68] ». Celui-ci, publié en 1997, est en effet « destiné à la sauvegarde et l'illustration des produits du terroir et autres produits de bouche du pays jurassien[69] ». La présentation est assez similaire à celle du précédent guide, les produits étant répartis par types (produits laitiers, viandes-charcuteries, boissons, etc.) avant de proposer une liste des producteurs, par noms de famille, à la façon d'un annuaire. Mais l'intérêt de celui-ci réside surtout dans le discours tenu par Francis Erard en début d'ouvrage, qui salue « ce grand retour aux sources de l'authenticité, cette volonté d'accorder une nouvelle chance aux productions artisanales[70] », nous rappelant encore une fois la tendance générale qui prend place durant cette décennie. Surtout, il annonce le type de tourisme que tient à promouvoir Pro Jura. Si, « grâce à leur saveur et à leur délicatesse, les produits du terroir jurassien tiennent ainsi un véritable rôle d'ambassadeurs[71] », ils sont surtout un avant-goût de l'offre touristique jurassienne. En « contribu[ant] au rapprochement des gens de la ville avec ceux de la campagne[72] », ces derniers deviennent alors, en un sens, une porte d'entrée dans le pays jurassien.

Et cette authenticité demeure l'argument numéro un pour vendre la région, en témoigne la présentation « en quelques mots » que nous pouvons encore lire aujourd'hui sur le site de Pro Jura :

> « Le Jura est une destination de vacances idéale pour les familles ainsi que les amoureux de la nature. Notre région regorge de richesses, de beautés, de calme, de culture et d'histoire. Ressourcez-vous au milieu de grands

> pâturages verts, de forêts de sapins, d'étangs, de réserves naturelles, dans une nature encore intacte que vous découvrirez à pied, à cheval, en roulotte, ou à vélo.
>
> Plongez-vous au cœur de l'histoire en passant par Bellelay et Saint-Ursanne. Partez à la chasse aux dinosaures ou faites une descente en toboroule. Pique-niquez dans l'un des nombreux endroit prévu [*sic*] à cet effet ou arrêtez-vous dans une charmante métairie ou auberge de campagne pour goûter nos produits du terroir[73]. »

Le ton est directement donné, le décor planté : le Jura représente une île de verdure épargnée par le stress, la pollution et le béton, il a su rester à un état naturel. Ses produits en sont le reflet. En continuant à développer une offre touristique de ce type, le canton du Jura, outre le fait d'attirer un flux de touristes, permet de renforcer une certaine image de lui-même. Idée encore bien ancrée à notre époque, la « cuisine de terroir et [le] sens de l'hospitalité[74] » étant encore régulièrement vantés pour définir la région.

En guise de conclusion

« On ne peut parler de cuisine jurassienne sans évoquer ce repas au menu pantagruélique qui est devenu le porte-drapeau de la gastronomie jurassienne : le fabuleux menu de la Saint-Martin[75]. » Cette affirmation coule de source pour Gilbert Hoffmeyer, lorsqu'il l'écrit en 2000. Elle est aussi vraie pour de nombreuses personnes, jurassiennes ou étrangères au canton. Si cette association d'idées est aujourd'hui évidente pour beaucoup, c'est que les organisations touristiques jurassiennes ont su, en l'espace de quatre décennies, imposer la Saint-Martin et son repas comme l'un des symboles de la gastronomie jurassienne et, en un sens, de l'identité de ce canton. Aujourd'hui pratiquement indissociables l'un de l'autre, il n'en a pourtant pas toujours été ainsi.

L'attachement de la population jurassienne pour sa tradition a certes joué un rôle dans cette reconnaissance. Cependant, la Saint-Martin ne jouirait pas aujourd'hui d'un tel statut sans le soutien d'un secteur touristique acquis à sa cause. La réhabilitation des produits du terroir et de la cuisine de campagne dans le courant des années 1980 ont grandement participé à la fondation d'une offre touristique jurassienne basée sur le retour au « goût du vrai » et l'authenticité. S'inscrivant dans une logique d'ensemble, la Saint-Martin et son repas cristallisent les valeurs revendiquées par le canton du Jura : simplicité, authenticité, sens de l'accueil.

Le fameux repas connaît lors de la décennie suivante ce qui représente certainement sa plus grande modification depuis son passage de la sphère privée à la sphère publique. Victime de son succès, étendue à l'ensemble du canton et au-delà, elle doit être recentrée sur ce qui fait son essence ; la charte de qualité est mise en place. Cette réglementation s'inscrit dans une tendance générale de labellisation des produits typiques et témoigne de l'envie du canton du Jura de défendre et promouvoir son patrimoine gastronomique.

Connaissant aujourd'hui un succès toujours aussi important, la Saint-Martin a su être adaptée par ses promoteurs aux modes des époques qu'elle a traversées. Pro Jura, les femmes paysannes ou encore les restaurateurs ont maintenu et maintiennent encore la Saint-Martin au goût du jour et permettent par là même de la ranger dans la catégorie des traditions vivantes.

Lionel Guenin est né et habite à Saignelégier. Il a obtenu son master en histoire contemporaine et géographie humaine à l'université de Neuchâtel en septembre 2015. Il s'intéresse spécialement à la « petite histoire », celle des gens et de la vie de tous les jours, ainsi qu'à l'histoire de l'alimentation. Il est issu d'une famille où les métiers de bouche sont bien représentés, ce qui explique peut-être son amour pour la gastronomie.

NOTES

[1] Ce travail se base sur le mémoire de master de l'auteur, *La tradition comme ambassadrice d'une région : Le repas de la Saint-Martin dans le Jura, de 1975 à nos jours,* remis et soutenu en septembre 2015 à l'université de Neuchâtel, écrit sous la direction du professeur Laurent Tissot.

[2] Nous avons tenté de présenter le menu le plus complet et le plus « typique » possible. Les différences les plus communes résident dans le fait de servir les atriaux et les grillades ensemble ou séparément, de servir le totché en début ou en fin de repas et dans le fait de proposer ou non la crème brûlée en dessert.

[3] Rebetez, Pierre, *Pro Jura 1903-1978*, Moutier, Pro Jura, 1978, p. 14.

[4] Prongué, Bernard (dir.), *Le canton du Jura de A à Z,* Documents, études et recherches d'histoire jurassienne, Porrentruy, Office du patrimoine historique, 1991, p. 167.

[5] Rebetez, Pierre, *op. cit.*, p. 46.

[6] Rebetez, Pierre, *Ibid.,* p. 117.

[7] Rebetez, Pierre, *Ibid.,* p. 119.

[8] *Idem.*

[9] Prongué, Bernard (dir.), *op. cit.,* p. 168.

[10] Montandon, Jacques, *Le Jura à table : Légende, histoire et vérité de la gourmandise en pays jurassien,* Moutier, Éditions Pro Jura, 1975.

[11] Gigon, Yves, « La Saint-Martin », dans : Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien (Aspruj), *L'Hôtâ,* n° 16, 1992, p. 25.

[12] Montandon, Jacques, *op. cit.,* p. 46.

[13] ArCJ, 179 J 44. Henry, Pierre, *Promenade à travers les mots : un repas de saint-Martin (1991).*

[14] Montandon, Jacques, *op. cit.,* p. 12.

[15] Montandon, Jacques, *Ibid.,* p. 18.

[16] *Jura Pluriel,* n° 1, printemps-été 1982, p. 35.

[17] Hertz, Ellen et Wobmann, Fanny, « Introduction », dans : Hertz, Ellen et Wobmann, Fanny (dir.), *Complications neuchâteloises : histoire, tradition, patrimoine,* Neuchâtel, Éditions Alphil, 2014, p. 14.

[18] Montandon, Jacques, *Le Jura à table : Légende, histoire et vérité de la gourmandise en pays jurassien,* Moutier, Éditions Pro Jura, 1975, p. 19.

[19] Fumey, Gilles, *Manger local, manger global : l'alimentation géographique,* Paris, C.N.R.S., 2010, p. 121.

[20] Mémoires d'Ici, Fonds Pro Jura (non traité), « Dossier féd. Cafetiers rest. hôt. du Jura », *Invitation à Francis Erard,* 29.1.1979.

[21] *Idem.*

[22] Mémoires d'Ici, Fonds Pro Jura (non traité), « Dossier féd. Cafetiers rest. hôt. du Jura », *Le tourisme, valeur d'avenir,* [1984].

[23] Bonniol, Jean-Luc, « La tradition dans tous ses états : illustrations guadeloupéennes », dans : Dimitrijevic, Dejan (dir.), *Fabrication des traditions, invention de modernité,* Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004, p. 151.

[24] *Jura Pluriel,* n° 1, printemps-été, 1982, p. 35.

[25] Valseschini Egizio, « Introduction », dans : Delfosse Claire (dir.), *La mode du terroir et les produits alimentaires,* Paris, Les Indes savantes, 2011, p. 14.

[26] Amilien Virginie « Du territoire cultivé au territoire culturel : « Terroir-isation » et produits locaux en Norvège », dans : Delfosse Claire (dir.), *La mode du terroir et les produits alimentaires,* Paris, Les Indes savantes, 2011, p. 178.

[27] Association des paysannes jurassiennes, *Vieilles recettes de chez nous,* Vol. 1, Association des paysannes jurassiennes, 1985, p. 3.

[28] Association des paysannes jurassiennes. *Ibid.,* p. 15.

[29] *Idem.*

[30] Association des paysannes jurassiennes. *Ibid.,* p. 17.

[31] Association des paysannes jurassiennes. *Ibid.,* p. 23.

[32] *Jura Pluriel,* n° 5, printemps-été 1984, p. 32-36.

[33] *Ibid.,* p. 33.

[34] *Idem.*

[35] *Idem.*

[36] *Idem.*

[37] *Idem.*

[38] *Jura Pluriel,* n° 15, printemps-été 1989, p. 45.

[39] *Jura Pluriel,* n° 17, printemps-été 1990, p. 45.

[40] *L'Impartial,* 12.11.1993, p. 15.

[41] *Jura Pluriel,* n° 28, automne-hiver 1995, p. 33.

[42] Barjolle, Dominique et Boisseaux, Stéphane, *La bataille des A.O.C. en Suisse : les appellations d'origine contrôlées et les nouveaux terroirs,* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004, p. 9-10.

[43] *Le Matin*, 10.11.1996, p. 7.

[44] *Le Matin Dimanche*, 9.11.97, p. 10. La charte de qualité est disponible sur le site Internet de la Saint-Martin : http://www.lasaintmartin.ch/fr/charte-de-qualite.html, consulté le 10.9.2016.

[45] *Le Matin*, 19.11.1999, p. 4.

[46] *Idem.*

[47] Gigon, Yves, *op. cit.*, p. 27.

[48] Site Internet de la Saint-Martin : http://www.lasaintmartin.ch/fr/charte-de-qualite.html, consulté le 10.9.2016.

[49] Montandon, Jacques, *Ibid.*, p. 52.

[50] *Revue Pro Jura*, n° 26, été 1978, p. 5.

[51] *Jura Pluriel*, n° 3, printemps-été 1983, p. 43.

[52] *Revue Pro Jura*, n° 23, hiver-printemps 1974-1975.

[53] *Jura Pluriel*, n° 60, automne-hiver 2011.

[54] *Jura Pluriel*, n° 1, printemps-été 1982, p. 35.

[55] *Jura Pluriel*, n° 8, automne-hiver 1985, p. 30-31.

[56] *Jura Pluriel*, n° 14, automne-hiver 1988, p. 34-37.

[57] *Jura Pluriel*, n° 21, printemps-été 1992, p. 26.

[58] *Jura Pluriel*, n° 33, printemps-été 1998, p. 22-23.

[59] *Jura Pluriel*, n° 26, automne-hiver 1994, p. 28-31.

[60] *Ibid.*, p. 5.

[61] Lire à ce propos Boisseaux, Stéphane. *La bataille des A.O.C. en Suisse : les appellations d'origine contrôlées et les nouveaux terroirs*. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004, p. 57-58.

[62] *Jura Pluriel*, n° 38, automne-hiver 2000, p. 7.

[63] *Jura Pluriel*, n° 12, automne-hiver 1987, p. 7.

[64] *Jura Pluriel*, n° 19, printemps-été 1991, p. 23-25.

[65] *Jura Pluriel*, n° 34, automne-hiver 1998, p. 34-37.

[66] Pro Jura (éd.), *Guide des spécialités du pays jurassien,* Moutier, Éditions Pro Jura, 1995, p. 1.

[67] Pro Jura (éd.), *Ibid.*, 1995, p. 28-29.

[68] Pro Jura (éd.), *Ibid.*, 1995, p. 36.

[69] Pro Jura (éd.), *Guide des produits du terroir et autres produits de bouche du pays jurassien.* Moutier, Éditions Pro Jura, 1997, p. 1.

[70] Pro Jura (éd.), *Ibid.*, 1997, p. 3.

[71] *Idem.*

[72] *Idem.*

[73] Site internet de Pro Jura, http://www.projura.ch/Tourisme/En-quelques-mots.html, consulté le 13.9.2016.

[74] *Jura Pluriel*, n° 52, automne-hiver 2007, p. 48-51.

[75] Hoffmeyer, Gilbert, *Jura : cuisine, souvenirs, légendes*, La Roulotte, 2000, p. 3.

GCJC
Groupe pour un centre de la jeunesse et de la culture 1984/85–2014/15

DIMITRI JEANNOTTAT

C'est en 1980 qu'une poignée de jeunes jurassiens décidèrent de créer le GCJC, Groupe pour un centre de la jeunesse et de la culture à Delémont. Inspirés par le vent de fraîcheur soufflant alors sur des villes comme Lausanne ou Zurich, ils se réunirent et s'organisèrent dans une optique très claire : ouvrir et gérer à Delémont un endroit susceptible de remplir le vide culturel et social ressenti par leur génération.

> « Nous voulons retrouver notre identité dans cette société où tout est bureaucratisé, hiérarchisé, hanté par le spectre de l'argent et du profit. Nous voulons expérimenter de nouvelles manières de travailler, de culture, de vie. Nous voulons créer[1] ! »

Au fil des années, l'aventure du Groupe ne manqua pas de rebondissements. D'abord logé temporairement dans un des caveaux du château épiscopal (Le Caveau, 1984–1998), puis relogé, temporairement encore, dans les anciens appartements du concierge de ce même château (Le Sas, 1998–2011, initialement prévu pour une durée de 3 ans), le GCJC passa la plupart de ces années à se battre pour des projets qui ne verront finalement jamais le jour. Le plus emblématique d'entre eux, celui des Abattoirs, suscita les espoirs du Groupe pendant douze années, de 1992 à 2004. C'est finalement une solution pragmatique qui s'imposa en 2009 et se concrétisa deux ans plus tard par des travaux conséquents et un budget de plus d'un million de francs : la rénovation et l'agrandissement du Sas lui-même. Ce lieu, dans une nouvelle version désormais fonctionnelle, sécurisée et destinée à durer dans le temps, ouvrit ses portes en septembre 2012, 28 ans après le premier concert organisé au Caveau.

En décembre 2015, un journal de 64 pages, présentant 225 documents d'archives et imprimé à 6000 exemplaires, est venu ponctuer la trentième saison d'activité du GCJC :

> « Sans y prendre garde, le lecteur qui feuillette d'abord distraitement ce gratuit revit petit à petit les lieux, les ambiances, les luttes, les fêtes. Et par cette histoire populaire, par l'évocation de ces militants et autres sympathisants, citoyens appelés aux urnes, politiques, policiers, riverains, c'est trente-cinq ans de vie d'une ville qui se dessine [2]. »

Avant celle d'un journal, ce projet éditorial a pris une première forme en 2010, dans le contexte de ma formation de graphiste ; l'idée de m'intéresser au GCJC et d'en retracer l'histoire dans un projet éditorial est apparue lors de mon travail de bachelor en communication visuelle à la Haute École d'arts de Berne (*Hochscule der Künste Bern*, HKB). Le projet a donné lieu à la création d'un imposant registre, produit en trois exemplaires uniquement, présentant les 536 documents retrouvés, ordonnés chronologiquement. Il a par la suite servi de matériau de base à la conception du journal *GCJC 1984/85–2014/15.*

Travail de bachelor, *Hochschule der Künste Bern*, juin 2010

Ce travail de bachelor s'articule en deux parties, d'abord théorique, puis pratique. Il se déroule sur cinq mois et se termine par la défense du projet devant un jury de professionnels. Clément Crevoisier, historien de l'art, a supervisé la partie théorique de ce projet, alors que la pratique a été suivie par Daniel Sciboz, coresponsable du master Media Design à la Haute École d'art et de design de Genève (HEAD).

Partie théorique : le prisme *Bruno Latour*

Le travail du sociologue français Bruno Latour, et en particulier son ouvrage *Changer de société* [3], a servi de base de réflexion, puis de fil rouge à la réalisation de ce mémoire. Latour y développe la théorie de l'acteur-réseau, ou *Actor-Network Theory* (ANT). Depuis les années 1980, cette approche sociologique s'évertue à explorer de nouveaux concepts, parfois proches de la philosophie, voire de la joute intellectuelle, afin de créer de nouveaux liens entre les gens *(humains)*, mais aussi les choses et les discours *(non humains)*, tous *acteurs* d'un même réseau et égaux les uns avec les autres. Ces différents concepts (dont *la traduction, la controverse, le principe de la symétrie…*) y sont appliqués rigoureusement et analysés avec logique, donnant ainsi lieu à des résultats nom-

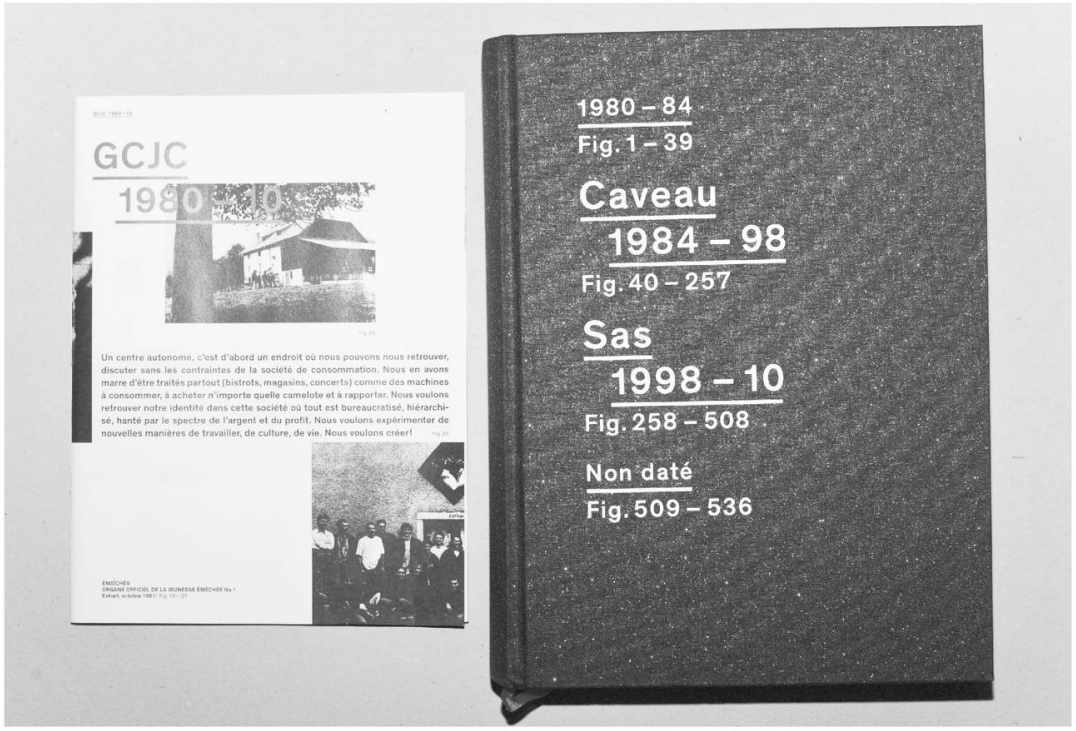

Travail de bachelor, Dimitri Jeannottat, Hochschule der Künste Bern, juin 2010.

breux, variés et souvent inattendus. Beaucoup de sociologues plus classiques ont décrié cette approche, jugeant que les *acteurs*, dans la réalité, ne réagissent et n'interagissent pas toujours dans un schéma logique.

Selon la théorie développée par Latour, le monde ne devrait pas être pensé comme un ensemble de différents groupes sociaux, mais plutôt comme un réseau immense et complexe, formé par les multiples interactions existant entre ses *acteurs*. On peut sans doute en résumer le concept global ainsi : le social est l'effet causé par les innombrables *actions* répétées entre différents *acteurs* hétérogènes.

Bruno Latour, comme d'autres sociologues impliqués dans les réflexions autour de la théorie de l'acteur-réseau (Michel Callon, Madeleine Akrich, John Law), a proposé plusieurs applications concrètes de ces concepts, affirmant que cela pourrait s'avérer très profitable, notamment dans le milieu de l'entreprise. Mais Latour, peu importe le contexte d'application, y voyait avant tout l'occasion de poursuivre son but principal : l'innovation.

Une application des concepts de la théorie de l'acteur-réseau est présentée dans l'ouvrage *Paris, ville invisible* (avec Émilie Hermant, éditions La Découverte, Paris, 1998). Au travers d'une visite photogra-

phique de Paris, le sociologue français nous montre de manière accessible, concrète et créative les différents liens existant entre les êtres humains, l'architecture, l'urbanisme, la rue, les commerces, etc. De nouvelles relations apparaissent alors et s'ouvrent ainsi aux différentes interprétations possibles. On y observe, entre autres choses, l'intérêt de prendre en considération les *acteurs non humains* présents dans le groupe (ou réseau) observé.

L'idée d'appliquer certains de ces concepts à un sujet donné, en l'occurrence le GCJC, et d'essayer d'en retirer quelque chose d'intéressant sur le fond, mais aussi sur la forme, m'a semblé alors être une piste intéressante en vue de la partie pratique, et donc graphique du travail.

Il y a finalement trois principes issus de la théorie de l'acteur-réseau qui ont nourri le travail :

— la prise en compte de tous les acteurs, en particulier *non humains* ;

— l'absence de hiérarchisation entre ceux-ci ;

— et une méthode d'analyse consistant à répertorier et à ordonner les acteurs du réseau, avant d'en observer les différents liens.

Partie pratique : application au GCJC et transposition graphique

Ces trois concepts principaux tirés de la théorie de l'acteur-réseau peuvent alors être traduits visuellement, vulgarisés sous forme d'interventions graphiques ou de choix éditoriaux. Il s'agira de s'en servir comme d'une grille de compréhension du travail graphique, enrichissant ainsi de manière significative son concept.

Ainsi, l'idée que « tous types d'acteurs doivent être pris en compte » a été le premier concept mis en place. Il a donné lieu à une recherche importante de documents en lien avec le GCJC, provenant de multiples sources ; articles de presse, photographies, tracts, affiches, revues, plans d'architecture, rapports de police… 536 documents datant de 1980 à 2010 ont ainsi été récoltés et numérisés.

L'*absence de hiérarchisation* est un concept intéressant à utiliser graphiquement, surtout lorsqu'il s'agit de mettre en forme le registre qui réunira et présentera les documents collectés. Cela se traduit visuellement par l'attribution d'une page complète à chacun des objets — sans se préoccuper de sa nature, de sa taille originale, ni même de son degré d'intérêt — ainsi que par l'utilisation du noir/blanc pour l'ensemble des reproductions présentées dans le registre. Lorsque l'objet est plus petit

que le format du registre, il est montré à sa taille réelle ; lorsqu'il est plus grand, il est montré au format maximal. Les objets ont alors été organisés chronologiquement — *ordonner les acteurs du réseau* — numérotés et légendés, avec un chapitre en fin de volume dédié aux *non datés* (27 documents). Là encore, je n'influence en aucun cas le résultat : je ne choisis pas le couple d'images présent sur une double page ; je ne combine pas plusieurs images sur une même page ; je ne supprime pas un document qui me semble moins intéressant. L'organisation de la collection est donc plus scientifique qu'artistique.

En résulte un volumineux registre, « lourd pavé de plus de 500 pages, d'une beauté sibérienne et d'un rigorisme martial » (Dimitri de Graaff, *Le Quotidien jurassien*, 10 novembre 2010). Seul élément venant briser cette rigueur, la toile noire de la couverture s'habille de paillettes, amenant une référence pop-rock à la musique, la fête, la nuit. Les habitués du lieu dans les années 1998–2010 y verront même, peut-être, un hommage à l'inoubliable sol en plastique du bar du premier étage, noir moucheté de blanc.

La dernière phase proposée par Latour, *observer les différents liens existants*, sera alors réalisée par celles et ceux qui consulteront le

GCJC 1984/85–2014/15, projet éditorial, décembre 2015.

registre. Celui-ci ne présente bien sûr qu'une partie du réseau du GCJC, mais en le consultant, le lecteur observe immédiatement des liens entre les objets, différents pour chacun, selon sa relation ou son absence de relation au sujet.

Un tiré à part de 36 pages brochées et une affiche F4 accompagnent le registre et offrent au lecteur des grilles de lecture différentes de la chronologie proposée par le registre. On commence ainsi déjà à révéler des liens entre certains objets; le tiré à part analyse la présence de certains thèmes (groupes locaux, membres, genres musicaux, graphistes, etc.) et offre donc différentes entrées thématiques, alors que le poster cartographie les liens existant entre les principaux membres du GCJC (actifs en 2010) et la totalité des 536 objets présentés.

Ce travail a été sélectionné par le magazine anglais *Wallpaper* pour sa rubrique dédiée aux travaux de fin d'études, le *Graduate Directory 2011*.

GCJC 1984/85–2014/15, projet éditorial, décembre 2015

À la suite de ce travail, la question d'en développer une seconde version destinée à une diffusion plus large s'est rapidement posée. En effet, le résultat s'est avéré être compliqué à présenter en dehors des murs de la HKB; le concept exige sa part d'explications et se révèle trop complexe pour être édité en l'état. Plusieurs pistes ont alors été envisagées, d'abord extrêmement ambitieuses, puis plus réalistes.

Presque simultanément, plusieurs centres culturels alternatifs suisses ont fêté leur trentième année et décidé de marquer le coup par la publication d'un livre retraçant leur histoire. Que ce soit *Post Tenebras Rock, une épopée électrique 1983–2013* (Éditions de la Baconnière, 2014), *Fri-Son 1983–2013* (JRP/Ringier, 2014) ou *Bad Bonn Song Book* (Édition Patrick Frey, 2016), tous les trois aussi bien réalisés qu'intéressants, ces ouvrages montrent tous que de tels lieux ont envie, 30 ans plus tard, de mettre en valeur leur histoire, lui donner du prestige, voire une forme de noblesse. Avec de telles parutions, ces lieux entrent dans une nouvelle dimension et deviennent encore un peu plus clairement de véritables institutions culturelles. Les éditeurs renommés impliqués dans ces parutions et les prix relativement élevés (entre 40 et 70 francs) en attestent.

Le GCJC ne peut pas adopter ce même ton; il ne jouit ni du même prestige ni de la même histoire qu'un lieu tel que Fri-Son. Il a néanmoins

un parcours très particulier, aux multiples rebondissements, une véritable saga impliquant l'ensemble de la population locale et passant par tous les états d'âme ; il offre donc un scénario parfait pour un projet éditorial, et c'est ce petit morceau d'*histoire populaire* que l'ouvrage reconstituera. Si la forme se doit de correspondre au fond, il s'agira alors d'une publication modeste, distribuée en grand nombre, gratuitement, et qui donnera la part belle aux individus. Comme pour rappeler que ce lieu, devenu au fil des années un acteur culturel et social incontournable de Delémont, s'adresse et ouvre ses portes à tout le monde.

La plupart des principes théoriques issus du travail de Bruno Latour et utilisés lors de l'élaboration de mon projet initial ont été mis de côté, ou tout du moins traduits de manière moins radicale. De plus de 500 pages, on passe ici à 64, ce qui exige un peu plus de flexibilité conceptuelle. Les documents présentés nous emmènent désormais jusqu'à la fin de la saison 2014/15, ce qui constitue un point final idéal au récit : en effet, les travaux de rénovation, dès 2011, suivis par la réouverture en tant que lieu permanent en septembre 2012 — événements évidemment absents de la première version de ce projet — sont symboliques de « la fin de 30 années de lutte » (*Le Quotidien jurassien*, 5 septembre 2012). Même si l'ordre chronologique est conservé, ainsi que la numérotation et les légendes attribuées à chacun des objets, on se libère par contre du principe éditorial demandant d'attribuer une page entière à chaque image ; les différents documents se combinent désormais librement, jusqu'à une dizaine sur une même page, sans se soucier non plus de leurs dimensions originales. Certains objets ne sont montrés que partiellement, beaucoup d'autres, jugés moins intéressants ou redondants, sont tout simplement écartés du projet, chose totalement impensable lors de la réalisation de sa version initiale. Ainsi, de 536, on passe à 225 documents. L'intention n'est plus ici de montrer le résultat complet d'une recherche iconographique, mais de recomposer visuellement et de manière claire l'histoire du Groupe.

Les 4 pages centrales du journal offrent une vue complète du programme proposé par le GCJC pendant 30 saisons — même si beaucoup d'informations manquent jusqu'au milieu des années 1990 — alors que le dos du journal affiche la liste de tous les membres — là aussi malheureusement partielle. Celle-ci ramène à nouveau l'individu au centre du projet et constitue une clôture optimale de ce projet. Cette liste partielle des membres est à consulter en fin d'article.

CENTRE AUTONOME À DELÉMONT

4500 signatures le demandent

Mercredi soir, une dizaine de jeunes Delémontains ont remis à la Municipalité une pétition revêtue de quelque 4500 signatures — dont 1820 provenant de la ville même de Delémont — au secrétariat municipal, à l'Hôtel de Ville, pour demander la création d'un centre de jeunesse et de la culture.

« Les soussignés, déclarait la pétition remise au secrétaire municipal, demandent à la commune de Delémont de mettre à disposition de la jeunesse un bâtiment qui serait à même de combler les lacunes en matière de lieux de rencontres pour les jeunes. »

« Quatre mille signatures, c'est fabuleux et nous sommes pleinement satisfaits, ont déclaré les jeunes Delémontains qui se sont regroupés en un mouvement pour un centre autonome. Le groupe tient à remercier les personnes qui se sont intéressées à son projet. Nous démontrons qu'une grande partie de la population a pris conscience des problèmes de rencontre des jeunes. »

La pétition devra être traitée par le Conseil de Ville qui, selon la Constitution jurassienne, devra également y répondre. La pétition a été présentée essentiellement aux passants dans les rues de Delémont. Elle a été lancée il y a une dizaine de jours. — dr

Article de presse relatant le dépôt d'une pétition en vue de l'ouverture d'un centre culturel à Delémont. *L'Express*, 20 novembre 1980.

GCJC : Histoire(s) de militants, *Le Quotidien jurassien*, 28 mai 2016

Le cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Émulation (C.E.H.) m'a invité à présenter ce travail en mai 2016, dans le cadre d'une journée de conférences dédiée aux *Nouvelles recherches en histoire jurassienne*, au Musée jurassien des Arts de Moutier. À cette occasion, et face à l'enthousiasme de Clément Crevoisier, président du C.E.H., *Le Quotidien jurassien* a accepté de consacrer à ce projet sa double page centrale dans le supplément culturel du samedi 28 mai 2016.

Ce qui s'avéra rapidement être une opportunité intéressante est que, en dehors d'un court texte nécessaire à la compréhension du sujet, une grande liberté m'a été donnée quant à l'utilisation de l'espace restant à disposition. Il a dès lors été clair qu'il s'agissait là d'une occasion idéale en vue de la réalisation d'une troisième — et ultime — version de ce travail.

De 536 objets, on passe à 225, puis finalement à 38.

De 598 pages, on passe à 64, puis finalement à 2.

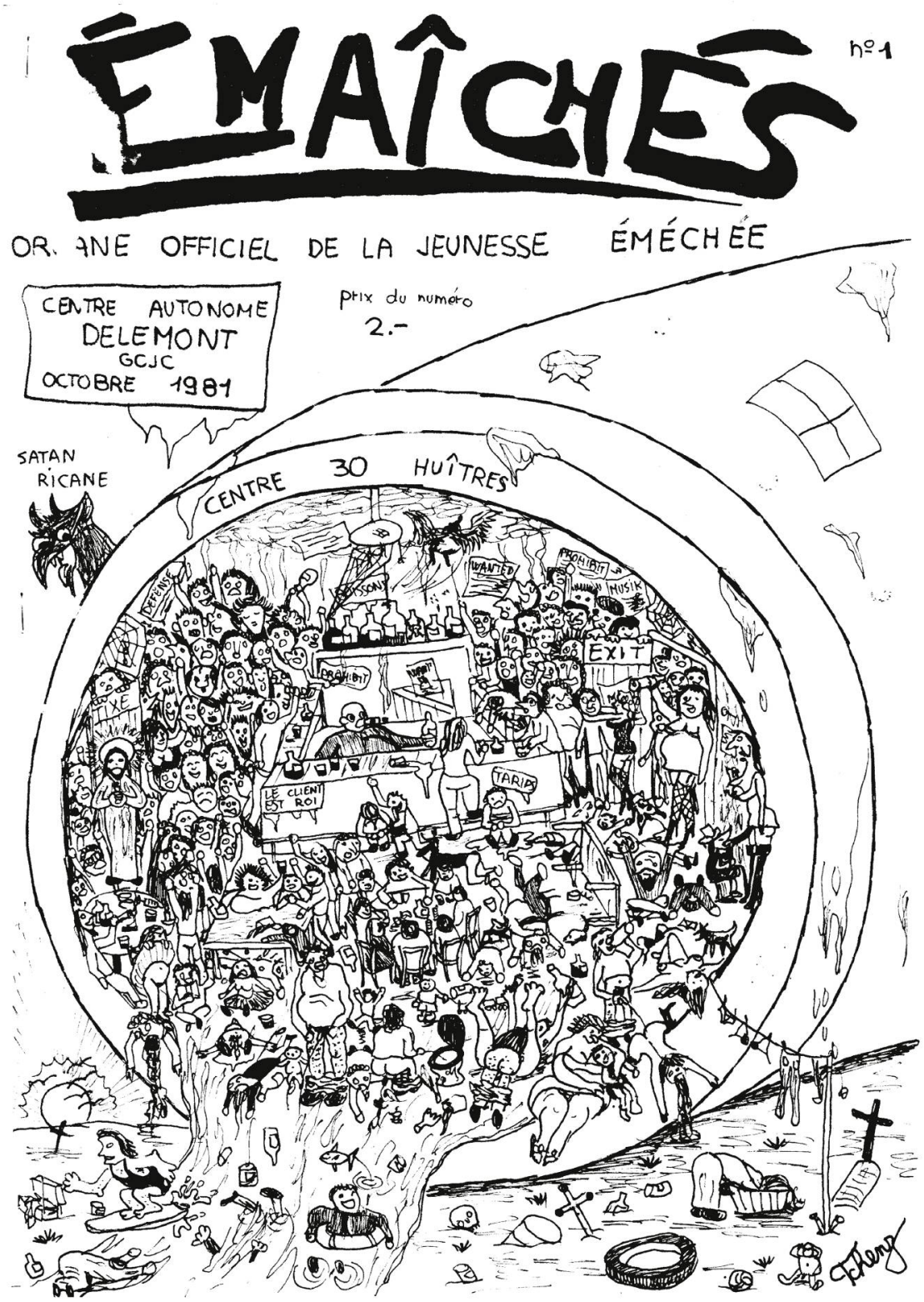

Couverture de la revue *Émaîchés*, organe officiel de la jeunesse éméchée. N° 1, revue de 24 pages, octobre 1981.

Des membres du GCJC se présentent comme candidats au Conseil de ville de Delémont. GCJC, novembre 1992.

Pour un graphiste, ceci est assez proche d'un exercice de style, où les contraintes changent, mais le matériel à disposition et l'histoire à communiquer restent les mêmes. L'immense majorité du travail est toutefois davantage proche de celui d'un éditeur, dont le rôle sera de savoir comment communiquer une histoire en un petit nombre d'images aussi bien, voire mieux qu'en un grand ; la sélection des images s'avère alors cruciale, celle-ci devant trouver un équilibre entre la qualité graphique des documents retenus et le contenu informatif qu'ils véhiculent.

L'autre innovation apportée par ce nouveau contexte est que l'ensemble des documents est donné à voir en un coup d'œil, là où les deux précédentes versions offraient, par opposition, la possibilité d'amener une forme de dramaturgie au fil des pages. On s'est ici éloigné de l'esprit d'un film pour se rapprocher de celui d'un tableau.

Le Caveau, affiche de Bastien Aubry et Luka, janvier 1995.

Manifestation face à la fermeture imminente du Caveau. *Le Quotidien jurassien,* janvier 1998.

Action du GCJC restée mythique : le rat du Caveau recouvre le drapeau jurassien du Béridier. *Le Quotidien jurassien,* janvier 1998.

Résumé historique

1980 Novembre

• Une première pétition pour un centre de la jeunesse et de la culture à Delémont est déposée (4 500 signatures).

• Création du GCJC, Groupe pour un centre de la jeunesse et de la culture à Delémont.

Décembre

• Création d'une commission paritaire suite à la pétition (8 jeunes, 7 conseillers de ville, 1 conseiller municipal).

1981 Avril

• Première réunion de la commission.

Octobre

• Remise du rapport de la commission aux conseillers de ville et à la presse.

• Le Conseil de ville accepte la création d'un centre autonome à la ferme des Échaîmés, mais demande un rapport complémentaire sur les possibilités de transformation et d'adaptation du bâtiment.

1983 Janvier

• Ce rapport n'est finalement adressé au Conseil communal qu'au début de l'année 1983.

• La commission paritaire abandonne le projet des Échaîmés jugé trop coûteux et revendique le caveau du château épiscopal de Delémont.

Mars

• Plusieurs membres du GCJC occupent la salle du Conseil municipal et demandent à nouveau de pouvoir disposer du caveau, à titre provisoire.

1984 Juin

• Ouverture du Caveau.

• La saison 1984/85 marque le début des activités du GCJC.

1991 Janvier

• 38 riverains demandent la fermeture du Caveau.

• Pétition pour conserver le Caveau jusqu'à l'obtention de locaux permanents mieux adaptés. Plus de 1 000 signatures sont récoltées.

1992 Janvier

• Début du projet des anciens abattoirs de Delémont.

Novembre

• 25 membres du GCJC se présentent au Conseil de ville de Delémont (GCJC, liste 1).

1993 Janvier

• Les autorités communales signent une convention assurant aux riverains du Caveau que celui-ci sera fermé fin 1997 au plus tard.

1996 Janvier

• Proposition du Conseil communal pour installer le GCJC aux anciens abattoirs de Delémont (budget: 1 067 000 francs. Soumission du projet au Conseil de ville.

• Un groupe de voisins fait opposition au projet.

• « Oui » du législatif: le peuple votera en mars 1996.

Mars

• « Oui » des Delémontains au projet des Abattoirs (2 058 voix, soit 64,6 % des votants).

Mai

• Demande du permis de construire.

1997 Janvier

• Le projet des Abattoirs s'enlise face à de multiples oppositions de voisins depuis le vote de mars 1996.

Mars

• Obtention du permis de construire.

• Début des recherches d'un local de transition à occuper entre la fermeture du Caveau prévue fin 1997 et la fin des travaux aux Abattoirs.

Avril

• Les oppositions d'un groupe de voisins vont jusqu'au Tribunal cantonal jurassien.

Décembre

• Le Tribunal cantonal refuse l'octroi du permis de construire pourtant délivré au préalable par les autorités.

VILLE DE DELÉMONT
POLICE MUNICIPALE

RAPPORT D'ACTIVITE

TYPE DE PATROUILLE:
[X] soir
[ ] nuit
[ ] dimanche matin (évent. jour férié)
[ ] dimanche après-midi (évent. jour férié)

Date: 9 janvier 1998 Agt(s): [redacted]

Heures:	Constatations - événements - vérifications - emploi du temps	Mesures - résultats
1815	Prise de service du soir	
1830	Surveillance Caveau: 3-4 personnes devant l'entrée du Caveau qui confectionnent des pancartes. Piquets en place. 6 voitures sur la Pl. Monsieur.	
1835	Arrivé d'une voiture en plus .	
1837	2 personnes quittent la Pl. Monsieur chacun 1 verre de bière à la main.	
1840	Une voiture de marque citröen arrive sur la Pl. Monsieur. La conductrice repart à pied avec 2 cabas.	
1845	La JU 18710 quitte la Pl. Monsieur. Toujours 4 personnes devant l'entrée du Caveau. Ils confectionnent des pancartes. Ils allument un feu dans un tonneau.	
1850	Une dizaine de personnes arrivent dont un avec un porte-voix.	
1855	Env. 25 personnes sur la Pl. Monsieur.	
1856	La JU 5'937 et la JU 15... quittent la Pl. Monsieur.	
1858	Toujours plus de monde sur la Pl. Monsieur. Il y a également des enfants.	
1859	Deux voitures arrivent sur la Pl. Monsieur. JU 36'433 et JU ..... Peugeot rouge.	
1900	Env. 50 personnes sur la Pl. Monsieur. La JU 2'651 Peugeot rouge et la JU 36'433 quittent la Place Monsieur. Trois journalistes arrivent sur la Place Monsieur.	
1902	Env. 70 personnes devant l'entrée du Caveau.	
1903	LA BL 69'539 toyota et la JU 35'442 quittent la Place Monsieur par la rue des Chappuis. La JU 20'289 passat break sort de la rue des Chappuis et entre surla Pl. Monsieur en enlevant 2 piquets.	
1906	Env. 90 personnes devant l'entrée du Caveau.	
1915	Env. 120 personnes devant l'entrée du Caveau. Pas de bruit excessif.	
1921	La JU 37'403 se parc à la rue des Chappuis. Quatre voitures sur la Pl. Monsieur.	
1925	Quelques personnes distribuent des tracts.	
1930	Env. 150 personnes sur la Pl. Monsieur. Les gens sont calment.	
1940	Commencement d'un discourt. On a pu entendre qu'il veulent faire un cortège jusqu'aux abatoirs. Départ à 2030h.	
1950	Changement de programme. Ils s'apprettent à partir. Ils allument des flambeaux.	
1955	Départ du cortège par la porte de Porrentruy.	
2000	Reste 15 personnes devant le Caveau. Ils boivent une bière et fument des cigarettes.	
2015	Reste 5 personnes devant le Caveau. Idem que ci-dessus.	
2030	Idem que ci-dessus.	
2045	Idem que ci-dessus	
2158	Le cortège arrive sur la Pl. Monsieur. Pas de hurlement.	
	Reste devant le Caveau qu'une soixantaine de personnes. les personnes sont calmes	

Le Caveau doit fermer ses portes, mais le GCJC continue d'y organiser des activités et se retrouve sous surveillance pendant plusieurs jours. Police municipale de Delémont, rapport d'activité, 9 janvier 1998.

1998 Janvier

• Le Caveau doit fermer ses portes. Les Abattoirs n'existent pas encore et les membres du GCJC décident de continuer à ouvrir le Caveau de manière illégale.

• Finalement, le Caveau ferme pour de bon.

• Le projet Modulim en zone industrielle est évoqué, mais ne rencontre que peu d'enthousiasme de la part des membres du GCJC, en raison de sa situation éloignée du centre-ville de Delémont.

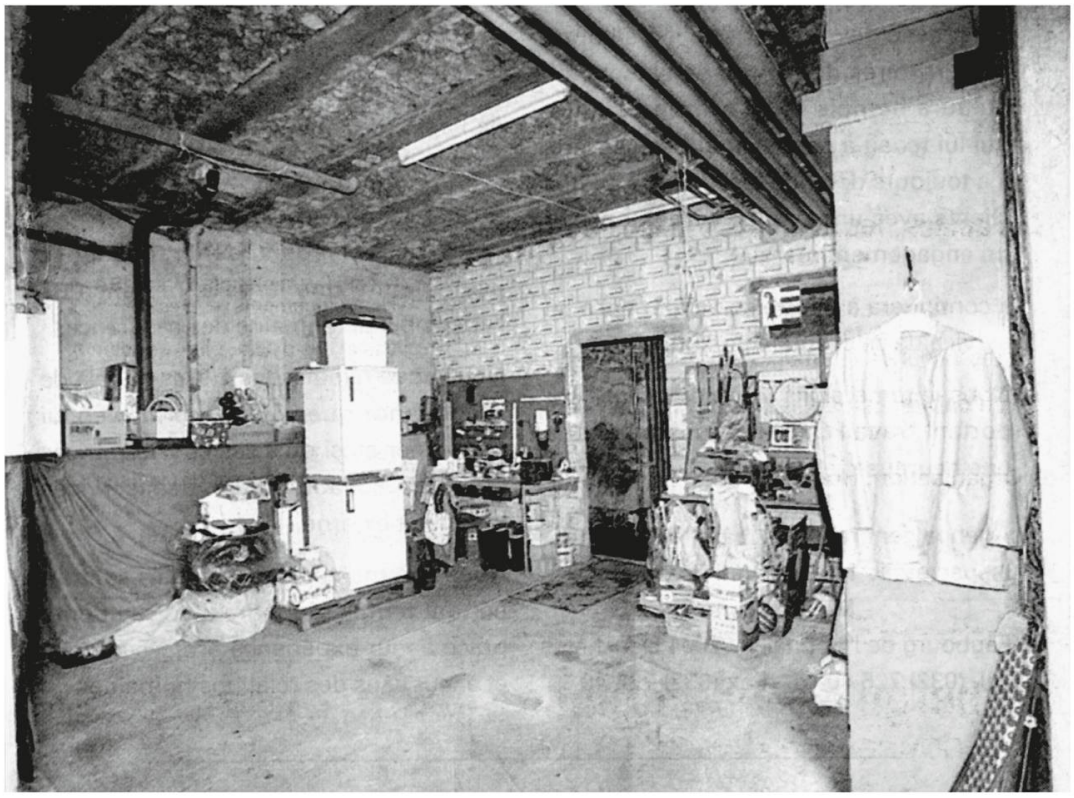

Contraint à quitter le Caveau, le GCJC prend possession du Sas en attendant l'aboutissement du projet des Abattoirs. *Le Quotidien jurassien*, septembre 1998.

- Création de l'association A.C.! (Les Amis du Caveau), qui regroupe 350 membres.

Mars

- Le festival Gratbouge est mis sur pied en soutien au projet des Abattoirs et à la recherche d'un lieu provisoire.

Avril

- Une pétition est déposée en soutien au GCJC avec plus de 5 000 signatures récoltées.

Septembre

- Un accord est finalement trouvé. Le Sas jouera le rôle de lieu de transition, pour 3 ans maximum. Il s'agit des anciens appartements du concierge du château épiscopal, à quelques mètres du Caveau.

Décembre

- Ouverture du Sas.

2000 Août

• Octroi du permis de construire pour les Abattoirs, mais à des conditions draconiennes. La nouvelle est mal reçue par les membres du GCJC et les représentants communaux.

Octobre

• Recours auprès du Tribunal fédéral.

Novembre

• Prolongation de la convention : le Sas pourra rester ouvert jusqu'à l'obtention de nouveaux locaux.

2001 Juillet

• Rejet du recours des riverains par le Tribunal fédéral.

• Le dossier est de retour au Tribunal cantonal, chargé de définir les horaires d'ouverture des Abattoirs.

2002 Janvier

• Débuts symboliques des travaux aux Abattoirs.

Novembre

• Proposition d'un autre lieu : le New Bus, une discothèque delémontaine, est à vendre. L'idée n'est pas retenue.

• Le Tribunal cantonal accorde 20 soirées jusqu'à 3 h 00 du matin par année, au lieu des 120 demandées.

• Recours de la commune auprès du Tribunal fédéral.

2004 Janvier

• Le recours de la commune est rejeté.

• Incendie criminel aux Abattoirs.

• Interruption d'une séance de l'exécutif delémontain par des membres du GCJC.

• Le projet des Abattoirs est symboliquement enterré par les membres du GCJC.

• Demande de la démission d'Anne Seydoux, conseillère communale et opposante de la première heure au projet des Abattoirs.

Occupation de l'hôtel de ville par le GCJC. Image tirée du documentaire *Jura*, réalisé par I. Roy et P. Rosenblatt (Ici et là ; Les films en général, 2006).

2008 Janvier

• Le Sas, qui devait lui aussi être provisoire, continue de fonctionner.

• Un nouveau projet de lieu permanent apparaît. Il se situe dans un bâtiment de l'usine Von Roll.

Octobre

• Votation sur le projet Von Roll (budget 2 300 000 francs).

• Le GCJC fait campagne avec les acteurs de deux autres projets locaux : la patinoire et la salle Saint-Georges.

• « Non » des Delémontains au projet Von Roll.

2009 Janvier

• Après ce nouvel échec, l'idée de rénover et agrandir le Sas apparaît et s'impose bientôt comme la solution la plus pragmatique.

Mai

• Un budget de 1 180 000 francs pour ces rénovations est accepté par le Conseil de ville.

• Une convention devra toutefois être signée par le GCJC pour limiter les nuisances envers les voisins.

Octobre

• 12 riverains s'opposent aux rénovations du Sas.

2011 Janvier

• Obtention du permis de construire.

Octobre

• Début des travaux de rénovation.

• Pendant les travaux, le Damassine Tour est mis sur pied : le GCJC organise 12 soirées dans d'autres lieux de Suisse et de France voisine, entre août 2011 et juin 2012.

• Assemblée constitutive : le GCJC devient CJC, Centre de la jeunesse et de la culture.

2012 Août

• Fin des travaux de rénovation.

Septembre

• Réouverture du Sas.

• Environ 1 000 personnes seront présentes lors des soirées de réouverture les 14, 15 et 16 septembre 2012.

2015 Juin

• La saison 2014/15 a marqué les 30 ans du GCJC.

Liste (partielle) des membres du GCJC

Lors de la parution de *GCJC 1984/85–2014/15*, la liste de noms de nombreux membres habillant le dos de l'édition a suscité quelques réactions, souvent enthousiastes, mais quelques fois déçues, voire plus. Malgré tous les efforts consentis, il s'est avéré impossible de recomposer une liste complète des personnes qui, à une période ou à une autre, pendant une ou quinze années, ont donné de leur temps et de leur personne au GCJC.

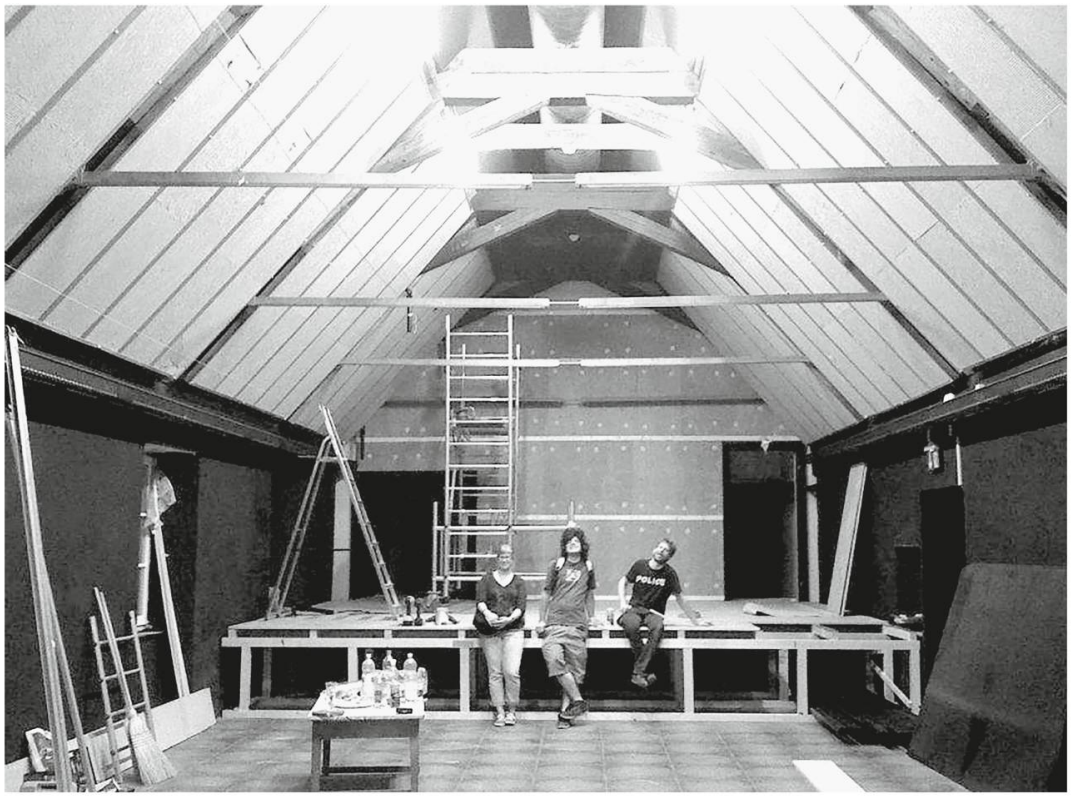

Trois membres du GCJC dans le Sas rénové, à quelques jours de la réouverture. *Le Quotidien jurassien*, 25 août 2012.

Mes sincères excuses aux oubliés(e)s

Sylvain Bélet, David Boivin, Romain Bourquart, Olivier Charmillot, Armelle Cuenat, Luigi D'Andrea, Johann Fleury, Paola Inguscio, Laurence Jobin, François Kaech, Muriel Laterali, Carlos Lema, Christophe Marquis, Jon Monnier, Yvan Queloz, François Rais, Roland Reinhart, Matthieu Rossel, Marco Tendon, Claudine Vert-Pré, Patrick Zaugg et certainement bien d'autres encore.

Liste publiée au dos de *GCJC 1984/85–2014/15*

François A Marca, Thierry Adatte, Cédric Adrover, Barzan Al-Sudani, Marie-Luce Allimann, Gilles Allimann, Sony Asoski, Anne Aubry, Bastien Aubry, Elsa Aubry, Gilles Aubry, Juliette Aubry, Rafi Aymon, Philippe Baehler, Julien Bahisson, Sébastien Bandelier, David Bassin, Gregor Baumann, Laurent Bays, Dominique Bée, Jonas Béguelin, Lesly Béguin, Ulysse Berdat, Prisca Bernasconi, Gaël Beuchat, Jérôme Beuchat, Yann Beuret, Yan Boéchat, Julie Boegli, Rachel Boegli, Raphaël Boillat, Claire-

Lise Bonnemain, Pascal Borto, Erwan Bourquard, Brigitte Bridel, Dimitri Broquard, Philippe Bruchez, Sébastien Bruchez, Marjorie Burkhardt, Jérôme Burri, Joanne Bussat, Luca Cardicci, Linda Cattin, Didier Chappuis, Gaël Chappuis, Samuel Chapuis, Jonathan Charmillot, Samuel Charmillot, Stéphane Charmillot, Mylène Chatelain, Sokha Chear, Grégoire Chételat, Laure Chételat, Christophe Chevalier, Guillaume Christe, Léa Christe, Philippe Clavreuil, Gilles Clerc, Rachel Comment, Giselle Comte, Simone Comte, Jérôme Corbat, Raphaël Corbat, Augustine Corfu, Bruno Creti, Laurent Crevoisier, Odile Crevoisier, Christophe Cuttat, Laurent Daucourt, Maude Dauwalder, Pablo De Ancos, Tirza Dennert, Jérôme Desbœufs, Vincent Devaud, Gino Di Meo, Loïc Dobler, Tarek El-Hoiydi, Zaïd El-Hoiydi, Yannick Erard, Christian Étique, Yann Étique, Sébastien Faivre, Julien Fehlmann, Lorain Fehlmann, Céline Fleury, Loïc Fleury, Yan Frésard, Louis Friche, Ludovic Friche, Sylvie Friche, Lionel Gafner, Thierry Galeuchet, Lolita Gelso, Matthieu Gelso, Xavière Gelso, Kevin Georgy, Laurent Glauser, Céline Gogniat, Grégoire Gogniat, Pablo Gonzalez, Johana Gorrara, Dimitri de Graaff, Sébastien Grün, Laurent Güdel, Pamella Guerdat, Emmanuel Hanser, Laetitia Hanser, Charlotte Hathorn, Eloy Hauert, Florent Heiniger, Jérôme Heiniger, Camille Henzlin, César Henzlin, Billy Hirt, Elena Hoffmeyer, Lucie Hubleur, Stéphane Hueser, Marc Hulmann, Michaël Jacquemai, Philippe Jacquemet, Stéphane Jäggi, Roger Jardin, Dimitri Jeannottat, Laure Jeannottat, Régis Jeannottat, Noé Jobin, Céline Jovanovic, Akim Juillerat, Jordan Juillerat, Gilles Kaeser, Florian Keller, Fox Kijango, Raphael Koeng, Anja Kraeuchi, Julia Kummer, Hassan Laaroubi, Camille Lachat, David Lachat, Guillaume Lachat, Olivier Laterali, Sylvain Le Danois, Raphaël Lema, Victor Lema, Xavier Lema, Camille Lendenmann, Gilles Lepore, Pierrick Leu, Christophe Lièvre, Céline Lopinat, Pascal Lopinat, Luciano Lourenço, Valentin Lupi, Lucie Lusa, Carole Maître, Lucy Mann, Lou Marquis, Julien Martinelli, Danièle Martinoli, Dominique Martinoli, Tony Mastrogiacomo, Coralie Matthey, Vincent Membrez, Julien Merçay, Noémie Merçay, Vincent Mertenat, Nathan Meury-Iammarino, Laurent Moine, Marilyne Monnerat, Nathalie Monnerat, Ornelia Monnerat, Patrick Monnin, Stéphane Montavon, Caryl Montini, Christophe Mouhay, Christelle Muller, Serge Müller, Sylvie Muller, Gaël Murray, Kevin Nia, Pascal Nietlispach, Aurélie Nusbaumer, Régine Nussbaumer, Nicolas Odiet, Olivier Odiet, Laura Osdautaj, Colin Paratte, Julien Paratte, Valérie Parietti, Ludovic Payet, Jehan Pellegrini, Paul Pellegrini, Jean-Luc Pelletier, Célestine Perissinotto, Tania Perret, Marie Philippe, Annie Phuon, Ariane Plomb, Guillaume Puippe, Ivano

Quaratiello, Pascal Queloz, Jonas Racheter, Olivier Racine, Ana Radic, Pol André Rais, Sarah Rais, Elma Ramos, Federico Rapini, Steve Raval, Léo Rebetez, Nadège Receveur, Simon Riat, Anouk Richard, Emma Richon, Charlotte Riondel, Louis Riondel, James Robin, Sabina Rondic, Frédéric Rossé, Maxime Roussey, Damien Ruetsch, Hervé Ruffieux, Josué Salomon, Thomas Sauvain, Pascale Schaer, Cédric Schaller, Hervé Schaller, Julien Schaller, Manon Scherler, Frédéric Schindelholz, Anthony Schneeberger, Denis Schneiter, Jacqueline Schneiter, Joel Schreck, Lionel Schüll, Christophe Seuret, Anna Siegenthaler, André Simon, Jean-Luc Solimeno, Olivier Soranzo, Christèle Sow, Guillaume Stalder, Maude Stalder, Alec Jiri Stefanek, Tristan Stehly, Arjun Steudler, Jules Steulet, Laurent Steulet, Pierre Steulet, Nicolas Steullet, Pascal Strambini, Thibaut Sudan, Marc Suhner, Maulde Theiler, André Theubet, Marc Theurillat, Saskia Thies, Robert Torche, Lucas Verheij, David Vernier, Gaby Villemin, Alessio Vitalba, Éric Vogel, Nicolas Voirol, Jean Marc Voisard, Lucas Voisard, Christelle Voyame, Paul Willemin, Mérane Woudman, Lisa Yahia-Cherif, Nicolas Zannato, Nathanaël Zbinden et Manon Zürcher.

Né en 1984, Dimitri Jeannottat est un graphiste d'origine jurassienne, actuellement actif entre la Suisse et les Pays-Bas. Depuis 2013, il enseigne le graphisme et la typographie à l'École d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds, ainsi que lors de différents ateliers. En 2016, il entame une collaboration ponctuelle avec la Société jurassienne d'Émulation et réalise certaines de ses publications.

NOTES

[1] *Les Émaîchés*, organe officiel de la jeunesse éméchée, octobre 1981. Archives privées, GCJC

[2] Clément Crevoisier, « Histoire(s) de militants », *Le Quotidien jurassien*, 28 mai 2016.

[3] Bruno Latour, *Changer de société, refaire de la sociologie,* Éditions La Découverte, Paris, 2006/07.